



DOCUMENT DE REFERENCE 2013/2014

EXERCICE ANNUEL CLOS AU 31 MARS 2014



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 24 novembre 2014 sous le numéro R.14-070. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du Règlement Européen CE N°809/2004 et de l'article 212-11 du Règlement Général de l'AMF, les informations suivantes sont incluses dans le présent document de référence sauf pour les documents du 31 mars 2012 inclus par référence :

- Les comptes consolidés, sociaux du Groupe CYBERGUN ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2014 ; les comptes consolidés et sociaux du Groupe CYBERGUN ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sociaux, pour l'exercice clos le 31 mars 2013
- Les comptes consolidés et sociaux du Groupe CYBERGUN et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2012, tels que présentés dans le document de référence enregistré par l'AMF le 13 septembre 2012 sous le numéro D.12-0834.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de CYBERGUN : ZI Les Bordes – 9/11 rue Henri Dunant – 91070 Bondoufle ;
- sur le site internet de CYBERGUN : www.cybergun.com ;
- ainsi que sur le site de l'AMF : www.amf-france.org.

CYBERGUN

Société Anonyme au capital de 6 375 871,79 euros
Siège social: ZI Les Bordes, 9/11 rue Henri Dunant – 91070 BONDOUFLE – FRANCE
337 643 795 RCS EVRY



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. PERSONNES RESPONSABLES	8
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE 2013/2014	8
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE 2013/2014	8
1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	9
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	10
2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	10
2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	10
2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	10
2.1.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	11
2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUEVELES	11
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	12
3.1. INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES	12
3.2. INFORMATIONS FINANCIERES DES PERIODES INTERMEDIAIRES	16
3.3. INFORMATIONS BOURSIERES SELECTIONNEES	18
4. FACTEURS DE RISQUE	21
4.1. RISQUES OPERATIONNELS	21
4.1.1. RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES	21
4.1.2. RISQUES LIES A LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE	21
4.1.3. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS	21
4.1.4. RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	22
4.1.5. RISQUES LIES AUX CONCESSIONS DE LICENCES (« LICENSING ») ET AUX MARQUES	23
4.1.6. RISQUES LIES AUX STOCKS ET A LEUR GESTION	23
4.2. RISQUES DE LIQUIDITE	24
4.3. RISQUES DE MARCHE	30
4.3.1. RISQUES DE CHANGE	30
4.3.2. RISQUES DE CONVERSION	31
4.3.3. RISQUES DE CREDIT / DE CONTRE-PARTIE	31
4.3.4. RISQUES DE TAUX	32
4.3.5. RISQUES SUR ACTIONS	33
4.3.6. RISQUES HORS BILAN	34



4.4.	RISQUE LIE A UNE EVENTUELLE DEPRECIATION DES ECARTS D'ACQUISITION (GOODWILLS)	34
4.5.	RISQUES JURIDIQUES.....	35
4.5.1.	LITIGES EN COURS ET FAITS EXCEPTIONNELS	35
4.6.	ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE	35
4.7.	RISQUES INDUSTRIELS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	37
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	38
5.1.	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	38
5.1.1.	NOM COMMERCIAL ET RAISON SOCIALE DE L'EMETTEUR.....	38
5.1.2.	LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR.....	38
5.1.3.	DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR.....	38
5.1.4.	SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR	39
5.1.5.	EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR	39
5.2.	INVESTISSEMENTS	42
5.2.1.	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES JUSQU'A LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE	42
5.2.2.	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS	42
5.2.3.	INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES	42
6.	APERCU DES ACTIVITES	43
6.1.	PRINCIPALES ACTIVITES	43
6.1.1.	LE METIER DE CYBERGUN	43
6.1.2.	LES MARCHES DE CYBERGUN	44
6.1.3.	L'OFFRE DE CYBERGUN	44
6.1.4.	LE MODELE ECONOMIQUE DE CYBERGUN.....	47
6.1.5.	LES LICENCES DE MARQUE	48
6.2.	LE MARCHE DU JOUET ET DES JEUX VIDEO	50
6.2.1.	LES DONNEES DU MARCHE	50
6.3.	EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE L'ACTIVITE.....	51
6.4.	DEGRE DE DEPENDANCE.....	51
6.4.1.	A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES ET AUTRES COMPETENCES TECHNOLOGIQUES, DE CONTRATS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX.....	51
6.5.	POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE	52
7.	ORGANIGRAMME.....	53
7.1.	PERIMETRE DU GROUPE	53
7.1.1.	ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....	53
7.1.2.	FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	54
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	55
8.1.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES.....	55



8.1.1.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	55
8.1.2.	PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES.....	55
8.2.	FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	56
9.1.	SITUATION FINANCIERE.....	56
9.1.1.	CHIFFRE D'AFFAIRES.....	58
9.1.2.	RESULTAT OPERATIONNEL.....	58
9.1.3.	RESULTAT NET	58
9.2.	RESULTAT D'EXPLOITATION	59
9.2.1.	FACTEURS INFLUENCANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION.....	59
9.2.2.	CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS	59
9.2.3.	FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR	59
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	60
10.1.	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	60
10.2.	INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	61
10.3.	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS.....	62
10.3.1.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	62
10.3.2.	EMPRUNT OBLIGATAIRE.....	63
10.4.	RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	64
10.5.	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS	64
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	65
11.1.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	65
11.2.	BREVETS.....	65
11.3.	MARQUES, NOMS DE DOMAINES ET PROPRIETES INTELLECTUELLES.....	65
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	66
12.1.	PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 MARS 2014 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE	66
12.2.	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE CYBERGUN 69	69
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	72
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	73
14.1.	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	73
14.1.1.	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	73
14.1.2.	CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	77



14.1.3.	COMITE DE DIRECTION.....	77
14.2.	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE	77
15.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	79
15.1.	REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	79
15.1.1.	REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	79
15.1.2.	REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	80
15.1.3.	OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNAIRES DE L'EMETTEUR ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	81
15.1.4.	ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AU MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	81
15.1.5.	REGIME COMPLEMENTAIRE DE RETRAITE, CONTRAT DE TRAVAIL.....	83
15.2.	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES	83
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	84
16.1.	MANDATS DES ADMINISTRATEURS	84
16.2.	CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE	84
16.3.	COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION	85
16.4.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF.....	86
16.5.	CONTRÔLE INTERNE	87
16.5.1.	RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE	87
16.5.2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT PORTANT SUR LE CONTROLE INTERNE	87
17.	SALARIES.....	88
17.1.	NOMBRE DE SALARIES	88
17.2.	PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS	88
17.2.1.	ACTIONNARIAT SALARIE.....	88
17.2.2.	PLAN DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES	88
17.2.3.	ACTIONS GRATUITES	88
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	89
18.1.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	89
18.2.	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	93
18.3.	DETENTION OU CONTROLE DE CYBERGUN	93
18.4.	ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	93
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	94



19.1.	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	94
19.1.1.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014	94
19.1.2.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013	96
19.1.3.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012	97
19.2.	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DE DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE	98
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	100
20.1.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2014 (EXERCICE 2013/2014)	100
20.2.	NOTE COMPLEMENTAIRE A L'ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES CLOS LE 31 MARS 2014 (EXERCICE 2013/2014)	134
20.3.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2013 (EXERCICE 2012/2013)	136
20.4.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2012 (EXERCICE 2011/2012)	175
20.5.	COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2014 (EXERCICE 2013/2014)	175
20.6.	COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2013 (EXERCICE 2012/2013)	200
20.7.	INFORMATIONS FINANCIERES PRO-FORMA.....	224
20.8.	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	224
20.8.1.	RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES	224
20.8.2.	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	230
20.8.3.	INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX.....	230
20.8.4.	AUTRES INFORMATIONS NON VERIFIEES.....	230
20.9.	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES.....	231
20.9	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES.....	231
20.10	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	231
20.11.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	231
20.12.	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE 231	
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	232
21.1.	CAPITAL SOCIAL.....	232
21.1.1.	MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT	232
21.1.2.	ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL.....	235
21.1.3.	AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	235
21.1.4.	VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION	235



21.1.5.	CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL.....	236
21.1.6.	CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION.....	236
21.1.7.	EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	237
21.2.	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	240
21.2.1.	OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS).....	240
21.2.2.	DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ARTICLES 9 – 13 DES STATUTS).....	240
21.2.3.	DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D' ACTIONS (ARTICLE 8 ET 16 DES STATUTS)	243
21.2.4.	DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	243
21.2.5.	CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION (ARTICLES 16 – 19 DES STATUTS).....	243
21.2.6.	DISPOSITIONS FIXANT LE SEUIL AU DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ETRE DIVULGEE	245
21.2.7.	CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL.....	245
22.	CONTRATS IMPORTANTS.....	246
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	247
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	248
25.	INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS	250



1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE 2013/2014

Monsieur Bernard LIATTI, Directeur Général de CYBERGUN, est la personne responsable du présent document de référence.

Bernard LIATTI
CYBERGUN
ZI Les Bordes – 9/11 rue Henri Dunant
91070 BONDOUFLE
Téléphone: 01 69 11 71 00
Fax : 01 69 11 71 01

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE 2013/2014

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, rapports relatifs aux comptes annuels consolidés et sociaux au 31 mars 2012, au 31 mars 2013, au 31 mars 2014. Ces rapports figurent aux paragraphes 20.7.1 et 20.7.2 du présent document.

Les rapports établis au titre des trois exercices annuels ne contiennent pas de réserve.

Les rapports des commissaires aux comptes concernant les comptes consolidés et sociaux au 31 mars 2014 font état d'une justification relative à la continuité d'exploitation, avec un renvoi à la note 1.1.1 de l'annexe des comptes consolidés et un renvoi aux notes 1.1 et 7.2 de l'annexe des comptes annuels. »

Fait à Bondoufle, le 24 novembre 2014

Monsieur Bernard LIATTI
Directeur Général



1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Eric BRINGER, Directeur Financier du Groupe CYBERGUN, est la personne responsable de l'information financière.

Eric BRINGER
CYBERGUN
ZI Les Bordes – 9/11 rue Henri Dunant
91070 BONDOUFLE
Téléphone: 01 69 11 71 00
Fax : 01 69 11 71 01



2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

ADH EXPERTS

Représenté par Monsieur Guirec LE GOFFIC
8, rue Claude Bernard, le Coudray
28007 Chartres cedex

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 septembre 2013 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019. Le mandat vient en remplacement de celui confié précédemment à DELOITTE & ASSOCIES.

ADH EXPERTS est membre de la Compagnie des Commissaires Aux Comptes de VERSAILLES.

ACOREX AUDIT

Représenté par Monsieur Jean-François MERLET
24, place d'Avesnières
53000 LAVAL

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 septembre 2011 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017. Le mandat vient en remplacement de celui confié précédemment à la Société FIDELIO.

ACOREX AUDIT est membre de la Compagnie des Commissaires Aux Comptes d'ANGERS.

2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Alain CHAVANCE

PAE les Glaisins – 13 rue du Pré Félin
74940 ANNECY LE VIEUX

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 septembre 2013 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

SA EXCO ATLANTIQUE

Représenté par Monsieur Pierre JOUY
46 bis, rue des Hauts Pavés
Boîte Postale 21001
44010 NANTES Cedex

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 septembre 2011 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.



2.1.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

En K€	DELOITTE & ASSOCIES				ACOREX AUDIT				ADH EXPERT			
	31/03/2013		31/03/2012		31/03/2014		31/03/2013		31/03/2012		31/03/2014	
Missions	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :												
<i>Emetteur (société mère)</i>	338	91%	208	68%	50	83%	60	72%	96	88%	88	90%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :												
<i>Emetteur</i>	32,9	9%	100	32%	10	17%	23,7	28%	13,5	12%	10	10%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL AUDIT (I)	371	100%	308	100%	60	100%	83	100%	109,5	100%	98	100%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT												
Juridique, fiscal et social	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL AUTRES PRESTATIONS (II)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL GENERAL (I+II)	370,8	100%	308	100%	60	100%	83,5	100%	109,5	100%	98	100%

2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ou de révocation de contrôleurs légaux. Les mandats de commissariat aux comptes confiés à DELOITTE & ASSOCIES, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et à B.E.A.S., en qualité de commissaire aux comptes suppléant, n'ont pas été renouvelés à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013 (04/09/2013).



3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES

Informations financières résumées (en K€)	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
	publié	publié	publié
	12 mois	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	51 166	69 541	84 703
Marge brute	17 644	23 574	29 161
Résultat opérationnel	-4 328	-6 308	-17 769
Coût de l'endettement financier net	-2 051	-2 834	-2 548
Charges d'impôt	194	-496	-1 502
Résultat net de la période	-4 108	-12 814	-22 522
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	-2 744	1 889	3 986
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-7 857	3 308	2 836
Impôts sur les résultats payés	54	124	-2 679
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	-10 547	5 321	4 143
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-431	515	-18 653
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	662	668	9 082
Variation de trésorerie	-10 316	6 504	-5 429
Emprunts et dettes financières non courants	9 391	30 838	31 197
Emprunts et dettes financières courants	30 590	21 476	24 256
Trésorerie & équivalent de trésorerie	1 313	7 172	8 010
Endettement Financier Net**	38 668	45 142	47 443

***L'endettement financier net est constitué des emprunts et dettes financières à long terme et court terme diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les emprunts et dettes financières sont constitués des emprunts obligataires, des emprunts auprès des établissements de crédit et des intérêts courus non échus afférents. Les compléments de prix sont comptabilisés dans les autres dettes et sont par conséquent exclus du calcul de l'endettement financier net.*



Compte de résultat (en K€)	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
	publié	publié	publié
	12 mois	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	51 166	69 541	84 703
<i>Croissance du chiffre d'affaires</i>	-26,42%	-17,90%	8,90%
Marge brute	17 644	23 574	29 161
<i>Marge brute en pourcentage</i>	34,48%	33,90%	34,43%
Résultat opérationnel	-4 328	-6 308	-17 769
<i>Marge opérationnelle</i>	-8,46%	-9,07%	-20,98%
Résultat net	-4 108	-12 814	-22 522
<i>Marge nette</i>	-8,03%	-18,43%	-26,59%



Bilan - actif (en K€)	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
	publié	publié	publié
	12 mois	12 mois	12 mois
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	9 939	10 645	10 236
Autres immobilisations incorporelles	4 007	4 392	12 501
Immobilisations corporelles	1 823	2 509	3 165
Participations entreprises associées	2 687	2 873	3 577
Autres actifs non courants	532	552	1 319
Actifs d'impôts différés non courants	1 019	1 071	921
Total actifs non courants	20 008	22 042	31 719
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	23 630	23 593	28 975
Créances clients	9 994	10 579	12 937
Actifs d'impôts courants	1 452	1 424	1 190
Autres actifs courants	4 393	2 463	1 982
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 313	7 172	8 010
Total actifs courants	40 781	45 231	53 094
Total actif	60 789	67 273	84 813

Bilan - passif (en K€)	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
	publié	publié	publié
	12 mois	12 mois	12 mois
Total capitaux propres	3 466	1 324	14 008
Emprunts et dettes financières à long terme	9 391	30 838	31 197
Autres passifs non courants	3 663	2 779	127
Total passifs non courants	13 055	33 617	31 324
Fournisseurs	9 059	6 832	10 328
Emprunts à court terme (<i>dont concours bancaires courants et intérêts courus</i>)	15 622	11 593	18 565
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	14 967	9 883	5 691
Autres passifs courants	4 619	4 023	4 898
Total passifs courants	44 268	32 331	39 482
Total passif	60 789	67 273	84 813



Tableau de flux de trésorerie (en K€)	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
	publié	publié	publié
	12 mois	12 mois	12 mois
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	-2 744	1 889	3 986
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-7 857	3 308	2 836
Impôts sur les résultats payés	54	124	-2 679
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	-10 547	5 321	4 143
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-431	515	-18 653
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	662	668	9 082
Variation de trésorerie	-10 316	6 504	-5 429
Trésorerie d'ouverture	-4 422	-10 239	-4 345
Trésorerie de clôture* (trésorerie nette des concours bancaires)	-14 309	-4 422	-10 239
Incidence des variations des cours devises	428	-686	-465
Variation de trésorerie	-10 316	6 504	-5 429

* Le rapprochement entre la trésorerie inscrite au bilan et la trésorerie de clôture du tableau ci-dessus est le suivant :
Trésorerie de clôture (tableau de flux de trésorerie) = trésorerie (bilan/actif) + titres de placement (bilan/actif) - concours bancaires courants (bilan/passif).



3.2. INFORMATIONS FINANCIERES DES PERIODES INTERMEDIAIRES

- **Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre de l'exercice clos au 31 mars 2015 (période d'avril à septembre 2014).**

Normes IFRS (Données estimées et non auditées)	En MUSD			En MEUR		
	2013	2014	Variation	2013	2014	Variation
1^{er} trimestre	14,4	15,5	+8%	11,1	11,4	+2%
2^{ème} trimestre	20,1	14,8	-26%	15,0	11,3	-25%
Chiffre d'affaires semestriel	34,5	30,3	-12%	26,1	22,7	-13%

- **Evolution de la situation financière post 31 mars 2014**

Afin de donner à nouveau au Groupe les marges de manœuvres financières nécessaires à son redéploiement, la société RESTARTED INVESTMENT, fédérant un pool d'entrepreneurs autour du projet, a proposé aux partenaires bancaires français et belges d'acquérir la totalité de la dette bancaire qu'ils détenaient en vue de sa transformation en capital. Cette proposition a reçu le soutien exclusif du Conseil d'administration de CYBERGUN.

Un protocole a ainsi été conclu dans ce sens le 15 juillet avec l'accord unanime des partenaires bancaires français de CYBERGUN au terme duquel, RESTARTED INVESTMENT acquiert un montant nominal d'environ 21 MEUR de dettes bancaires. Cet accord a fait l'objet d'une homologation par le Tribunal de commerce d'Evry le 21 juillet 2014.

Afin de compléter les ressources financières disponibles de la société, CYBERGUN a lancé une augmentation de capital de 3,1 MEUR avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions nouvelles selon les modalités suivantes : Cette opération est garantie à 75% par RESTARTED INVESTMENT.

Le montant brut de l'augmentation de capital s'est élevé à 3.094.540 EUR (prime d'émission incluse) par la création de 6.189.080 actions nouvelles au prix unitaire de 0,50 EUR. Les souscriptions proviennent de l'exercice des DPS (1.507.353 actions nouvelles), de demandes à titre réductible (661.248 actions) et de la souscription de RESTARTED INVESTMENT (4.020.479 actions) par compensation de créance. A l'issue de cette opération, RESTARTED INVESTMENT est devenue le premier actionnaire de CYBERGUN avec 21,7% du capital. Jérôme MARSAC en détient 8,2%.

RESTARTED INVESTMENT entend souscrire prochainement à la seconde tranche d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, pour un montant représentant jusqu'à 75% du montant de cette augmentation de capital, par compensation d'une créance qu'elle détient à l'encontre de CYBERGUN. Cette créance est consécutive au rachat par RESTARTED INVESTMENT de l'ensemble de la dette auparavant détenue par les partenaires bancaires français de CYBERGUN.

Cette opération s'inscrit dans un contexte de difficultés financières importantes rencontrées par CYBERGUN qui a nécessité la mise en œuvre d'une restructuration financière d'ampleur, ponctué par l'entrée de RESTARTED INVESTMENT au capital de la Société.



Dans ce cadre, le groupe CYBERGUN prévoit de lancer une augmentation de capital ouverte au public. Cette opération, autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 septembre 2014 et qui doit recevoir le visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), aurait les caractéristiques suivantes :

- Nombre maximum d'actions nouvelles : 46 418 103 actions ;
- Parité d'émission : 5 actions nouvelles pour 2 actions existantes ;
- Prix de souscription : décote de 0,01 EUR par rapport au cours de clôture du jour d'obtention d'un visa sur le Prospectus de l'offre par l'AMF. Il est rappelé que le prix de souscription ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions, soit 0,328 EUR par action nouvelle.



3.3. INFORMATIONS BOURSIERES SELECTIONNEES

CYBERGUN a réalisé son introduction en bourse en décembre 1999, via son inscription au Marché Libre de Paris, avant d'effectuer son transfert au Second Marché en 2002.

Depuis le 29 janvier 2014, les actions CYBERGUN sont cotées sur NYSE Alternext PARIS sous le code ISIN FR0004031839 et le code Mnémonique ALCYB.

■ Evolution du cours de l'action CYBERGUN

Evolution du cours de l'action et des volumes échangés

Source : NYSE Euronext (janvier 2012 à fin Septembre 2014)





■ **Autres informations boursières (présentation par exercice - données en fin de mois)**

Mois	Ouverture	Plus haut (€)	Plus bas (€)	Clôture	Capitalisation (€)
avr-12	3,72	3,72	3,60	3,68	5 167
mai-12	3,19	3,24	3,17	3,22	3 642
juin-12	2,66	2,86	2,62	2,78	7 159
juil-12	2,12	2,35	2,12	2,35	7 173
août-12	2,33	2,41	2,33	2,34	3 084
sept-12	2,21	2,24	2,14	2,23	26 467
oct-12	1,60	1,65	1,57	1,62	12 375
nov-12	1,42	1,54	1,41	1,46	21 759
déc-12	0,97	1,00	0,96	0,98	20 281
janv-13	1,04	1,07	1,02	1,07	6 069
févr-13	0,88	0,90	0,88	0,90	7 642
mars-13	0,82	0,82	0,75	0,79	59 390
avr-13	0,88	0,90	0,88	0,88	12 983
mai-13	0,90	0,94	0,90	0,94	10 093
juin-13	0,91	0,91	0,91	0,91	487
juil-13	0,78	0,78	0,78	0,78	1 591
août-13	0,81	0,82	0,81	0,81	15 033
sept-13	1,04	1,05	0,96	1,00	97 744
oct-13	1,05	1,09	1,05	1,06	27 926
nov-13	1,16	1,16	1,11	1,13	14 897
déc-13	1,07	1,08	1,05	1,07	8 999
janv-14	1,11	1,16	1,10	1,13	22 069
févr-14	1,09	1,09	1,02	1,04	439 197
mars-14	0,89	0,89	0,85	0,89	87 225
avr-14	0,84	0,86	0,79	0,79	167 126
mai-14	0,71	0,72	0,71	0,72	6 125
juin-14	0,62	0,62	0,61	0,62	8 387
juil-14	0,49	0,49	0,46	0,47	104 349
août-14	0,43	0,43	0,40	0,40	72 508



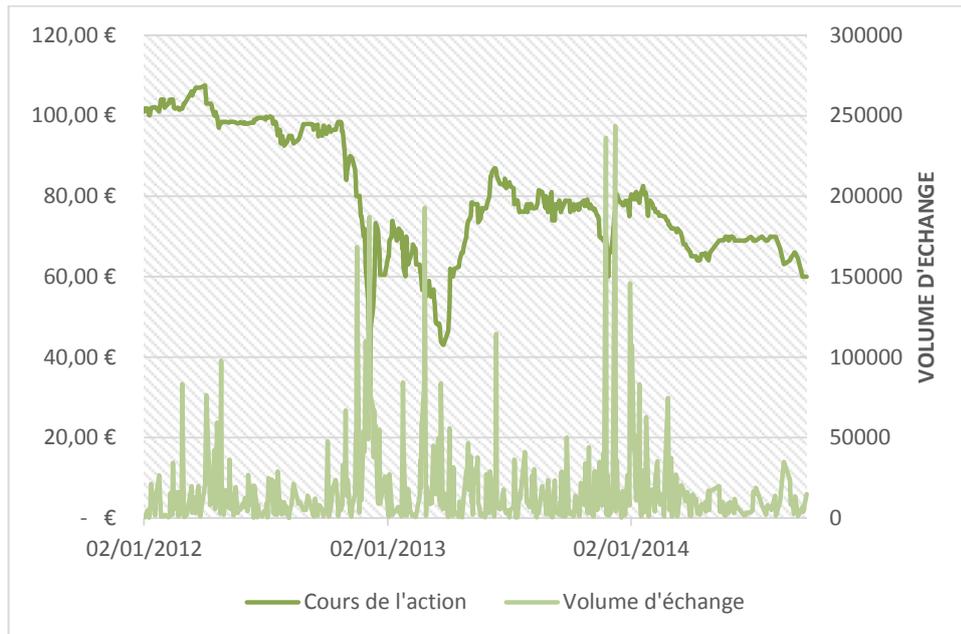
Le 22 septembre 2010, CYBERGUN a émis un emprunt obligataire pour un montant de 9 000 000 € (8 % octobre 2010 / octobre 2020 - Paiement trimestriel des intérêts).

Depuis le 29 janvier 2014, les obligations CYBERGUN sont cotées sur NYSE Alternext PARIS sous le code ISIN FR0010945725 et le code Mnémonique CYBO.

■ Evolution du cours de l'obligation CYBERGUN

Evolution du cours de l'obligation et des volumes échangés

Source : NYSE Euronext (janvier 2012 à fin Septembre 2014)





4. FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1. RISQUES OPERATIONNELS

4.1.1. RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES

Quand bien même la Société viendrait à perdre les services de l'un ou plusieurs collaborateur(s)-clé(s), elle estime qu'une grande partie des tâches effectuées par ses dirigeants et par les collaborateurs-clés pourrait être aujourd'hui prise en charge par d'autres collaborateurs-clés.

Toutefois, étant donné que le succès de la Société est notamment lié à la coopération passée et présente de ses dirigeants et de leurs collaborateurs, elle ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs-clés pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

4.1.2. RISQUES LIES A LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE

A la date du présent document de référence, la Société n'envisage aucune opération de croissance externe.

4.1.3. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Il n'existe pas de risque significatif lié aux fournisseurs susceptible d'avoir une influence sur la réalisation technique ou financière de CYBERGUN.

La fabrication des produits de CYBERGUN est entièrement sous-traitée auprès de fournisseurs localisés dans les pays asiatiques. La production est réalisée sur une quinzaine de sites dispersés entre la Chine, Taiwan, les Philippines, la Corée et Hong-Kong. Ce sont plus d'une dizaine de sous-traitants industriels qui travaillent à la fabrication des produits. Ceux-ci sont soumis à une sélection stricte motivée par des impératifs de qualité, de procédés de fabrication, de prix et de délais.

CYBERGUN assure et contrôle entièrement l'élaboration des produits fabriqués par ses fournisseurs. En effet, la Société fournit à ses sous-traitants les moules de fabrication dont elle a l'exclusivité de par ses licences.



Au 31 mars 2014, le poids des premiers fournisseurs de CYBERGUN se présentent de la manière suivante :

Poids des principaux fournisseurs (en % du total des approvisionnements)

Source : CYBERGUN



La défaillance de l'un des fournisseurs est un risque maîtrisé par la Société dans la mesure où elle est propriétaire des moules de fabrication et que la production, d'un même modèle, est répartie entre plusieurs sous-traitants. En effet, CYBERGUN s'attache à avoir des fabricants différents pour chaque produit stratégique de son catalogue en répartissant la production entre plusieurs sous-traitants. Ce modèle de production permet à CYBERGUN de diversifier le risque fournisseurs et ainsi de réduire sa consistance.

4.1.4. RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La gestion du risque clients repose sur le principe de mutualisation du risque et la mise en place de contrats d'assurance-crédit.

A ce jour, aucun client de CYBERGUN ne représente plus de 8 % du compte clients. Pour les clients localisés en Europe, des contrats d'assurance SFAC et COFACE optimisent la gestion du risque attaché au poste clients.

D'autre part CYBERGUN a signé avec COFACREDIT un contrat de FACTORING DECONSOLIDANT qui permet au Groupe de céder des créances et de les faire financer immédiatement sans possibilité de restitution de la part de COFACREDIT. Ce contrat d'affacturage, mis en place uniquement pour l'export, est utilisé au maximum des possibilités de financement. A ce jour, les montants acceptés par l'affactureur sont liés aux accords des sociétés d'assurance.

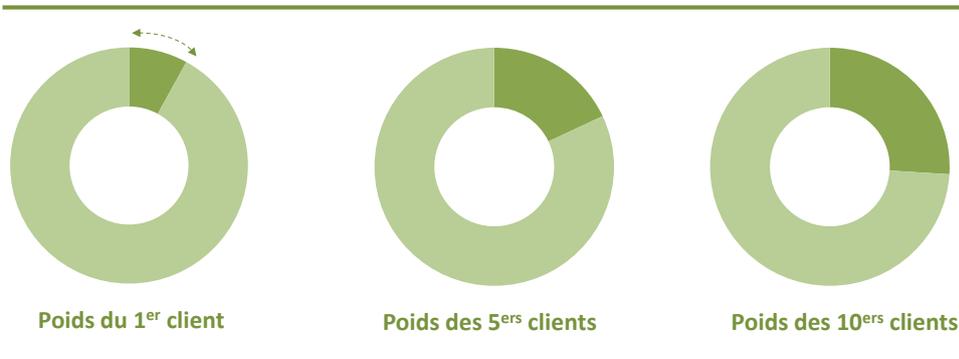
La société n'a pas d'engagement contractuel de reprise des stocks vendus aux distributeurs lorsque ceux-ci ne parviennent pas à vendre à des clients finaux.



Au 31 mars 2014, le poids des principaux clients en pourcentage du chiffre d'affaires se présentent de la manière suivante :

Poids des principaux clients (en % du chiffre d'affaires consolidé – périmètre historique)

Source : CYBERGUN



4.1.5. RISQUES LIES AUX CONCESSIONS DE LICENCES (« LICENSING ») ET AUX MARQUES

CYBERGUN a conclu un certain nombre de contrats de licences exclusives avec des fabricants d'armes lui conférant le droit de reproduire et de commercialiser des fac-similés d'armes ; ces contrats de licences, d'une durée variable, sont renouvelés et renégociés périodiquement. A ces contrats sont associés le paiement par CYBERGUN de redevances calculées sur les ventes et, dans certains cas, le paiement de sommes fixes définies contractuellement.

Pour la plupart des contrats de licences, les sommes dues sont calculées trimestriellement et payées le 30 du mois qui suit la fin du trimestre. Les sommes payées par CYBERGUN sont comptabilisées en charges ou en immobilisations incorporelles.

Le risque attaché aux licences concédées à CYBERGUN réside dans l'éventualité d'un non renouvellement des contrats de licences.

En effet, le Groupe s'appuie sur des droits de propriété intellectuelle qui sont le support de son savoir-faire technologique et de son identité commerciale. Il est donc important pour le Groupe d'assurer une protection efficace de ces droits dans les pays dans lesquels il intervient.

Toutefois, CYBERGUN ne peut garantir que les dispositions mises en place en vue de protéger ses droits de propriété intellectuelle empêcheront le détournement ou l'utilisation illicite de son savoir-faire par des tiers, ou que ses concurrents n'essayeront pas de récupérer des contrats de « licensing » pour leur propre compte.

CYBERGUN, réalise environ 60 % de son chiffre d'affaires avec des produits sous licences concédées par des marques. S'agissant de l'activité des produits sous licences, la société s'appuie sur un portefeuille de marques diversifié.

4.1.6. RISQUES LIES AUX STOCKS ET A LEUR GESTION

Le Groupe CYBERGUN est tributaire des délais de fabrication et de transport des produits qu'il commercialise. Ces délais de fabrications associés à l'éloignement des sites de production obligent la Société à conserver un stock important dans ses entrepôts européens et américains. C'est un élément de force pour CYBERGUN.

Les stocks font l'objet, par référence, d'un calcul de rotation sur la base des historiques de ventes et des prévisions commerciales. Il est constaté une provision statistique sur la base des risques d'écoulement identifiés.



Le stock de marchandises de CYBERGUN est essentiellement constitué de répliques de pistolets et de produits associés. Au 31 mars 2014, la valeur nette du stock de marchandises du Groupe s'élève à 23,63 M€. Ce stock est principalement localisé aux Etats-Unis, pour un montant net de 15,2 M€. Au 31 mars 2013, la valeur nette du stock de marchandises du Groupe s'élevait à 23,59 M€. Ce stock était principalement localisé aux Etats-Unis, pour un montant net de 14,69 M€.

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
	publié	publié	publié
	12 mois	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires consolidé	51 166	69 541	84 703
Stock et en-cours du Groupe (valeur nette)	23 630	23 593	28 975
Stock en % du chiffre d'affaires consolidé	46,18%	33,93%	34,21%

Au 31 mars 2014, le stock représente 46,2% du chiffre d'affaires consolidé. Au 31 mars 2013, le stock représentait 33,9% du chiffre d'affaires consolidé.

4.2. RISQUES DE LIQUIDITE

La société considère être en mesure de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois sous réserve de la réalisation des événements suivants :

- Un apport de fonds sous forme de compte courant de 2 M€ par RESTARTED INVESTMENT (engagement pris au titre du protocole de conciliation homologué par le Tribunal de commerce d'Evry – L'engagement total est de 3 M€, à ce jour 1 M€ a déjà été versé à CYBERGUN par RESTARTED INVESTMENT) ;
- L'encaissement du crédit impôt recherche au titre des exercices 2012 et 2013, pour un montant de l'ordre de 450 K€.

A la date du présent document de référence, la société RESTARTED INVESTMENT dispose d'une créance financière d'un montant nominal de 19,0 M€ à l'encontre de CYBERGUN.

RESTARTED INVESTMENT entend souscrire prochainement à la seconde tranche d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, pour un montant représentant jusqu'à 75% du montant de cette opération, par compensation d'une partie de la créance qu'elle détient à l'encontre de CYBERGUN.

La souscription par compensation de cette créance financière qui interviendrait si les souscriptions à titres irréductibles et à titres réductibles n'ont pas absorbé la totalité de l'émission envisagée permettrait de réduire l'endettement de la Société de 11,5 M€.

Le solde des créances financières détenues par RESTARTED INVESTMENT postérieurement à cette opération, fera l'objet d'un amortissement sur une période de 5 ans à l'issue d'un délai de carence de 12 mois à compter de la réalisation de l'opération.



■ Analyse de la dette financière au 31 mars 2014

Au 31 mars 2014, l'endettement financier brut du Groupe s'établissait comme suit :

En K€	Total	- 1 an	A 5 ans	+ 5 ans
au 31 mars 2014				
Emprunts obligataires (1)	8 861	0	0	8 861
Emprunts obligataires convertibles	500	500	0	0
Emprunts auprès des banques (2)	14 901	14 371	530	0
Concours bancaires courants	15 579	15 579	0	0
Intérêts courus non échus	140	140	0	0
Total	39 981	30 590	530	8861

(1) Le groupe Cybergun a remboursé, au cours du mois de juin 2013, par anticipation, les échéances obligataires PREPS 1 (6 MEUR en juillet 2013) et PREPS 2 (3 MEUR en mars 2014) pour un montant total de 65% de leur valeur nominale, soit 5,9 MEUR.

(2) Le 22 septembre 2010, Cybergun SA a émis un emprunt obligataire dont les caractéristiques sont les suivantes :
Montant : 90 000 obligations émises au nominale de 100 euros, soit 9 MEUR
Durée : 6 ans
Taux fixe d'intérêt de 8%, coupon versé trimestriellement
Remboursement prévu in fine avec possibilité d'un remboursement anticipé au pair des obligations à partir d'octobre 2011
Obligations cotées sur NYSE Alternext Paris.

Suite à l'AG des porteurs d'obligations du 9 janvier 2014, les nouvelles caractéristiques des obligations sont :

- échéance de remboursement au pair (100 €) : 18 octobre 2020 ;

- coupons :

- 3.32 % par an de l'année civile 2014 à l'année civile 2018 ;

- 5.00 % pour l'année civile 2019 ;

- 10.00 % pour l'année civile 2020.

- montant cumulé des intérêts versés pour chaque obligation : 55.10 €.

Les intérêts continueront à être versés trimestriellement et le taux actuariel de l'emprunt est désormais de 5.78 %. Les obligations restent cotées en continu sous le libellé CYBERGUN 8% 18/10/16 EUR (FR0010945725 – CYBO).

(3) les découverts bancaires et emprunts bancaires faisant partie du protocole de conciliation signé avec les banques le 28 mars 2013, sont tous considérés à moins d'un an du fait du non-respect de ce protocole ; car Cybergun se retrouve en date du 25 mars 2014 dans un des cas prévus au paragraphe 7 : Exigibilité anticipé du protocole.

■ Evolution de la situation financière post 31 mars 2014

Afin de donner à nouveau au Groupe les marges de manœuvres financières nécessaires à son redéploiement, la société RESTARTED INVESTMENT, fédérant un pool d'entrepreneurs autour du projet, a proposé aux partenaires bancaires français et belges d'acquiescer la totalité de la dette bancaire qu'ils détenaient en vue de sa transformation en capital. Cette proposition a reçu le soutien exclusif du Conseil d'administration de CYBERGUN.

Un protocole a ainsi été conclu dans ce sens le 15 juillet avec l'accord unanime des partenaires bancaires français de CYBERGUN au terme duquel, RESTARTED INVESTMENT acquiert un montant nominal d'environ 21 MEUR de dettes bancaires. Cet accord a fait l'objet d'une homologation par le Tribunal de commerce d'Evry le 21/07/2014.

Afin de compléter les ressources financières disponibles de la société, CYBERGUN a lancé une augmentation de capital de 3,1 MEUR avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions nouvelles selon les modalités suivantes : Cette opération est garantie à 75% par RESTARTED INVESTMENT.



Le montant brut de l'augmentation de capital s'est élevé à 3.094.540 EUR (prime d'émission incluse) par la création de 6.189.080 actions nouvelles au prix unitaire de 0,50 EUR. Les souscriptions proviennent de l'exercice des DPS (1.507.353 actions nouvelles), de demandes à titre réductible (661.248 actions) et de la souscription de RESTARTED INVESTMENT (4.020.479) par compensation de créance. A l'issue de cette opération, RESTARTED INVESTMENT est devenue le premier actionnaire de CYBERGUN avec 21,7% du capital. Jérôme MARSAC en détient 8,2%.

RESTARTED INVESTMENT entend souscrire prochainement à la seconde tranche d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, pour un montant représentant jusqu'à 75% du montant de cette augmentation de capital, par compensation d'une partie de la créance qu'elle détient à l'encontre de CYBERGUN.

Dans l'hypothèse où aucun droit préférentiel de souscription ne serait exercé par les actionnaires et que l'engagement de souscription de 75% à l'opération de RESTARTED INVESTMENT était mis en œuvre, cette opération permettrait de réduire l'endettement de la Société de 11,5 M€. Sur la base de la situation des capitaux propres consolidés et de l'endettement financier net consolidé au 31 août 2014 et après la seconde tranche de l'augmentation de capital, CYBERGUN devrait disposer de 16,9 M€ de fonds propres et supporter un endettement financier net de 23,5 M€, soit un Gearing estimé à 1,4.

■ Réaménagement de la structure financière du Groupe.

A - Origine des difficultés et ouverture de la première négociation amiable avec les banques :

Pour rappel, à partir de 2011, la Société a souhaité diversifier ses sources de revenus et accroître ses ventes par la promotion de ses produits au travers des jeux vidéo. C'est ainsi qu'elle a acquis :

- En avril 2011, la société I2G spécialisée dans la valorisation des droits intellectuels dans l'univers du jeu vidéo ;
- En août 2011, 40 % de la société Online Warmongers Corp dont l'unique actif est le jeu vidéo War Inc Battlezone. Ce jeu met en vedette les répliques d'armes du catalogue CYBERGUN.

Cependant, entre 2011 et 2012, les perspectives de la Société sur ce segment du jeu vidéo se sont considérablement dégradées, ce qui a contraint CYBERGUN à déprécier ses actifs liés au jeu vidéo pour un montant total de 15,9 M€, les comptes consolidés enregistrant en conséquence une perte nette de 22,5 M€ au 31 mars 2012.

Dès lors, CYBERGUN a décidé de mettre fin aux investissements dans le secteur du jeu vidéo et de cesser toute dépense dans ce secteur, limitant son activité à la gestion des recettes liées à la commercialisation des jeux vidéo précédemment élaborés.

A la suite de la communication du résultat consolidé du Groupe pour l'exercice clos au 31 mars 2012, certaines banques ont dénoncé leurs concours à court terme. CYBERGUN a alors (i) saisi, le 20 août 2012, la Médiation Nationale du Crédit et (ii) sollicité la nomination d'un mandataire ad hoc.



Le 28 mars 2013, un premier protocole de négociation amiable avec les banques, a été signé entre CYBERGUN et ses créanciers bancaires européens sous l'égide du conciliateur et de la Médiation Nationale du Crédit. Il prévoyait notamment (i) la confirmation des lignes court terme (14,8 M€) via leur apurement progressif sur 27 mois à partir d'avril 2013 jusqu'à juin 2015 (ii) l'échelonnement sur 75 mois (d'avril 2013 à juin 2019) du remboursement de la dette moyen et long terme (14,2 M€) et (iii) un certain nombre d'engagements de la part de CYBERGUN d'accompagner diverses mesures de redressement :

- Cession en mars 2013 des actifs SMK et de la filiale I2G pour un montant global de 5 M€, cessions qui marquent un arrêt définitif de la branche jeux vidéo, à l'exception toutefois de la participation dans Online Warmongers Corp ;
- Augmentation de capital de 5,3 M€ en juin 2013, renforçant les fonds propres consolidés passés à 6,9 M€. En outre, CYBERGUN a procédé à deux nouvelles augmentations de capital ayant permis le renforcement des fonds propres de la Société en décembre 2013 et février 2014 pour un montant global de 2,1 M€ ;
- Remboursement en juin 2013 intégralement par anticipation des obligations Preps 1 et Preps 2 émises par la filiale MICROTRADE pour 9,0 M€ pour un montant correspondant à 65 % de leur valeur nominale, soit 5,9 M€.

Par ailleurs, les obligations ordinaires CYBO émises par CYBERGUN ont été restructurées en janvier 2014. Leur maturité a été allongée (octobre 2016 à octobre 2020) et leur taux d'intérêt notamment a été réduit à 3,3 % entre 2014 et 2018, puis à 5,0 % en 2019 et à 10,0 % en 2020.

Du fait des paiements effectués au titre du premier protocole de négociation amiable avec les banques, l'endettement financier net consolidé de CYBERGUN est passé à 38,7 M€ au 31 mars 2014.

B – Poursuite du réaménagement de la structure financière et ouverture de la seconde négociation amiable avec les banques :

En dépit des efforts de restructuration entrepris, CYBERGUN a été confronté à de nouvelles difficultés, compte-tenu des résultats décevants de l'exercice 2013/2014, témoignant d'un recul de presque 30 % de son chiffre d'affaires.

Cette baisse de l'activité a impacté négativement la trésorerie de la Société la mettant en situation de non-respect des prévisions ayant servi de base à la conclusion du premier protocole de négociation amiable avec les banques. Les principales explications sont :

- Une rentabilité non atteinte ;
- Une variation du besoin en fonds de roulement défavorable par rapport aux prévisions ;
- Un flux de financement très en deçà des prévisions.

C'est ainsi que CYBERGUN a sollicité du Président du Tribunal de Commerce d'Evry la nomination d'un mandataire ad hoc en vue de prendre toutes dispositions nécessaires à la recherche de la conclusion d'un accord amiable avec ses principaux créanciers et notamment les établissements bancaires de façon à mettre fin à ses difficultés. En date du 25 mars 2014 le Tribunal de commerce d'Evry a ouvert une procédure de négociation amiable avec les banques.

Il est rapidement apparu que le niveau d'endettement de la Société, compte-tenu des prévisions tant de résultat que de trésorerie, n'était plus en adéquation avec ses cashflows futurs attendus. CYBERGUN a par ailleurs cessé d'honorer, le 4 avril 2014, les échéanciers d'amortissement prévu au premier protocole de négociation amiable avec les banques.



Au 31 août 2014, l'endettement financier net du Groupe s'établit comme suit :

En K€	31-août-14
Emprunts obligataires	9 000
Emprunts obligataires convertibles	500
Emprunts auprès de Restarted Investment	19 233
Emprunts LT auprès des banques	1 021
Concours bancaires courants	6 392
Autres dettes financières à court terme	453
Trésorerie	(1 563)
Total Endettement Net	35 036

C'est dans ce contexte que RESTARTED INVESTMENT a formulé une offre de rachat de 21,0 M€ de créances détenues par les établissements bancaires européens. L'offre de reprise de ces créances présentées par RESTARTED INVESTMENT le 3 juillet 2014 a été acceptée avec pour condition du protocole de négociation amiable avec les banques sanctionnant cet accord, entre autres, de convertir ces créances en capital afin de renforcer les fonds propres de CYBERGUN et de diminuer le poids du remboursement de sa dette financière. Les termes de cette offre ont fait l'objet d'un accord signé par protocole et homologué par le Tribunal de Commerce d'Evry le 28 juillet 2014.

C'est ainsi que RESTARTED INVESTMENT a souscrit par compensation de créances qu'elle détenait à l'encontre de la Société, 2,0 M€ en capital lors de l'augmentation de capital lancée par la Société le 17 juillet 2014. RESTARTED INVESTMENT a ainsi souscrit pour l'équivalent de 4 020 479 actions et droits de vote de CYBERGUN soit 21,18 % du capital et 21,26 % des droits de vote.

Comme annoncé lors de la déclaration d'intention publiée par l'AMF le 10 septembre 2014 (Décision AMF 214C1868) RESTARTED INVESTMENT envisage d'apporter sa garantie à une prochaine opération d'émission de titres dont le principe a été décidé à l'assemblée générale des actionnaires du 10 septembre 2014. Au titre de cette garantie, RESTARTED INVESTMENT est susceptible de franchir en hausse le seuil de 30% du capital et des droits de vote de la société CYBERGUN et a, à ce titre, obtenu de l'Autorité des marchés financiers une dérogation au dépôt obligatoire d'une offre publique (voir Décision AMF 214C2027 du 1er octobre 2014). A cet égard, l'AMF a acté que RESTARTED INVESTMENT envisageait de souscrire à cette seconde augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant d'environ 15,3 M€, laquelle conduira à l'émission de 46 418 103 actions CYBERGUN et sera garantie à hauteur de 75% par la société RESTARTED INVESTMENT, laquelle envisage de souscrire à ladite augmentation de capital dans son intégralité par incorporation des créances financières de CYBERGUN acquises dans le cadre du protocole, si les autres actionnaires de CYBERGUN n'y souscrivaient pas. Au résultat des opérations envisagées, dans l'hypothèse où la société RESTARTED INVESTMENT souscrirait à l'intégralité de l'augmentation de capital susvisée, sa participation pourrait atteindre 50 438 582 des actions et droits de vote soit 77,12% du capital et des droits de vote.

À l'appui de sa demande de dérogation, le requérant a fait valoir que la situation financière de la société CYBERGUN était caractérisée par (i) des résultats d'exploitation et net négatifs récurrents sur les trois derniers exercices (comptes sociaux et consolidés), (ii) la nécessité de restructurer la dette financière (environ 36,1 M€ au 31 mars 2014) et de renforcer les capitaux propres de la société (6,7 M€ au 31 mars 2014), et (iii) le fait que les rapports des commissaires aux comptes concernant les comptes consolidés et sociaux 2014 contiennent une justification relative à la continuité d'exploitation, avec un renvoi à la note 1.1.1 de l'annexe des comptes consolidés et un renvoi aux notes 1.1 et 7.2 de l'annexe des comptes annuels.

Considérant que les faits décrits caractérisaient une situation avérée de difficulté financière, que les différentes augmentations de capital ont été soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la société, l'Autorité des marchés financiers a octroyé la dérogation demandée sur le fondement de l'article 234-9, 2° du règlement général (voir Décision AMF 214C2027 du 1er octobre 2014).



Fin octobre 2014, CYBERGUN a conclu un accord de financement avec la société NEWSTAR BUSINESS CREDIT, filiale du groupe américain NEWSTAR FINANCIAL. Cet accord porte sur la mise en place d'une ligne de crédit renouvelable d'un montant maximum de 12 MUSD (9,5 MEUR) venant en remplacement de la précédente ligne accordée il y a 2 ans par un autre établissement financier américain. Cette ligne présente des conditions d'utilisation plus flexibles que la précédente et un taux plus avantageux en adéquation avec la santé financière des filiales américaines. CYBERGUN estime que les nouvelles conditions permettront de réduire le cout de financement des filiales américaines (52% des ventes du Groupe sont réalisées aux Etats-Unis) de 40% par rapport aux conditions actuelles. L'échéance de cette ligne renouvelable est fixée à octobre 2017.

Postérieurement à ce refinancement, l'intégralité des dettes court terme de CYBERGUN (6,4 M€ au 31 aout 2014) est transformée en emprunts moyen-long terme (maturité de 24 mois).



4.3. RISQUES DE MARCHÉ

4.3.1. RISQUES DE CHANGE

■ Situation au 31 mars 2014

Le Groupe est exposé au risque de change sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Au 31 mars 2014, le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. Les contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure ou égale à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Au 31 mars 2014, la juste valeur des instruments de change se traduit par un actif courant de 1 K€ et par un gain financier du même montant enregistrée au compte de résultat.

Au 31 mars 2013, la juste valeur des instruments de change se traduit par un passif courant de 149 K€ et par une perte financière du même montant enregistrée au compte de résultat.

■ Position nette de la Société en dollars au 31 mars 2014 (base consolidée)

En K USD (taux de conversion €/ \$ au 31/03/2014 : 1,3788)	31/03/2014
Actifs	29 023
Dont stocks et en-cours	21 336
Dont clients	4 816
Dont actif d'impôts	498
Dont autres actifs courants	2 163
Dont trésorerie	210
Passifs	57 374
Dont fournisseurs	901
Dont emprunts à court terme	0
Dont trésorerie à court terme	9 585
Dont passif d'impôts	91
Dont autres passifs courants	46 797
Position nette avant gestion	-28 351
Position hors bilan* (contrats de change à terme)	1
Position nette après gestion	-28 351

* Valorisation des instruments de couverture

■ Position nette de la Société en dollars au 31 mars 2013 (base consolidée)

En K USD (taux de conversion €/ \$ au 31/03/2013 : 1,2805)	31/03/2013
Actifs	33 933
Dont stocks et en-cours	21 449
Dont clients	6 096
Dont actif d'impôts	744
Dont autres actifs courants	750
Dont trésorerie	4 893
Passifs	16 651
Dont fournisseurs	1 902
Dont emprunts à court terme	0
Dont trésorerie à court terme	6 874
Dont passif d'impôts	307
Dont autres passifs courants	7 569
Position nette avant gestion	17 282
Position hors bilan* (contrats de change à terme)	-149
Position nette après gestion	17 133

* Valorisation des instruments de couverture



■ Analyse de la sensibilité au risque de change

En K (taux de conversion €/ \$ moyen sur la période 1,3405)	31/03/2014
Chiffre d'affaires	51 166
Euros	21 634
Dollars	29 532
Total	51 166
Achats et charges	
Euros	9 469
Dollars	28 494
Total	37 963
Solde (position de change)	
Euros	12 165
Dollars	1 124
Couverture	
Achat à terme de USD	12 165
Vente à terme	1 124
Position nette en dollar USD	1 124
Variation + / - 1 %	11
Variation du dollar USD sur l'exercice	-3,41%
Impact sur les résultats en euros	-38
Position nette avec hors bilan USD	1 124
Variation + / - 1 %	11

En K (taux de conversion €/ \$ moyen sur la période 1,28754)	31/03/2013
Chiffre d'affaires	69 541
Euros	49 025
Dollars	20 516
Total	69 541
Achats et charges	
Euros	12 613
Dollars	37 839
Total	50 453
Solde (position de change)	
Euros	27 412
Dollars	-17 324
Couverture	
Achat à terme de USD	
Vente à terme	
Position nette en dollar USD	-17 324
Variation + / - 1 %	-173
Variation du dollar USD sur l'exercice	-2,86%
Impact sur les résultats en euros	495
Position nette avec hors bilan USD	-17 324
Variation + / - 1 %	-173

4.3.2. RISQUES DE CONVERSION

Les états financiers consolidés de CYBERGUN sont présentés en euro. Les actifs, passifs enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euro, au taux de change applicable au jour de la clôture de l'exercice, pour être intégrés dans les états financiers.

Dans ce cas, la valeur en euro des actifs, passifs, initialement libellés dans une tierce devise diminuera et inversement en cas de dépréciation.

4.3.3. RISQUES DE CREDIT / DE CONTRE-PARTIE

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.



L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

4.3.4. RISQUES DE TAUX

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital. L'exposition du Groupe à une telle évolution défavorable est très limitée au regard du niveau de l'endettement à court terme et à taux variable.

Néanmoins, CYBERGUN assure une gestion rigoureuse du risque de taux afin de contrôler son exposition aux risques de marché dans des limites acceptables. Plus particulièrement, le Groupe gère le risque de taux en procédant à des souscriptions d'instruments de couverture de taux.

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 mars 2014 est le suivant :

En K€ 31/03/2014	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers** (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (b) - (a)		Instruments de couverture (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	1 313	0	640	29 950	-673	29 950	0	0	-673	29 950
De 1 à 5 ans	0	0	0	530	0	530	0	-36	0	494
Plus de 5 ans	0	0	8 861	0	8 861	0	0	0	8 861	0
Total	1 313	0	9 501	30 480	8 188	30 480	0	-36	8 188	30 444

* : les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

En K€	31/03/2014	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	304	0
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	-304	0



L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 mars 2013 est le suivant :

En K€ 31/03/2013	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers** (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (b) - (a)		Instruments de couverture (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	7 172	0	9 352	12 122	2 180	12 122	0	0	2 180	12 122
De 1 à 5 ans	0	0	8 792	18 029	8 792	18 029	0	-58	8 792	17 971
Plus de 5 ans	0	0	0	4 017	0	4 017	0	0	0	4 017
Total	7 172	0	18 144	34 168	10 972	34 168	0	-58	10 972	34 110

En K€	31/03/2013	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	341	0
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	-341	0

4.3.5. RISQUES SUR ACTIONS

Au 31 mars 2014, CYBERGUN détient 112 343 actions propres.

En K€ Au 31/03/2014	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	0	0
Hors bilan	0	166
Position nette globale	0	166

En K€ Au 31/03/2013	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	0	0
Hors bilan	0	177
Position nette globale	0	177



4.3.6. RISQUES HORS BILAN

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan du Groupe au 31 mars 2014, 31 mars 2013 et au 31 mars 2012 :

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
	12 mois	12 mois	12 mois
Engagements donnés			
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0	0
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles ⁽¹⁾	21 610	21 610	21 266
Encours du factoring déconsolidé	390	390	725
Avais, cautions et garanties données	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0

⁽¹⁾ Nantissement du fonds de commerce de CYBERGUN SA au profit de RESTARTED INVESTMENT.

Le nantissement ne sera pas levé tant que la dette de Cybergun SA à l'égard de RESTARTED INVESTMENT ne sera pas intégralement remboursée.

Le solde des créances financières détenues par RESTARTED INVESTMENT au 31 octobre 2014 est de 19,0 M€ et devrait être postérieurement à l'opération d'environ 7,2 M€ (hypothèse où aucun droit préférentiel de souscription ne serait exercé par les actionnaires et que l'engagement de souscription de 75% à l'opération de RESTARTED INVESTMENT était mis en œuvre, la société RESTARTED INVESTMENT pourrait ainsi être amenée à souscrire, par compensation de créance, 11,5 M€).

Cette présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

4.4. RISQUE LIE A UNE EVENTUELLE DEPRECIATION DES ECARTS D'ACQUISITION (GOODWILLS)

CYBERGUN a enregistré des écarts d'acquisition liés aux acquisitions de filiales, entreprises associées et coentreprises.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture annuelle.

La valeur recouvrable des écarts d'acquisition est alors estimée soit sur la base d'une valeur de marché soit sur la base d'une valeur d'utilité. La valeur d'utilité est définie comme la somme des cash-flows actualisés relatifs aux unités génératrices de trésorerie auxquels les goodwill se rattachent. Quand la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée de façon irréversible. Depuis l'arrêt de l'activité jeux vidéo, il n'y a plus qu'une unité génératrice de trésorerie, l'activité historique (répliques) retenue pour le calcul des tests de dépréciation.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance de l'activité sont les hypothèses les plus sensibles concernant l'évaluation des tests de dépréciation. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de dépréciation additionnelle sur les écarts d'acquisition à la variation du taux d'actualisation et du chiffre d'affaires sur les flux du plan d'affaires sur les 3 premières années :



		Diminution de X% du taux de variation du CA sur les flux du BP sur les 3 premières années				
		0,00%	-0,50%	-1,00%	-1,50%	-2,00%
Taux d'actualisation	8,3%	0,0	0,0	2,1	4,2	6,4
	8,8%	0,0	0,7	2,8	4,9	7,0
	9,3%	0,0	1,5	3,6	5,6	7,6
	9,8%	0,3	2,3	4,3	6,2	8,1
	10,3%	1,1	3,1	5,0	6,8	8,7

Des changements sur les hypothèses retenues amèneraient des modifications significatives à la valorisation des actifs. A titre illustratif, une variation de +0,5% du taux d'actualisation entraîne une dépréciation d'environ 0,3 M€ et une variation de -0,5% du chiffre d'affaires sur les flux du plan d'affaires sur les 3 premières années entraîne une dépréciation d'environ 1,5 M€.

La Société ne peut garantir que des événements ou circonstances défavorables n'auront pas lieu dans le futur qui la conduirait à revoir la valeur comptable des goodwills et à enregistrer des pertes de valeur importantes qui pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe.

4.5. RISQUES JURIDIQUES

4.5.1. LITIGES EN COURS ET FAITS EXCEPTIONNELS

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

4.6. ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE

Le Groupe a souscrit des assurances présentant des garanties qu'elle estime compatibles avec les risques couverts.

Le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité, susceptibles d'être assurés, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

Ces polices et leur adéquation aux besoins de l'entreprise sont revues régulièrement et au minimum une fois par an.



■ Responsabilité civile (RC)

✓ RC « Exploitation »

La Responsabilité Civile « Exploitation » couvre les dommages corporels, matériels et immatériels dont:

- Dommages corporels résultant d'accidents de travail ou de maladies professionnelles ;
- Dommages matériels et immatériels consécutifs ;
- Dommages aux biens mobiliers confiés (dommages matériels et immatériels consécutifs) ;
- Dommages immatériels résultant de dommages non garantis ;
- Dommages immatériels ne résultant d'aucun dommage (fausse manœuvre) ;
- Atteinte accidentelle à l'environnement *hors installations classées soumises à autorisation* (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs).

✓ RC « Après livraison »

La Responsabilité Civile « Après Livraison » couvre les dommages corporels, matériels et immatériels dont :

- Dommages immatériels résultant de dommages aux produits livrés et aux travaux exécutés ;
- Dommages immatériels ne résultant d'aucun dommage (vice caché, malfaçon) ;
- Frais de retrait engagés par l'assuré.

✓ Défense

- Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives ;
- Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives.

✓ Assistance juridique / Recours

Assistance juridique dont : honoraires d'avocat ou de conseil :

- Référé, assistance à une mesure d'instruction ou devant une commission administrative, un tribunal d'instance ou de police ;
- Tribunal de grande instance ;
- Cour d'appel ;
- Cour de cassation ou Conseil d'Etat ;
- Transaction amiable.

✓ RC « Dirigeants »

- Information juridique de dirigeant ;
- Protection fiscale du dirigeant ;
- Responsabilité civile du dirigeant ;
- Aide psychologique du dirigeant ;
- Réhabilitation image de l'entreprise ;
- Assistance rapatriement du dirigeant.



■ **Multirisque professionnel/industrielle**

Incendie, risques annexes (tempête, grêle, neige sur toiture, dégât des eaux, gel, chute d'appareils aériens, choc de véhicules terrestres, actes de vandalisme et de sabotage, attentats, actes de terrorisme, émeutes et mouvements populaires, dommages d'ordre électrique) et catastrophes naturelles ;

Frais et pertes consécutifs aux dommages matériels garantis ;

Recours ;

Vol ;

Bris de glaces ;

Bris de machines des matériels informatiques et de bureautique.

■ **Perte d'exploitation**

- Incendie, foudre, explosion, fumées ;
- Tempête, grêle, neige sur la toiture ;
- Dégâts des eaux, gel ;
- Chute d'appareils aériens. Franchissement du mur du son ;
- Choc de véhicules terrestres ;
- Actes de vandalisme et de sabotage, attentats, actes de terrorisme, émeutes, mouvements populaires ;
- Catastrophes naturelles (loi du 13 Juillet 1982).

■ **Transport de marchandises**

- Transport de marchandises et faits de guerre par voie terrestre, maritime et aérienne ;
- Couverture du risque terrorisme pour débarquement sur le sol USA ;
- CYBERGUN est très attentif au nombre de containers embarqués sur un même navire afin d'être systématiquement couvert ;
- Couvertures des risques clients nationaux et à l'export.

■ **Polices SFAC et COFACE**

La Société a souscrit des contrats d'assurance auprès de la SFAC et de la COFACE afin de bénéficier d'une couverture contre le risque de non-paiement des créances détenues sur ses clients. Ces contrats permettent à la Société de mener une gestion du risque client par un contrôle mensuel des soldes et par un suivi des garanties.

4.7. RISQUES INDUSTRIELS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Du fait de la nature de l'activité de CYBERGUN, il n'existe pas de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité, les résultats de la Société.

Par ailleurs, le développement durable mobilise tous les postes, tous les pays et tous les collaborateurs de CYBERGUN. Dans les faits cela se concrétise par la réduction de la taille des cartons, la réutilisation des cartons de livraison dans les différentes filiales, le broyage et le recyclage des papiers de bureaux, l'utilisation croissante d'Internet qui limite l'impression de papiers, l'investissement dans un nouveau système de chauffage avec utilisation d'électricité verte, renouvellement du parc véhicule par des voitures hybrides et invention et développement de la bille biodégradable en remplacement de la bille plastique.



5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. NOM COMMERCIAL ET RAISON SOCIALE DE L'EMETTEUR

- **Dénomination sociale (article 3 des statuts)**

La Société a pour dénomination sociale: « **CYBERGUN** ».

Les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale précédée ou suivie immédiatement des mots « Société Anonyme » ou des initiales « S. A », de l'énonciation du montant du capital social, ainsi que du lieu et du numéro d'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés.

- **Objet social (article 2)**

La société a pour objet en France et à l'étranger directement ou indirectement :

- **prestations de services, négoce et transformation de tous produits et matières, notamment pour les loisirs et le modélisme**

et plus généralement, toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.

5.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR

- **Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)**

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro d'identification 337 643 795.

5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR

- **Date de création de la Société**

La Société a été créée le 14 avril 1986 (anciennement « LES TROIS PYLONES »).

- **Durée de vie de la Société (article 5)**

La durée de la Société est de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation dans les conditions prévues par la loi.



5.1.4. SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR

■ Adresse du siège social (article 4)

Le siège social de CYBERGUN se situe dans la Zone d'Activité Les Bordes, aux 9/11 rue Henri Dunant, à Bondoufle (91070), FRANCE.

Téléphone : 01 69 11 71 00

Fax : 01 69 11 71 01

■ Forme juridique (article 1)

Initialement constituée sous la forme d'une société à Responsabilité Limitée, la Société a adopté, à compter du 1^{er} août 1995 la forme d'une Société Anonyme.

5.1.5. EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR

■ Historique

En 1983 Jérôme MARSAC (Président de CYBERGUN), passionné de modèles réduits, crée avec Vincent BOUVET leur première entreprise : CIMB - COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE MARSAC BOUVET – société d'importation et de distribution de maquettes et de modèles radio - commandés auprès de revendeurs spécialisés. Avec une progression fulgurante de l'activité (un volume d'affaires de 47 MF en **1990** pour un effectif de 30 personnes), et l'élargissement de la gamme, la société CIMB devient rapidement « leader » sur le marché des modèles réduits dynamiques en France. Elle intéresse alors le Groupe JOUEF, fabricant national de trains miniatures, auquel elle est revendue en **1991**.

Dans le même temps, la société "LES TROIS PYLONES" est créée en **1986** pour le commerce de modèles « ready to fly » (par opposition au kit). Elle développe progressivement son activité et devient, en **1993**, une société d'importation et de distribution de produits inédits : les AIR SOFT GUN®, répliques de pistolets factices projetant des billes en plastique de 6mm. De faible puissance et donc inoffensives, ces copies conformes, aux capacités de reproduction multiples, sont réservées à un public majeur.

La Société, devenue alors une Société Anonyme, signe en **1997** son premier contrat de licence exclusive européenne (aujourd'hui élargie au monde) avec SMITH & WESSON ®. Ce contrat lui permet l'importation et la distribution de modèles de marques dont les droits intellectuels sont garantis. Les autres grands noms de la défense (COLT®, SIG SAUER, TAURUS®, IMI (UZI®), DESERT EAGLE™, FAMAS, TANFOGLIO®, MAUSER, THOMPSON®, AUTO-ORDNANCE, KALASHNIKOV, etc.), conscients des enjeux que cela représente, n'hésitent pas à suivre le mouvement. La société " LES TROIS PYLONES " devient alors en quelques années leader mondial sur le marché de la réplique exacte de pistolets sous licences. La plupart des marques détenues par LES TROIS PYLONES connaissant une notoriété sans égale, assurent à la Société une réussite exemplaire.

Entre **1996** et **1999**, le chiffre d'affaires progresse de 400%. LES TROIS PYLONES simplifie son nom pour devenir «3 P». Et, le 9 décembre 1999, l'entreprise entre sur le Marché Libre de la Bourse de Paris. Au début de l'année **2000**, 3P signe un contrat de licence exclusive mondiale avec COLT® portant sur la marque et l'intégralité de ses modèles (dont les pistolets vidéo). BERETTA®, TAURUS® et DESERT EAGLE™ ne tardent pas à suivre, offrant à 3P de nouveaux débouchés. En **septembre 2001**, 3P S.A. devient CYBERGUN S.A. 2001 est aussi l'année des premières prises de commandes aux USA, territoire encore non exploité par CYBERGUN.

En **2002**, le marché américain prend son essor, et représentera à la fin de l'exercice (clos au 31 mars 2003) 24,1% du chiffre d'affaires total de CYBERGUN (33,3% de l'export). En Europe, les ventes se maintiennent, avec la conquête de nouveaux marchés, notamment en Europe de l'Est, et la signature de nouvelles licences avec les intervenants du marché japonais. 2002 sera aussi l'année des grands investissements (R&D: achats de moules, créations de packaging, innovations techniques). Le 5 juillet 2002, CYBERGUN réussit son transfert au Second Marché d'EURONEXT.



2003 s'affiche comme l'année de la croissance (+66%), essentiellement tirée par les USA. Ce succès a justifié la création de la filiale CYBERGUN USA LLC, en novembre 2003 à Fort Lauderdale, FLORIDE, et l'embauche de personnel qualifié pour épauler le distributeur SOFTAIR USA, dont John STEELE, auparavant vice-président du licensing chez SMITH & WESSON. 2003 est aussi l'année des dépôts de 2 brevets révolutionnaires : BAX et CYCLONE.

Pendant l'exercice **2004**, CYBERGUN – via sa filiale américaine - crée 3 boutiques SOFTAIR DEPOT aux Etats-Unis et rachète son grossiste répartiteur SOFTAIR USA, qui devient donc filiale à 100% du Groupe. Au cours de l'exercice, CYBERGUN négocie un important contrat avec une grande chaîne de magasins, portant ainsi le nombre de points de vente de 1 300 à 2 600 aux USA. Fin septembre 2004, CYBERGUN acquiert la licence BERETTA, 19ème marque dans son portefeuille.

En **2005** CYBERGUN se concentre sur l'amélioration de la rentabilité en se désengageant de l'activité boutique en France et aux USA, et en augmentant son réseau de distribution aux USA (plus de 5 000 points de vente au 31 mars 2006). En septembre 2005, la "District Court" du MINNESOTA donne raison à CYBERGUN dans le procès qui l'opposait à un sous-traitant ayant contrefait des modèles DESERT EAGLE. Mi-mars **2006** le Groupe signe un nouveau contrat avec l'Américain COLT, qui rallonge la durée et étend l'objet du contrat de licence exclusif initial signé 6 ans plus tôt. Fin mars, CYBERGUN signe avec SCHMEISSER International une 21ème licence, qui permettra au Groupe de reproduire et distribuer le célèbre fusil-mitrailleur MP-40 dans le monde entier.

Parallèlement CYBERGUN augmente son exposition dans les linéaires américains, et continue d'investir en R&D, notamment en créant la bille 100% BIO.

Sur l'exercice **2006** (avril 2006-mars 2007), le chiffre d'affaires s'élève à 36,3 M€, en hausse de 26,3% à taux de change constant. Les USA représentent désormais 79% du CA du Groupe, qui acquiert en janvier 2007 la société américaine PALCO, et compte désormais plus de 7 000 points de vente outre-Atlantique. En février 2007, CYBERGUN renouvelle avec Michail Timoféievitch KALASHNIKOV une licence exclusive mondiale plus large et de longue durée. En mars, le tribunal de Taipei, à TAIWAN, valide le jugement de la « District Court » of MINNESOTA condamnant le contrefacteur taïwanais à verser des indemnités à SOFTAIR USA, filiale à 100% de CYBERGUN, pour avoir commercialisé des modèles contrefaits de DESERT EAGLE. En Europe, la croissance reprend, grâce à une redynamisation des équipes commerciales en France et à la signature de nouveaux contrats avec des agents européens. L'exercice 2006 marque également le succès du repositionnement de la production en Chine, la concrétisation industrielle de ses brevets, et la poursuite de ses dépôts de marques à l'international.

En **2007** (avril 2007-mars 2008), CYBERGUN réalise un chiffre d'affaires de 34,9 M€. Le ralentissement de la croissance se fait sentir aux USA, qui ne représentent plus que 65% des ventes du Groupe, mais CYBERGUN sait rebondir en recentrant son activité sur le vieux continent. Le Groupe se concentre aussi pendant l'exercice sur la réduction des coûts aux USA, suite à la délocalisation de sa filiale SOFTAIR USA de San Francisco à Dallas et à l'intégration de la société PALCO MARKETING, dont les synergies offrent désormais des résultats tangibles. Parallèlement CYBERGUN poursuit sa croissance externe par l'acquisition le 1er avril **2008** de la société TECH GROUP. Le département juridique toujours très actif, dénombre en fin d'exercice un nombre impressionnant de victoires contre les contrefacteurs, et ajoute 2 licences à son portefeuille (KAHR et GSG) plus des élargissements de durée et de domaines sur des licences existantes.

Pour l'exercice **2008** (avril 2008-mars 2009), le Groupe CYBERGUN réalise un chiffre d'affaires de 42,7 M€, soit une croissance de +23,4% en données publiées, et +7,8% à taux de change et périmètre constants (hors TECH GROUP). Malgré la crise mondiale, CYBERGUN a su maintenir une croissance soutenue et régulière tout au long de l'exercice. La filiale SOFTAIR USA accueille en juin 2008 Mark SKROCKI au poste de Directeur Marketing pour les ETATS-UNIS. Mark officiait depuis 1999 chez le leader américain des articles de paintball : JT SPORTS. Enfin, la croissance externe continue avec l'acquisition, annoncée le **16 mars 2009**, de la société danoise X-GUNS, spécialisée dans la distribution d'armes factices et d'accessoires. Cette acquisition permet d'élargir l'offre, notamment dans le domaine des accessoires, et de développer la distribution de toute la gamme CYBERGUN dans les pays scandinaves.



Au titre de l'exercice **2009** (avril 2009 – mars 2010), CYBERGUN enregistre un record d'activité avec un chiffre d'affaires de 50,7 M€, soit une croissance de +19% en données publiées et de +15% à périmètre et taux de change constants. Cet exercice est principalement marqué par l'entrée dans le périmètre de consolidation de X-GUNS et la signature d'un partenariat stratégique de long terme avec la société américaine JT SPORTS. L'acquisition de X-GUNS permet à CYBERGUN d'élargir son offre de produits, notamment dans le domaine des accessoires, tout en se développant sur l'ensemble du marché scandinave. Grâce au partenariat mis en place avec le leader américain des articles de paintball, CYBERGUN est devenu le distributeur exclusif de produits JT SPORTS en Europe. L'exercice 2009 est également caractérisé par l'amélioration des marges et la poursuite du désendettement du Groupe. Ainsi, CYBERGUN a enregistré une marge opérationnelle courante à 2 chiffres (10,8% contre 7,2% un an plus tôt) et une marge nette de 6,0% (vs. 2,6%). L'endettement financier net a été ramené à 84% des fonds propres consolidés (vs. 98%).

Pour l'exercice **2010** (avril 2010 – mars 2011), le Groupe CYBERGUN réalise un chiffre d'affaires de 73,7 M€, soit une croissance de +45% en données publiées, et +31% à taux de change et périmètre constants. Cet exercice est marqué par les acquisitions des sociétés INOKATSU (Taiwan) et SPARTAN IMPORTS (Etats-Unis). L'acquisition d'INOKATSU, leader dans la fabrication des produits d'Airsoft très haut de gamme, permet à CYBERGUN de renforcer sa présence en Asie. Avec l'acquisition de SPARTAN IMPORTS, distributeur spécialisé dans l'Airsoft haut de gamme en Californie, CYBERGUN élargit son maillage commercial sur la côte Ouest des Etats-Unis. L'exercice 2010 est également marqué par l'acquisition de l'activité du brevet BIOVAL et de la marque SWISS ARM. L'acquisition de BIOVAL, marque et procédé de fabrication de billes biodégradables, permet à CYBERGUN de renforcer son offre de « billes bio ». Grâce à l'acquisition de SWISS ARM, CYBERGUN réalisera désormais la majorité de ses ventes au travers de marques fortes détenues en propre et augmente donc son étanchéité au risque de dépendance vis-à-vis de ses partenaires. Au cours du mois de juillet 2010, CYBERGUN a ouvert une filiale en Italie afin de développer ses activités commerciales en Europe du sud. L'exercice 2010 est également caractérisé par l'émission d'un emprunt obligataire. Pour diversifier ses sources de financement dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international et de conquête de parts de marché, CYBERGUN a émis un emprunt obligataire de 9 MEUR.

L'exercice **2011** (avril 2011 – mars 2012) est marqué par l'acquisition de la société INTERACTIVE GAME GROUP - I2G (Etats-Unis) et des actifs de la société SMK SPORTSMARKETING (Angleterre). Grâce à l'acquisition des actifs de SMK SPORTSMARKETING, importateur et producteur « custom » de pistolets à air comprimé, CYBERGUN réalise une opération stratégique d'intégration verticale de la distribution de ses produits, comme il l'a déjà fait avec succès aux Etats-Unis ou dans les pays scandinaves.

Avec l'acquisition d'I2G, acteur spécialisé dans la valorisation de droits intellectuels dans l'univers du jeu vidéo, CYBERGUN renforce sa position incontournable d'acteur mondial du tir de loisir avec une gamme de produits sans équivalent allant du monde réel au monde numérique. Les avantages attendus de cette opération sont : l'enrichissement de l'offre (l'acquisition d'I2G s'inscrit dans la stratégie de CYBERGUN de pénétrer le marché au très fort potentiel des jeux vidéo afin de proposer une gamme de produits complémentaires dans les domaines du divertissement et du tir de loisir), une similarité de métiers et des complémentarités commerciales (les métiers d'I2G et de CYBERGUN reposent tous deux sur la valorisation de marques fortes, sur un modèle où la production est sous-traitée à des partenaires de qualité et sur l'optimisation des financements pour la maîtrise du retour sur investissement de chacun des projets), des synergies à valoriser et un modèle économique vertueux renforcé (les synergies attendues de cette opération pour CYBERGUN sont commerciales, technologiques et financières).

L'assemblée générale du 1^{er} avril 2011 a approuvé le projet d'acquisition de la société I2G. Le montant de l'acquisition s'est élevé à 16,8 M€ pour 100% du capital. Le paiement a été réalisé par échange de titres pour 12,8 M€ ayant donné lieu à la création de 1.050.000 actions nouvelles (à l'issue de l'apport le nombre d'actions composant le capital de CYBERGUN était de 4.270.406 actions ordinaires) et par paiement d'une soulte à hauteur de 4 M€.

En août 2011, CYBERGUN a annoncé l'acquisition de 50% de la société OW (ONLINE WARMONGERS) dont l'unique actif est le jeu vidéo WAR INC BATTLEZONE. Cet investissement stratégique est une très belle opportunité non seulement pour l'activité Jeux vidéo de CYBERGUN, mais également pour la vente de produits au détail. Le jeu WAR INC BATTLEZONE mettra en vedette les répliques d'armes du catalogue CYBERGUN, incitant les joueurs à jouer et à acheter les produits.



Par ailleurs, CYBERGUN a annoncé l'acquisition de l'usine de SHANGHAI GONGZI MACHINERY MANUFACTURING CO. LTD de SHANGHAI AIR GUN (SAG). Les dernières conditions suspensives sont en cours d'examen. Cette intégration verticale est une opportunité stratégique unique permettant au Groupe CYBERGUN de bénéficier de sa propre usine de production en Chine.

L'exercice 2012 (avril 2012 – mars 2013) marque l'arrêt définitif de la branche jeux vidéo via la cession de la filiale I2G. La société a été reprise par un manager de CYBERGUN via une opération de MBO (Management Buy-Out). Une clause de retour à meilleure fortune permettrait de percevoir jusqu'à 6,3 MUSD (4,9 MEUR) de royalties.

Par ailleurs, CYBERGUN a inauguré l'ouverture de deux Softair Battle zone en Italie et en France, concept innovant d'espace de jeu ludique dédié aux tirs de loisir.

Cet exercice a principalement été consacré au désendettement et au renforcement de sa structure financière.

En effet, CYBERGUN a trouvé un accord avec ses partenaires bancaires, en date du 28 mars 2013. Il repose sur la restructuration de la dette bancaire de CYBERGUN SA, d'un montant de 34,6 MEUR, qui constitue l'essentiel de sa dette financière. La signature de ce protocole, dont l'homologation est intervenue au cours du mois d'avril 2013, permet de sécuriser les ressources financières du Groupe en étalant les amortissements sur 6 ans et 3 mois.

Dans le cadre de son programme de désendettement, La filiale TG UK, basée en Angleterre, a cédé ses actifs SMK SPORTSMARKETING (spécialisée dans les carabines à plomb) à un industriel de l'univers du tir. CYBERGUN a également conclu la mise en place d'une ligne de financement à 24 mois avec une des principales banques américaines basée au Texas, BB&T. La ligne, d'un montant maximum de 17,5 millions de dollars, remboursable in fine sur 24 mois, porte intérêt au taux de Libor + 2,5%. Cette ligne est destinée à se substituer à une ligne court-terme existante et à financer l'activité des filiales américaines du groupe et est renouvelable à l'échéance.

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES JUSQU'A LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE

De manière générale, les investissements correspondent à des licences en ce qui concerne les immobilisations incorporelles et à des moules servant à la fabrication des produits en ce qui concerne les immobilisations corporelles.

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
	12 mois	12 mois	12 mois
Acquisitions d'immobilisations	-440	-3 946	-16 144
Cessions d'immobilisations	9	4 717	1 992
Incidence des variations de périmètre	0	-256	-4 501
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-431	515	-18 653

5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

Il n'existe pas d'autre investissement en cours.

5.2.3. INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES

CYBERGUN n'envisage aucune opération de croissance externe.



6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1. LE METIER DE CYBERGUN

■ Le tir de loisir

CYBERGUN est une société de droit français dont le métier est la conception, la fabrication (exclusivement fabless) et la distribution de pistolets de loisir et d'accessoires associés.

Leader mondial du tir de loisir, CYBERGUN propose une large gamme de produits de loisir qui s'étend des pistolets « Softair », répliques inoffensives d'armes projetant des billes en plastique, aux pistolets « Paintball » et « Wipe Out » dont les munitions sont constituées de peinture ou de craie.

En plastique ou en métal, les Softair ou « Airsoft Gun », sont des armes à feu factices qui projettent des billes en plastique de 6 mm de diamètre avec une puissance inférieure à 1 joule. Les pistolets Softair de CYBERGUN sont absolument inoffensifs.

Grace à un portefeuille de plus de 20 licences de grandes marques, détenues pour la plupart en exclusivité à l'échelle mondiale, CYBERGUN propose à ses clients les répliques parfaites des armes à feu les plus prestigieuses : DESERT EAGLE, COLT, SIG SAUER, FAMAS, KALASHNIKOV, etc.

L'exactitude et la qualité de ces copies conformes, reproduites à l'échelle 1/1, attirent un large public constitué de joueurs, de collectionneurs, d'adeptes du grand écran et de professionnels de la sécurité. Une large communauté essentiellement constituée de « jeunes adultes » majeurs.

En 2008, CYBERGUN a élargi sa gamme de produits en intégrant TECH GROUP HONG KONG. Acquis au mois d'avril, cette société anglaise est spécialisée dans la conception et la fabrication de pistolets paintball pour enfants. Elle propose également une gamme de pistolets Wipe Out. L'offre de cette société est très complémentaire à celle de CYBERGUN puisqu'elle s'adresse aux enfants de 5 à 12 ans.

Enfin, le catalogue de CYBERGUN comporte un grand nombre de consommables (billes, cartouches de peinture, etc.) et d'accessoires associés aux produits proposées (mallettes, cibles, viseurs, etc.). L'offre d'accessoires du Groupe a été récemment renforcée grâce à l'acquisition de la société danoise X-GUNS (début d'exercice 2009/2010).

CYBERGUN est un acteur original qui dispose de la qualification « Entreprise Innovante » d'OSEO/ANVAR accordée en 2005, renouvelée en décembre 2008 et en décembre 2011 pour une durée de 3 ans.

■ Le divertissement sécurisé

Les produits AIR SOFT GUN®, ou SOFTAIR® (marques déposées par CYBERGUN), sont des répliques d'armes à feu qui procurent de véritables sensations grâce à une précision de tir optimale, tout en garantissant une parfaite innocuité.

Ces produits sont absolument inoffensifs pour peu que l'on respecte quelques règles élémentaires : ne pas viser une personne ou un animal, ne pas utiliser ou exhiber ces répliques dans les lieux ou transports publics, etc.

La vente de ces modèles est réglementée par le décret n°99-240 du 24 mars 1999 relatif aux conditions de commercialisation de certains objets ayant l'apparence d'une arme à feu. Celui-ci stipule que la vente est réservée à un public majeur et que l'énergie doit être comprise entre 0,08 joules et 2 joules. Selon la réglementation, les produits sont apparentés à des jouets au-dessous de 0,08 joules

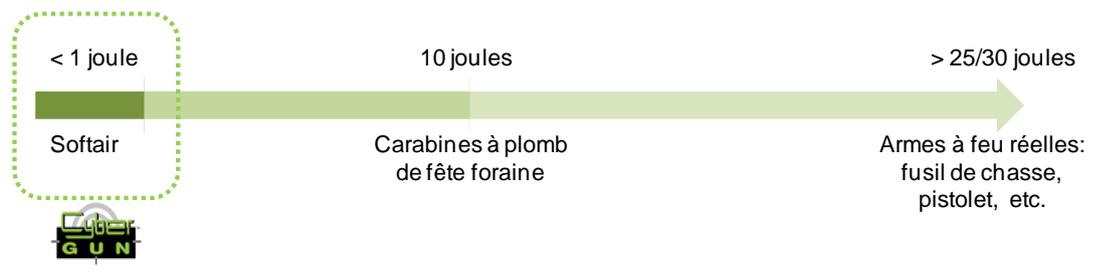


et à des armes au-dessus de 2 joules. Les produits se trouvant dans cette fourchette de puissance comme les Softair sont assimilés à des armes factices.

Pour information, l'énergie développée par les carabines à plomb de fête foraine est d'environ 10 joules et celle d'un vrai fusil de chasse dépasse les 25 joules.

Positionnement des Softair en fonction de l'énergie dégagée (en joule)

Source : CYBERGUN, ATOUT CAPITAL



6.1.2. LES MARCHES DE CYBERGUN

Leader mondial du tir de loisir, CYBERGUN est un acteur global du tir de loisir qui adresse trois principaux marchés :

■ Le sport en plein air (« Outdoor »)

Les AIR SOFT GUN® offrent à la fois la performance et la sécurité nécessaires à la pratique du tir en plein air. En effet, ils procurent de véritables sensations grâce une précision de tir optimale tout en préservant un haut degré de sécurité. Les pistolets Softair de CYBERGUN attirent aussi bien les amateurs de tir de loisir que les professionnels de la sécurité.

Les produits TECH GROUP (Paintball et Wipe Out) s'adressent également aux amateurs du tir de loisir « Outdoor ». Ils visent un public constitué d'enfants (5 à 12 ans) mais aussi un public majeur pour une partie de la gamme paintball.

■ Le tir sur cible

En proposant des répliques fidèles des armes originales, douées d'une précision de tir impressionnante pour leur faible énergie, CYBERGUN a séduit une clientèle de professionnels de la sécurité.

■ Les collectionneurs

Les Softair de CYBERGUN font également des adeptes chez les collectionneurs passionnés d'armes à feu. Cette clientèle apprécie tout particulièrement l'exactitude et l'authenticité des répliques de CYBERGUN ainsi que leur coût tout à fait raisonnable.

6.1.3. L'OFFRE DE CYBERGUN

CYBERGUN dispose d'une offre de produits de divertissement intemporels et incomparables à plusieurs niveaux.

A ce jour, le catalogue compte plus de 800 références de produits dont la gamme de prix varie de 9,99 dollars (15 euros) à 4 000 dollars (environ 3 000 euros), avec un prix moyen autour de 75 dollars (55 euros). Les acquisitions de SPARTAN IMPORTS, INOKATSU et SWISS ARM, réalisées au cours de l'exercice (2010/2011), ont permis une montée en gamme de l'offre de CYBERGUN.



Celle-ci se décompose en cinq grandes catégories de produits :

- Les pistolets à billes pour le tir sportif ;
- Les pistolets destinés aux collectionneurs ;
- Les accessoires et consommables ;
- Les « pistolets - jouets » ;
- Les jeux vidéo.

■ Les AIR SOFT GUN® : pistolets factices pour le tir sportif

Les AIR SOFT GUN® sont des répliques d'armes en plastique ou en métal qui projettent des billes en plastique de forme sphérique de 6 mm de diamètre. Le fonctionnement de ces produits repose sur trois principaux mécanismes : pompe à ressort, expansion de gaz ou moteur électrique. De faible puissance (< 1 joule), ces répliques d'armes à feu sont inoffensives.

Ces pistolets Softair sont destinés à un public majeur constitué d'amateurs de tir sur cibles ou en plein air. Répliques de grands modèles d'armes tels que COLT ou MAUSER, les AIR SOFT GUN procurent de véritables sensations de tir. Grâce à une précision de tir optimale, ces pistolets factices attirent aussi bien les amateurs que les professionnels.

Ci-dessous, une illustration de la qualité des AIR SOFT GUN avec les répliques du pistolet P228 de la marque SIG SAUER (modèle de gauche), du DELTA ELITE (au centre) et du DOUBLE EAGLE de COLT.

Modèles de pistolets AIR SOFT GUN

Source : CYBERGUN



La projection s'effectue soit au coup par coup, en ramenant manuellement la culasse de l'arme factice et en comprimant ainsi une pompe, soit de manière semi-automatique ou automatique, par l'action d'un gaz de propulsion (Co2) ou d'électricité.

Dans tous les cas, la puissance est faible (supérieure à 0,08 joule mais inférieure à 1 joule) afin d'écartier tout danger dans le cadre de l'utilisation normale mais raisonnable de ces produits, tout en offrant la puissance nécessaire au divertissement.

■ Les objets de collection : répliques fidèles des grandes armes de guerre

La gamme Softair comporte également des produits destinés au monde des collectionneurs. En effet, CYBERGUN propose des modèles très sophistiqués dont l'exactitude est remarquable. Ce savoir-faire a permis au Groupe de capter une clientèle constituée de collectionneurs de répliques d'armes de guerre, attirés par l'authenticité et l'exhaustivité de l'offre de CYBERGUN.

En effet, grâce à son portefeuille de licences de marques, CYBERGUN dispose d'un catalogue comptant environ 800 références. Le consommateur dispose ainsi d'un large choix au niveau des marques et des modèles.

Une offre très fournie qui attire également les maisons de production cinématographiques désireuses d'équiper les acteurs des armes factices paraissant les plus vraies possible.

Ci-dessous une représentation de l'authenticité des répliques commercialisées par CYBERGUN avec la copie conforme d'un fusil à pompe M500 CRUISER de la marque MOSSBERG (modèle de gauche), le fameux fusil AK 47 de la marque KALASHNIKOV (au centre) et la réplique du G2 de FAMAS (à droite).

Modèles de pistolets AIR SOFT GUN

Source : CYBERGUN



Malgré la ressemblance saisissante entre ces objets de collection et des armes réelles, il est utile de rappeler que ces produits projettent des billes en plastique avec une puissance sécurisante et que par conséquent ils sont inoffensifs.

■ Les consommables et accessoires

L'offre de CYBERGUN comporte un grand nombre d'accessoires associés aux gammes de pistolets factices que le Groupe commercialise.

Au travers de son catalogue, CYBERGUN propose des munitions (billes, grenades de billes, peinture, craie, etc.), des accessoires (visées optiques, bi-pieds, cibles, silencieux, mallettes, etc.) et mêmes des équipements pour les joueurs (vestes de camouflage, sacs à dos, ceinturons, etc.).

Quelques produits du catalogue d'accessoires

Source : CYBERGUN



■ Les jouets

Le cœur de cible de cette gamme est l'enfant de 5 à 12 ans. Il s'agit de pistolets en plastique tirant soit des munitions de peinture pour les produits Paintball, soit des munitions à base de craie pour la catégorie Wipe Out.

Ces produits sont conçus et fabriqués par TECH GROUP, société anglaise intégrée par CYBERGUN en avril 2008. TECH GROUP a développé, depuis 1999, une gamme de jouets utilisant notamment un procédé à base de craie au lieu des traditionnelles billes de peinture, une innovation particulièrement appréciée des consommateurs (Wipe Out).



Modèles de pistolets Paintball et Wipe Out

Source : CYBERGUN



Une partie de la gamme Paintball adresse un public majeur. Ces pistolets et fusils bénéficient d'une puissance et d'une précision supérieure à celles des produits pour enfants.

Le catalogue a également été enrichi par le lancement récent de la gamme de pistolets et de fusils automatiques à eau. Certaines de ces répliques d'armes à feu sont capables de tirer de l'eau à une cadence de 300 coups/minute.

6.1.4. LE MODELE ECONOMIQUE DE CYBERGUN

CYBERGUN dispose d'un modèle économique pertinent basé sur la maîtrise des étapes clés de la chaîne de valeur de son métier.

■ Les grandes étapes de la fabrication

Comme évoqué, l'intégralité de la fabrication des produits est sous-traitée en Asie (Chine, Taiwan, Philippines, Japon). Ce choix permet à CYBERGUN de contrôler la fabrication sans en subir les contraintes. En effet, la production est toutefois placée sous le contrôle de CYBERGUN qui assure une veille régulière du processus de fabrication des produits. A ce titre, la Société entretient des relations privilégiées avec ses partenaires industriels.

En amont de la fabrication, CYBERGUN intervient dès la conception des produits, au niveau des outillages et des packagings. Le Groupe réalise la conception et effectue les travaux de Recherche et Développement qui déterminent la base de travail des sous-traitants. C'est CYBERGUN qui fournit à ses fournisseurs les moules de fabrication dont elle détient l'exclusivité de par ses licences.

La qualité des produits est vérifiée sur les sites de fabrication, par la filiale CYBERGUN HONG KONG (et non plus par un sous-traitant externe). Le contrôle de qualité est effectué au niveau des chaînes de production ainsi qu'à l'embarquement des marchandises.

Une fois les produits montés, emballés puis vérifiés, ils sont directement expédiés aux Etats-Unis et en Europe. La Société dispose d'entrepôts en France, à Bondoufle (2 800 m²), et de plateformes de logistique en Belgique (Anvers) et aux Etats Unis (Minneapolis). A Dallas, la logistique est externalisée afin d'apporter plus de flexibilité. Le Groupe est capable d'assurer des livraisons en J+1.

Le processus industriel

Source : CYBERGUN





■ La distribution

CYBERGUN a fait le choix stratégique de travailler avec des partenaires fiables et indépendants, répartis à travers toute l'Europe et les Etats-Unis. Le Groupe alimente les professionnels de la grande distribution et de la distribution spécialisée (spécialistes « outdoor » et magasins de jouets) qui adressent directement le consommateur final. En Asie, CYBERGUN a opté pour la concession de sous licence. A ce jour, le Groupe dispose de plus de 10 000 points de vente dans le monde. Il n'existe pas de risque de retour de marchandises, en revanche dans le cas de la distribution du Groupe auprès de chaînes de distribution localisées aux Etats-Unis, un taux de produit défectueux vient automatiquement en déduction du chiffre d'affaires. Ce taux est calculé par produit, référence et chaînes de distribution.

Sur le marché nord-américain, la commercialisation des produits s'opère à travers environ 7 000 points de vente constitués essentiellement de « Chain Stores » (Grandes Surfaces Spécialisées).

CYBERGUN est présent en Amérique du Nord depuis plus de 10 ans par l'intermédiaire de SOFTAIR USA, devenue filiale à 100% en avril 2004. SOFTAIR USA livre essentiellement les grossistes nationaux précités tandis que l'acquisition de PALCO a permis d'approvisionner un réseau de plus de 1 600 détaillants. Depuis 2004, CYBERGUN exploite également le canal des « GSA » (Grandes Surfaces Alimentaires). Enfin, la distribution s'effectue également au travers des magasins de jouets pour la gamme de produits destinés aux enfants.

En Europe, CYBERGUN travaille avec des distributeurs ou grossistes souvent exclusifs et parfois liés par un contrat d'achat sur l'année. Le Groupe est présent dans plus de 20 pays en Europe. Les produits sont distribués à travers environ 3 000 points de vente répartis dans toute l'Europe.

En France, CYBERGUN compte environ 750 points de ventes. Ces derniers sont principalement approvisionnés depuis le siège de Bondoufle (30 km au sud de Paris), qui bénéficie de 2 800 M² d'entrepôts et 800 M² de bureaux.

Le processus commercial

Source : CYBERGUN



6.1.5. LES LICENCES DE MARQUE

L'exploitation de licences de marques est au cœur de la stratégie de CYBERGUN. Entre 1997, année de la première signature de licence (avec SMITH & WESSON), et aujourd'hui, la Société a multiplié les accords avec les grands fabricants d'armes.

■ Un portefeuille de licences unique au monde

CYBERGUN est la seule société au monde à détenir et à exploiter des licences de la majorité des fabricants d'armes. Cet avantage concurrentiel est aujourd'hui une barrière à l'entrée sur ce marché car la Société a acquis une expérience dans ce domaine et un fort pouvoir de négociation avec les grands fabricants.

La Société a conclu un certain nombre de contrats de licences exclusives avec des fabricants d'armes lui conférant le droit de reproduire et de commercialiser des fac-similés d'armes ; ces contrats de licences ont des durées variables et sont renouvelés et renégociés périodiquement.

A ces contrats sont associés le paiement par CYBERGUN de redevances calculées sur les ventes et de sommes fixes définies contractuellement dans certains cas (cf. § 4.1.5).



A ce jour, CYBERGUN dispose d'un portefeuille d'une vingtaine de licences exclusives mondiales.

Les principales licences de marques de CYBERGUN

Source : CYBERGUN



Chaque licence donne à CYBERGUN le droit de concevoir, d'exploiter et de développer des produits portant la marque concernée. La Société réalise à partir d'exemplaires originaux les moules pour reproduire et fabriquer la réplique exacte en série par le biais de la sous-traitance.

Le modèle contractuel de ces licences est classique, le licencié s'engage à reverser une somme minimum correspondant dans la plupart des cas à un pourcentage d'un objectif réalisé sur l'année. En moyenne, la durée de vie d'un contrat de licence est de 10 ans.

CYBERGUN affiche clairement sa volonté de poursuivre sa politique de licences en obtenant le renouvellement des contrats arrivant à échéance et en procédant à l'acquisition de nouvelles licences.

■ Une politique volontariste de lutte contre la contrefaçon

L'industrie du jouet est souvent la cible des sociétés pirates peu soucieuses de la sécurité des consommateurs et notamment de celle des enfants. Pour des jouets comme les pistolets à billes, la contrefaçon représente un risque important pour la sécurité (puissance non réglementaire, enrayement, etc.).

CYBERGUN a procédé à l'enregistrement de ses marques à l'Institut National de la Propriété Industrielle. Ainsi, tout acte d'utilisation de ces marques sans autorisation préalable de la société est considéré comme un acte de contrefaçon. La répression des actes de contrefaçon pour importation, exportation ou production, est prévue par la loi n° 94102 du 5 février 1994 modifiée par la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004, qui a considérablement élevé le niveau des sanctions pénales prévues à l'article L 716-9 du Code de la Propriété Intellectuelle. Désormais, la contrefaçon de tout droit de propriété intellectuelle et donc de marque est puni d'un emprisonnement de 4 ans et d'une amende de 400 000 €.

CYBERGUN est aujourd'hui particulièrement bien équipé pour lutter contre les contrefacteurs. Les licences sont gérées par le département juridique de CYBERGUN dont l'expertise est un élément essentiel du bon fonctionnement de l'exploitation des différents contrats. Ce département est chargé de la gestion complète des licences mais aussi des procédures de lutte contre les pirates.

De nombreuses saisies ont été effectuées par les douanes, qui travaillent toujours en collaboration avec CYBERGUN dans le cadre d'un agrément renouvelé chaque année depuis plus de 10 ans.

Par ailleurs, la Société a également étendue sa surveillance aux sites internet susceptibles de commercialiser des contrefaçons.



6.2. LE MARCHÉ DU JOUET ET DES JEUX VIDEO

6.2.1. LES DONNEES DU MARCHÉ

■ Le marché mondial du jouet

Un marché mondial largement dominé par les jouets chinois

Le marché mondial du jouet pèse environ 80 milliards de dollars. 70% des jouets vendus dans le monde sont fabriqués en Chine. La production chinoise est concentrée dans la province méridionale du Guangdong. L'industrie y est très fragmentée, avec plus de 8.000 fabricants de jouets et peut-être jusqu'à 20.000 (non déclarés), selon certaines estimations. Ce sont 4 millions d'ouvriers chinois qui travaillent dans ce secteur. L'UE compte environ 80 millions d'enfants de moins de 14 ans et quelques 2 000 entreprises employant directement plus de 100 000 personnes dans le secteur du jouet et du jeu. La majorité des entreprises sont des PME. Actuellement, les principaux partenaires commerciaux de l'Europe demeurent les États-Unis pour les exportations et l'Extrême-Orient (principalement la Chine) pour les importations.

En France, selon NPD Group, fournisseur de données sur le marché du jouet, le secteur a réalisé un chiffre d'affaires de 3175 millions d'euros en 2012 en retrait de 2% par rapport à 2011, qui avait été en forte croissance (+6%). La France est au 2ème rang européen. L'essentiel des ventes émane des spécialistes du jouet (45% de parts de marché) et 36% pour la grande distribution pour une dépense annuelle par enfant d'environ 270€. Les jouets sont vendus à 60% pour les enfants de moins de 6 ans. Au moins 58% des achats de jouets sont réalisés lors de la période de Noël. Les ventes de cette année ont été bonnes avec une croissance de 2% sur le mois de décembre et des recettes de 635 millions sur les trois dernières semaines. Le secteur français est constitué d'une vingtaine de fabricants de plus de 10 salariés (60 entreprises de moins de 20 salariés en 1995) qui réalisent 450 millions d'€ de CA annuel global. Il comprend également une quinzaine de filiales françaises de commercialisation de grandes marques internationales employant en France plusieurs centaines de salariés et un grand nombre de très petites entreprises de design ou de fabrication de jouets.

Un secteur fortement normé et contrôlé : un enjeu sociétal

Les jouets et les jeux sont essentiels au développement de l'enfant. Aussi la sécurité de leur utilisation doit-elle être garantie. C'est à la fois un enjeu de société et un enjeu économique. Force est de constater que le coût faible prévaut sur la qualité et la sécurité sur les marchés.

"Le fabricant, qui se trouve souvent en Chine, l'importateur et le vendeur : tout le monde est désormais responsable. Si un consommateur en France a un problème avec un jouet, il peut se retourner contre le magasin qui le lui a vendu", explique Elisabeth Chesnais, journaliste à UFC-Que choisir. De fait, la Direction générale des douanes a détecté en 2011, 829 000 jouets qui n'étaient pas conformes aux normes européennes, soit plus de 16 % des 5,1 millions contrôlés. Parmi eux, 53 600 (1 %) étaient à la fois non conformes et dangereux. Selon les données annuelles publiées par Bruxelles, plus d'un produit sur deux notifié comme dangereux dans l'Union Européenne (UE) est d'origine chinoise.

Les écarts normatifs entre producteurs déséquilibrent les échanges. C'est pourquoi de nombreuses normes européennes ont tenté d'entraver l'importation de jouets peu sûrs. Ces normes s'appliquent désormais à « tous produits qui sont conçus pour être utilisés, exclusivement ou non, à des fins de jeu par des enfants de moins de quatorze ans ou destinés à cet effet » (décret du 22 février 2010). Outre les exigences que ces textes préconisent déjà, le dispositif sera renforcé à compter du 20 juillet 2013 par des exigences chimiques portant notamment sur les vernis, la peinture, la composition des matériaux. Contrairement aux idées reçues, les fabricants étrangers sont soumis à des règles identiques aux règles européennes, et en première ligne, les jouets chinois. En 2007, les nouvelles normes européennes et étasuniennes relatives à la sécurité des jouets, et la certification chinoise obligatoire pour la production des jouets, ont pris effet.



Un secteur chinois à fort potentiel mais qui s'essouffle

Aujourd'hui, les fabricants chinois bénéficient de leur position de « sous-traitants » des grandes marques étrangères. Leur production est vendue sous label étranger. Ils n'ont pas à verser des brevets chinois aux coûts élevés. En contrepartie, les prix sont fixés par les grands distributeurs étrangers. Les entrepreneurs chinois adaptent leur rendement et leur masse salariale en fonction de ces contraintes. L'industrie chinoise du jouet, qui semble jouer un rôle principal sur le marché international, est en fait une industrie dont les profits sont dérisoires et à faible valeur ajoutée, et qui affronte actuellement de nombreux problèmes épineux. « Les distributeurs étrangers sont les principaux bénéficiaires », s'est plaint Zhan Wanlin, sous-directeur général du groupe de jouets Tiantianwan (Anhui Daily-Play Toys Co., Ltd).

3700 fabricants ont mis la clé sous la porte, victimes de la hausse des coûts de production et du yuan, pour l'essentiel des sous-traitants de plus grosses entreprises. Une majorité écrasante d'entreprises n'innovent pas suffisamment sur le plan technique et pêchent par leur manque de capacités réformatrices. Malgré un grand nombre de fabricants de jouets, leur compétitivité n'est pas suffisante et il n'existe pas d'acteurs professionnels influents pour le développement des jouets. Les exportations de jouets chinois ont globalement continué à croître de 1,3 %. Mais les distributeurs réorganisent leurs approvisionnements afin de tenir compte des normes environnementales. Les enseignes privilégient des fournisseurs européens plus proches. La grande quantité des jouets renvoyés pour non-conformité aux nouvelles normes européennes et étatsuniennes et l'adaptation à ces normes ont augmenté de 8% le prix de revient pour les entreprises de jouets chinoises, d'autant plus que le niveau de la revalorisation du yuan (RMB) a dépassé 7% ces deux dernières années.

6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE L'ACTIVITE

Lors de l'exercice clos au 31 mars 2014, Cybergun a consacré d'importants efforts à la restructuration de sa dette financière, ce qui a sensiblement pénalisé son activité.

6.4. DEGRE DE DEPENDANCE

6.4.1. A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES ET AUTRES COMPETENCES TECHNOLOGIQUES, DE CONTRATS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX

Comme évoqué, le business modèle de CYBERGUN repose en grande partie sur l'exploitation de licences de grandes marques d'armes à feu (COLT, SIG SAUER, FAMAS, etc.). Par conséquent, la Société a une certaine dépendance vis-à-vis de ces licences jugées essentielles pour son activité.

La politique de CYBERGUN en matière de gestion des risques liés aux licences est traitée dans le paragraphe 4.1.5 du présent document de référence.

Dans le cadre de son activité, CYBERGUN commercialise des produits qui sont fabriqués par des sous-traitants localisés en Asie. A ce titre, une partie de l'activité de la Société est dépendante de la continuité d'exploitation de ces tiers.

Cette dépendance industrielle est toutefois amoindrie grâce à la politique de diversification du Groupe qui consiste à toujours produire un même produit chez deux fournisseurs localisés dans des pays différents. Il n'y a donc pas d'exclusivité avec les fournisseurs qui s'avèrent être plutôt des acteurs vis-à-vis de CYBERGUN. Le paragraphe 4.1.3 du présent document traite des risques rattachés aux fournisseurs et aux sous-traitants.



6.5. POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE

Compte tenu de la niche que représente la réplique d'armes à feu dans le marché des jeux et jouets, il n'existe, à notre connaissance, aucune étude détaillant les parts de marché des principaux intervenants. Néanmoins, au vue de la qualité du portefeuille de licences de CYBERGUN et sa forte capacité d'innovation, le Groupe apparaît clairement comme un acteur incontournable sur son marché.

La concurrence de CYBERGUN est constituée de concurrents possédant des portefeuilles de licences beaucoup moins fournis et donc incomparables. Il s'agit d'acteurs disposant de licences non détenues par CYBERGUN, de moindre renommée.

Les principaux concurrents directs du Groupe sont des sociétés qui proposent des produits Softair (sous licences ou hors licences).

Les pirates qui fabriquent et commercialisent illégalement des répliques d'armes représentent également une forme de concurrence au niveau de CYBERGUN. Depuis de nombreuses années, le Groupe est particulièrement réactif en matière de lutte contre la contrefaçon.

La société combat activement cette forme de concurrence illégale en exploitant les licences de marques et en engageant des poursuites judiciaires contre les contrefacteurs identifiés.

Dans le domaine des jeux vidéo, CYBERGUN fait face à une concurrence qui ne bénéficie pas de l'atout que constitue la possibilité d'exploiter son portefeuille de marques. C'est notamment le cas pour les Jeux vidéo First Person eXperience (FPX) de guerre qui réalisent de gros volumes de vente et pour lesquels CYBERGUN est le seul acteur qui exploite les marques d'armes proposés aux joueurs.



7. ORGANIGRAMME

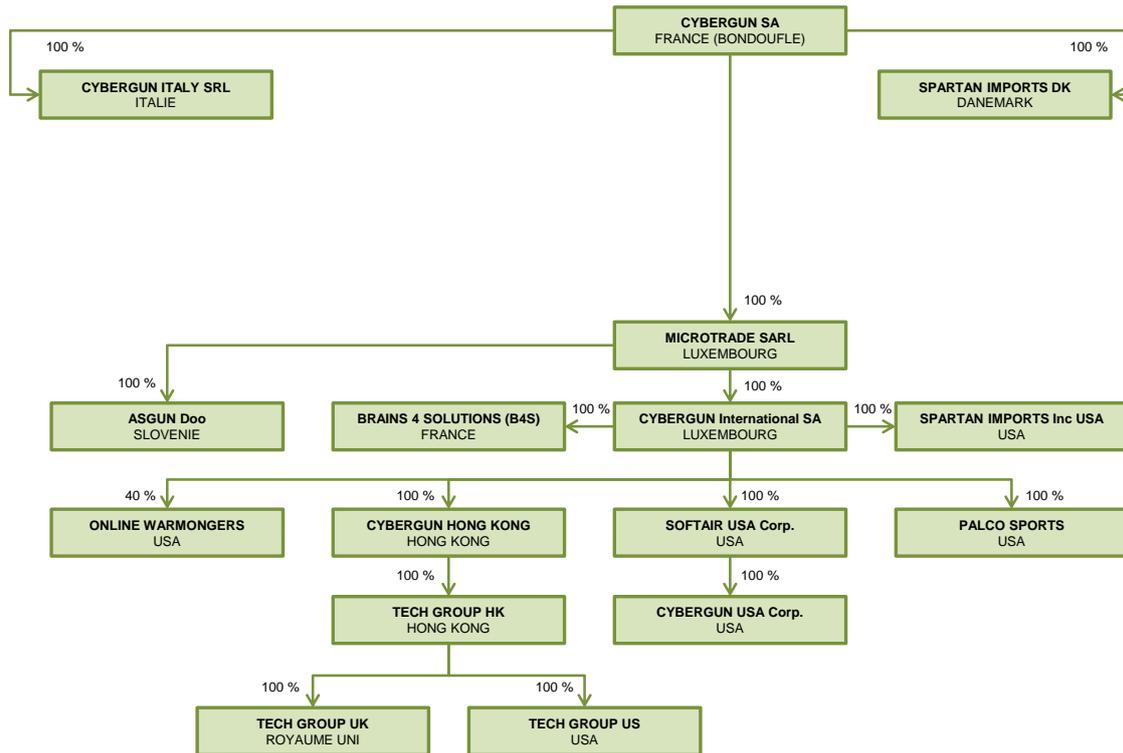
7.1. PERIMETRE DU GROUPE

7.1.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

Au 31 mars 2014, l'organigramme juridique du Groupe CYBERGUN est le suivant :

Organigramme juridique du Groupe au 31/03/2014

Source : CYBERGUN





7.1.2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leur exercice comptable annuel le 31 mars.

■ Périmètre de consolidation du Groupe au 31 mars 2014

Au 31 mars 2014, le périmètre de consolidation du Groupe est le suivant :

Nom	Siège	N° Siren	% d'intérêt	Méthode
CYBERGUN SA	Zone d'activités les Bordes 9/11 rue Henri Dunant 91070 Bondoufle FRANCE	33764379500046		Société mère
Sarl BRAINS 4 SOLUTIONS (B4S)	8 rue de l'Arc 77240 Vert Saint Denis 3 rue des foyers	51100631400013	100%	IG
MICROTRADE SARL	L1537 LUXEMBOURG PO BOX 35033,	N/A	100%	IG
CYBERGUN USA, Corp.	Scottsdale, AZ 85255 USA	N/A	100%	IG
SOFTAIR USA Inc.	Vineyard Center II 1452 Hugues Road Suite 107 GRAPEVINE TX 76051 /USA	N/A	100%	IG
CYBERGUN INTERNATIONAL SA	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100%	IG
ASGUN Doo	DolenjskaCesta 133 LJUBLJANA	N/A	100%	IG
PALCO SPORTS	8575 Monticello Lane North MAPLE GROVE MN 55369	N/A	100%	IG
CYBERGUN HONG KONG	1401, 14 th Floor World Commerce Center, HarbourCity 7-11 Canton Road TsimShaTsui, Kowloon HONG KONG	N/A	100%	IG
TECH GROUP US	3221 South Cherokee Lane Suite 1820 Woddstock GA 30188 USA	N/A	100%	IG
TECH GROUP UK	Unit D2 Sowton Industrial Estate Exeter Devon EX2 7 LA ENGLAND	N/A	100%	IG
TECH GROUP HK	11 B 9/F block B Hung Hom Commercial Center 339 Ma Tai Wai Road Hung Hom Kowloon HONG KONG	N/A	100%	IG
SPARTAN IMPORTS DK (ex X-GUNS)	True Møllevej 11 8381 Tilst Denmark	N/A	100%	IG
SPARTAN IMPORTS Inc. USA	213 Lawrence Avenue South San Francisco CA 94080 USA	N/A	100%	IG
CYBERGUN Italia srl	Milano Piazza Cavour 3 CAP 20121 ITALIE	N/A	100%	IG
ONLINE WARMONGERS GROUP, INC	1800 Thayer Avenue, Suite A Los Angeles, CA 90025, USA	N/A	40%	ME

IG : Intégration Globale
ME : Mise en Equivalence

La société CYBERGUN n'exerce aucune influence notable sur la société FREIURGHAUS en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire.



8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

8.1.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les principales immobilisations corporelles détenues par le Groupe CYBERGUN sont les moules de production servant à la fabrication des produits.

8.1.2. PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

La Société CYBERGUN n'est propriétaire d'aucun bien immobilier. L'ensemble des locaux occupés par la Société et ses filiales est loué.

8.2. FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A la connaissance de CYBERGUN, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations du Groupe.



9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Les informations relatives à l'endettement financier de la société sont présentées aux chapitre 4.2 et 4.3 du document de référence.

9.1. SITUATION FINANCIERE

Les données présentées sont des données issues des comptes consolidés, établis en norme IFRS, pour les exercices clos au 31 mars 2014, 2013 et 2012.

■ Bilan actif consolidé

Bilan - actif (en K€)	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
	publié	publié	publié
	12 mois	12 mois	12 mois
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	9 939	10 645	10 236
Autres immobilisations incorporelles	4 007	4 392	12 501
Immobilisations corporelles	1 823	2 509	3 165
Participations entreprises associées	2 687	2 873	3 577
Autres actifs financiers non courants	532	552	1 319
Actifs d'impôts non courants	1 019	1 071	921
Total actifs non courants	20 008	22 042	31 719
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	23 630	23 593	28 975
Créances clients	9 994	10 579	12 937
Actifs d'impôts courants	1 452	1 424	1 190
Autres actifs courants	4 393	2 463	1 982
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 313	7 172	8 010
Total actifs courants	40 781	45 231	53 094
Total actif	60 789	67 273	84 813



■ Bilan passif consolidé

Passif en K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	3 925	1 551	1 551
Autres réserves	3 649	12 587	34 979
Résultat de l'exercice	-4 108	-12 814	-22 522
Intérêts minoritaires	0	0	0
Total capitaux propres	3 466	1 324	14 008
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	9 391	30 838	31 197
Passifs d'impôts différés	3	3	51
Provisions à long terme	3 660	2 776	76
Total passifs non courants	13 055	33 617	31 324
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs	9 059	6 832	10 328
Emprunts à court terme (dont cours bancaires courants et intérêts courus)	15 622	11 593	18 565
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	14 967	9 883	5 691
Passifs d'impôt courant	209	398	274
Provisions à court terme	277	140	137
Autres passifs courants	4 133	3 485	4 487
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0
Total passifs courants	44 268	32 331	39 482
Total capitaux propres et passifs	60 789	67 273	84 813



■ Compte de résultat consolidé

Compte de résultat en K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Chiffre d'affaires	51 166	69 541	84 703
Achats consommés	-33 523	-45 967	-55 542
Marge brute	17 644	23 574	29 161
Autres produits de l'activité	740	1 265	1 232
Charges externes	-11 014	-13 880	-15 629
Impôts, taxes et versements assimilés	-242	-212	-425
Charges de personnel	-7 101	-8 841	-9 002
Dotations aux amortissements et provisions	-1 918	-7 868	-3 341
Gains et pertes de change	-26	164	469
Résultat opérationnel courant	-1 918	-5 798	2 466
<i>Marge opérationnelle courante en % du CA</i>	<i>-3,75%</i>	<i>-8,34%</i>	<i>2,91%</i>
Autres produits et charges opérationnels	-2 410	-510	-20 235
Résultat opérationnel	-4 328	-6 308	- 17 769
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	17	-18	38
Charge d'intérêts des emprunts obligataires	-753	-1 491	-1 553
Coût brut des autres emprunts	-1 315	-1 325	- 1 033
Coût de l'endettement financier net	-2 051	-2 834	-2 548
Autres produits et charges financiers	2 076	-2 953	-13
Charges d'impôts	194	-496	-1 502
QP de résultat des sociétés mises en équivalence		-223	-690
Résultat net de la période	-4 108	-12 814	-22 522
<i>Marge nette en % du CA</i>	<i>-8,03%</i>	<i>-18,43%</i>	<i>-26,59%</i>

9.1.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Au terme de l'exercice 2013/2014, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 51,2 M€ (-26% par rapport à l'exercice précédent).

9.1.2. RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel de l'exercice 2013/2014 s'établit à -4,3 M€, contre -6,3 M€ au 31 mars 2013.

9.1.3. RESULTAT NET

Après prise en compte du coût de l'endettement financier net (2,1 M€), des autres charges (2,1 M€), de l'impôt (0,2 M€), le résultat net annuel part du Groupe, s'établit en perte à -4,1 M€, à comparer à une perte de -12,8 M€ à fin mars 2013, soit une marge nette de -8,03% (vs. -18,43%).



9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1. FACTEURS INFLUENCANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION

En dehors de facteurs exogènes, le développement soutenu des activités de CYBERGUN dépend du dynamisme des marchés adressés (Etats-Unis, Europe et reste du monde).

9.2.2. CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS

Aucun changement important n'est intervenu sur le périmètre du Groupe impactant sensiblement les états financiers de celui-ci.

9.2.3. FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte les opérations du Groupe.



10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat de la période	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31/03/2012	1 550	30 973	4 697	-1 337	-22 522	13 362
Résultat au 31/03/2013	0	0	0	0	-12 814	-12 814
Instrument dérivés - couverture des investissements nets à l'étranger	0	0	-80	0	0	-80
Instrument dérivés - couverture des flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres	0	0	0	0	0	0
Total des charges et produits comptabilisés	0	0	-213	614	-12 814	-12 413
Affectation du résultat en réserves	0	-18 167	-4 355	0	22 522	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle	0	0	375	0	0	375
Changements de méthodes comptables	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre et divers	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 31/03/2013	1 550	12 806	504	-723	-12 814	1 324
Résultat au 31/03/2014	0	0	0	0	-4 108	-4 108
Instrument dérivés - couverture des investissements nets à l'étranger	0	0	0	0	0	0
Instrument dérivés - couverture des flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres	0	0	456	-1 093	0	-638
Total des charges et produits comptabilisés	0	0	456	-1 093	-4 108	-4 746
Affectation du résultat en réserves	0	-12 814	0	0	12 814	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	2 375	4 550	0	0	0	6 925
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle	0	0	-36	0	0	-36
Changements de méthodes comptables	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre et divers	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 31/03/2014	3 925	4 543	923	-1 817	-4 108	3 466



10.2. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Résultat net consolidé	-4 108	-12 814	-22 522
Résultat dans les sociétés mises en équivalence	0	223	690
Produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	493	933	-308
Plus et moins-values de cession	40	442	862
+ Charge d'impôt	-245	308	1 502
+ Coût de l'endettement	2 068	2 816	2 548
+Gain sur le PREPS	-3 185	0	0
+ Amortissements et provisions	2 194	9 980	21 215
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	-2 744	1 889	3 986
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-7 857	3 308	2 836
Impôts sur les résultats payés	54	124	-2 679
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	-10 547	5 321	4 143
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	-440	-3 946	-16 144
Cessions d'immobilisations	9	4 717	1 992
Incidence des variations de périmètre	0	-256	-4 501
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-431	515	-18 653
Activité de financement			
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	0	0	-2 140
Augmentation de capital reçue	6 946	0	2 475
Autre variation des fonds propres	0	0	-1 551
Variation de l'endettement	-3 976	3 463	12 889
Intérêts payés	-2 308	-2 796	-2 591
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	662	668	9 082
Variation de trésorerie	-10 316	6 504	-5 429
Trésorerie d'ouverture	-4 422	-10 239	-4 345
Trésorerie de clôture	-14 309	-4 422	-10 239
Incidence des variations des cours devises	428	-686	-465
Variation de trésorerie	-10 316	6 504	-5 429
Détail de la trésorerie de clôture			
Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs	1 313	7 172	8 010
Concours bancaires courants	-15 622	-11 593	-18 249



10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS

10.3.1. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Au 31 mars 2014, date du dernier arrêté comptable, la situation d'endettement est la suivante :

En K€	Total	- 1 an	A 5 ans	+ 5 ans	Souscrits en	Souscrits en	Souscrits en	Souscrits en
					Euros	Dollar	Livres	Couronnes Danoises
au 31 mars 2014								
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	8 861	0	0	8 861	8 861	0	0	0
Emprunts obligataires convertibles ⁽²⁾	500	500	0	0	500	0	0	0
Emprunts auprès des banques ⁽³⁾	14 901	14 371	530	0	5 537	7 794	1 570	0
Concours bancaires courants	15 579	15 579	0	0	1 795	13 568	0	216
Autres dettes financières	140	140	0	0	140	0	0	0
Total	39 981	30 590	530	8861	16 833	21 362	1 570	216

⁽¹⁾ Le 22 septembre 2010, Cybergun SA a émis un emprunt obligataire dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 90 000 obligations émises au nominale de 100 euros, soit 9 MEUR

Durée : 6 ans

Taux fixe d'intérêt de 8%, coupon versé trimestriellement

Remboursement prévu in fine avec possibilité d'un remboursement anticipé au pair des obligations à partir d'octobre 2011

Obligations cotées sur NYSE Alternext Paris.

Suite à l'AG des porteurs d'obligations du 9 janvier 2014, les nouvelles caractéristiques des obligations sont :

- échéance de remboursement au pair (100 €) : 18 octobre 2020 ;

- coupons :

- 3.32 % par an de l'année civile 2014 à l'année civile 2018 ;

- 5.00 % pour l'année civile 2019 ;

- 10.00 % pour l'année civile 2020.

- montant cumulé des intérêts versés pour chaque obligation : 55.10 €.

Les intérêts continueront à être versés trimestriellement et le taux actuariel de l'emprunt est désormais de 5.78 %. Les obligations restent cotées en continu sous le libellé CYBERGUN 8% 18/10/16 EUR (FR0010945725 – CYBO).

⁽²⁾ Le CA du 26/03/2014 a accepté la mise en place d'une ligne d'Equity (obligations convertibles en actions) pour un montant maximum de 5 millions d'euros sur 24 mois au profit de la société YA GLOBAL MASTER SPV LTD (l'Obligataire) représentée par sa société de gestion (investment manager) Yorkville Advisors Global, LP.

Un premier tirage de 0,5 M€ est constaté dans les comptes arrêtés au 31 mars 2014.

⁽³⁾ Les découverts bancaires et emprunts bancaires faisant partie du protocole de conciliation signé avec les banques le 28 mars 2013, sont tous considérés à moins d'un an du fait du non-respect de ce protocole ; car Cybergun se retrouve en date du 25 mars 2014 dans un des cas prévus au paragraphe 7 : Exigibilité anticipé du protocole.



Au 31 août 2014, l'endettement financier net du Groupe s'établit comme suit :

En K€	31-août-14
Emprunts obligataires	9 000
Emprunts obligataires convertibles	500
Emprunts auprès de Restarted Investment	19 233
Emprunts LT auprès des banques	1 021
Concours bancaires courants	6 392
Autres dettes financières à court terme	453
Trésorerie	(1 563)
Total Endettement Net	35 036

Fin octobre 2014, CYBERGUN a conclu un accord de financement avec la société NEWSTAR BUSINESS CREDIT, filiale du groupe américain NEWSTAR FINANCIAL. Cet accord porte sur la mise en place d'une ligne de crédit renouvelable d'un montant maximum de 12 MUSD (9,5 MEUR) venant en remplacement de la précédente ligne accordée il y a 2 ans par un autre établissement financier américain. Cette ligne présente des conditions d'utilisation plus flexibles que la précédente et un taux plus avantageux en adéquation avec la santé financière des filiales américaines. CYBERGUN estime que les nouvelles conditions permettront de réduire le coût de financement des filiales américaines (52% des ventes du Groupe sont réalisées aux Etats-Unis) de 40% par rapport aux conditions actuelles. L'échéance de cette ligne renouvelable est fixée à octobre 2017.

Postérieurement à ce refinancement, l'intégralité des dettes court terme de CYBERGUN (6,4 M€ au 31 août 2014) est transformée en emprunts moyen-long terme (maturité de 24 mois).

RESTARTED INVESTMENT entend souscrire prochainement à la seconde tranche d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, pour un montant représentant jusqu'à 75% du montant de cette augmentation de capital, par compensation d'une partie de la créance qu'elle détient à l'encontre de CYBERGUN.

Dans l'hypothèse où aucun droit préférentiel de souscription ne serait exercé par les actionnaires et que l'engagement de souscription de 75% à l'opération de RESTARTED INVESTMENT était mis en œuvre, cette opération permettrait de réduire l'endettement de la Société de 11,5 M€. Sur la base de la situation des capitaux propres consolidés et de l'endettement financier net consolidé au 31 août 2014 et après la seconde tranche de l'augmentation de capital, CYBERGUN devrait disposer de 16,9 M€ de fonds propres et supporter un endettement financier net de 23,5 M€, soit un Gearing estimé à 1,4.

10.3.2. EMPRUNT OBLIGATAIRE

Le groupe Cybergun a négocié et obtenu le remboursement des échéances obligataires PREPS 1 (6 MEUR en juillet 2013) et PREPS 2 (3 MEUR en mars 2014) pour un montant total de 65% de leur valeur nominale, soit 5,9 MEUR.

Le 22 septembre 2010, Cybergun SA a émis un emprunt obligataire dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 90 000 obligations émises au nominale de 100 euros, soit 9 MEUR

Durée : 6 ans

Taux fixe d'intérêt de 8%, coupon versé trimestriellement

Remboursement prévu in fine avec possibilité d'un remboursement anticipé au pair des obligations à partir d'octobre 2011

Obligations cotées sur NYSE Alternext Paris.

Suite à l'AG des porteurs d'obligations du 9 janvier 2014, les nouvelles caractéristiques des obligations sont :

- échéance de remboursement au pair (100 €) : 18 octobre 2020 ;
- coupons :
 - 3.32 % par an de l'année civile 2014 à l'année civile 2018 ;



- 5.00 % pour l'année civile 2019 ;
- 10.00 % pour l'année civile 2020.
- montant cumulé des intérêts versés pour chaque obligation : 55.10 €.

Les intérêts continueront à être versés trimestriellement et le taux actuariel de l'emprunt est désormais de 5.78 %. Les obligations restent cotées en continu sous le libellé CYBERGUN 8% 18/10/16 EUR (FR0010945725 – CYBO).

10.4. RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Il n'existe aucune restriction éventuelle portant sur l'utilisation des capitaux par le Groupe.

10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS

Compte tenu de la conjoncture économique difficile, l'entreprise s'est organisée pour disposer, si elle en avait la nécessité, de sources de financement complémentaires.

Au 31/08/2014, la trésorerie de CYBERGUN s'élève à 1,6 M€ et l'endettement financier brut à 36,6 M€.

A la date du présent document, les sources de financement attendues sont :

- La réalisation de la seconde tranche d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. RESTARTED INVESTMENT entend souscrire à cette opération, pour un montant représentant jusqu'à 75% du montant de cette augmentation de capital, par compensation d'une partie de la créance qu'elle détient à l'encontre de CYBERGUN. Les souscriptions par compensation des créances financières qui interviendraient si les souscriptions à titres irréductibles et à titres réductibles n'ont pas absorbé la totalité de l'émission envisagée permettraient de réduire l'endettement de la Société de 11,5 M€.

Le solde des créances financières détenues par RESTARTED INVESTMENT postérieurement à cette opération, fera l'objet d'un amortissement sur une période de 5 ans à l'issue d'un délai de carence de 12 mois à compter de la réalisation de l'opération.

- La mise en place d'une ligne d'Equity (obligations convertibles en actions) pour un montant de 5 M€ au profit de la société Yorkville. Un premier tirage de 500 000 euro est constaté dans les comptes arrêtés au 31 mars 2014. Un deuxième tirage de 500 000 euro a été constaté au 31 juillet 2014. Les fonds ainsi levés au travers de l'émission des obligations convertibles viendront renforcer la trésorerie de la société.



11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

CYBERGUN dispose du label « Entreprise Innovante » d'OSEO/ANVAR accordée en 2005, renouvelée en décembre 2008 et en décembre 2011 pour une durée de 3 ans (31/12/2014). Une demande de renouvellement est en cours.

L'innovation occupe une place importante dans le modèle économique de CYBERGUN. La politique du Groupe en matière de Recherche et Développement (R&D) consiste à améliorer continuellement la qualité des pistolets et à élargir la gamme de billes proposées notamment au travers de billes biodégradables.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de R&D engagées au 31 mars 2014, 31 mars 2013 et au 31 mars 2012 :

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Dépenses de R&D engagées	880	487	965
Crédit d'Impôt Recherche	264	146	289

11.2. BREVETS

Les travaux de R&D menés par CYBERGUN ont permis de développer des produits et des procédés innovants qui améliorent sensiblement la précision et la qualité des pistolets. Ces améliorations résultent de l'exploitation de quatre principaux brevets déposés par CYBERGUN : CLEAR, BAX, CYCLONE et HELICOPTERE.

CLEAR est un brevet qui porte sur des modèles de répliques totalement transparents. L'origine de ce brevet découle directement de l'évolution de la législation allemande concernant la vente de répliques d'armes : en effet, à la fin des années 90, il a été décidé que les répliques d'armes devaient être transparentes pour être immédiatement et sans aucune hésitation distinguées des armes réelles.

BAX et CYCLONE sont des brevets qui concernent les canons des répliques. BAX garantit un positionnement strictement identique de la nouvelle bille dans le canon une fois la précédente munition tirée, ce qui garantit une précision et une qualité de tir optimales. CYCLONE est un dispositif qui fait tourner la bille sur elle-même au moment de son éjection du canon, lui assurant une trajectoire plus propre et une portée plus longue.

Enfin, HELICOPTERE est un brevet portant sur des hélicoptères miniatures télécommandés.

11.3. MARQUES, NOMS DE DOMAINES ET PROPRIETES INTELLECTUELLES

CYBERGUN SA a déposé 206 marques pour la plupart internationales ou communautaires. Plusieurs autres marques sont enregistrées sur les filiales du Groupe.

Les marques AIR SOFT GUN et SOFT AIR sont déposées auprès de l'INPI et du BIOMPI (Arrangement de Madrid), pour une quinzaine de pays et pour une période de 10 ans.



12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 MARS 2014 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE

■ Chiffre d'affaires au 30 septembre 2014 et structuration du plan stratégique RESTARTED 2020

Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre de l'exercice clos au 31 mars 2015 (période d'avril à septembre 2014)

Normes IFRS (Données estimées et non auditées)	En MUSD			En MEUR		
	2013	2014	Variation	2013	2014	Variation
1^{er} trimestre	14,4	15,5	+8%	11,1	11,4	+2%
2^{ème} trimestre	20,1	14,8	-26%	15,0	11,3	-25%
Chiffre d'affaires semestriel	34,5	30,3	-12%	26,1	22,7	-13%

CYBERGUN met en œuvre un certain nombre de mesures dans le cadre du plan RESTARTED 2020 qui impactent temporairement l'activité.

La fermeture, durant l'été, du site logistique de San Francisco, qui va générer des économies récurrentes estimées à 0,5 MEUR par an, a ainsi un impact négatif sur l'activité du 2^{ème} trimestre estimé à 0,7 MUSD (0,5 MEUR).

Dans le même temps, l'effort mis sur le déstockage et la finalisation du processus de rachat de la dette bancaire française par RESTARTED INVESTMENT a concentré l'attention des équipes du management sur les derniers mois. Cette politique de déstockage a permis de ramener le niveau d'inventaires brut (stock brut avant dépréciation et avant élimination de la marge intra-groupe) à 21,1 MEUR à fin septembre contre 26,3 MEUR au 30 septembre 2013.

Enfin, CYBERGUN déploie progressivement sa nouvelle stratégie commerciale (passage d'une logique d'exhaustivité de gamme à une politique de sélectivité et de prévente sur catalogue), ce qui entraîne des modifications des cycles de vente et nécessite de faire évoluer la démarche commerciale.

Au final, après un retour de la croissance au 1^{er} trimestre, CYBERGUN a enregistré un ralentissement de son activité au 2^{ème} trimestre par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre ressort à 30,3 MUSD (22,7 MEUR) contre 34,5 MUSD (26,1 MEUR) un an plus tôt. La répartition des ventes par zone géographique est relativement stable au 1^{er} semestre par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les Etats-Unis représentent 52% des ventes exprimées en EUR contre 40% pour l'Europe et 8% pour le reste du monde.



Pour autant et afin de structurer le plan RESTARTED 2020 et d'en accélérer les résultats, le Conseil d'Administration de CYBERGUN s'est attaché les services de Bernard LIATTI. Expert en retournement d'entreprises, Bernard LIATTI a passé dix ans au sein de ROSSIGNOL, à des postes hautement stratégiques pour terminer Senior Vice-Président, poste où il a été installé par le groupe QUICKSILVER. Diplômé de l'EM Lyon, Bernard LIATTI dispose d'une très solide connaissance de l'univers de la distribution et a prouvé au cours de sa carrière sa capacité à révéler la valeur des sociétés dans lesquelles il s'est impliqué. Parmi ses principales réalisations, il a initié et piloté avec succès le retournement de DYNASTAR SA, a reconfiguré la supply chain de ROSSIGNOL, doublé le chiffre d'affaires de MACO MEUDON et accompagné un LBO réussi dénoué par une introduction à la Bourse de Francfort.

■ **Réduction du coût de financement des filiales américaines et rappel des modalités de la future augmentation de capital**

Fin octobre 2014, CYBERGUN a conclu un accord de financement avec la société NEWSTAR BUSINESS CREDIT, filiale du groupe américain NEWSTAR FINANCIAL.

Cet accord porte sur la mise en place d'une ligne de crédit renouvelable d'un montant maximum de 12 MUSD (9,5 MEUR) venant en remplacement de la précédente ligne accordée il y a 2 ans par un autre établissement financier américain. Cette ligne présente des conditions d'utilisation plus flexibles que la précédente et un taux plus avantageux en adéquation avec la santé financière des filiales américaines.

CYBERGUN estime que les nouvelles conditions permettront de réduire le coût de financement des filiales américaines (52% des ventes du Groupe sont réalisées aux Etats-Unis) de 40% par rapport aux conditions actuelles.

L'échéance de cette ligne renouvelable est fixée à octobre 2017. CYBERGUN n'a désormais plus de contrat de financement bancaire à négocier à court terme.

Cet accord vient en complément des actions mises en œuvre pour consolider la structure financière, notamment via le projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette opération, autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 septembre 2014 et qui doit recevoir le visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), aurait les caractéristiques suivantes :

- Nombre maximum d'actions nouvelles : 46 418 103 actions
- Parité d'émission : 5 actions nouvelles pour 2 actions existantes ;
- Prix de souscription : décote de 0,01 EUR par rapport au cours de clôture du jour d'obtention d'un visa sur le Prospectus de l'offre par l'AMF. Il est rappelé que le prix de souscription ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions, soit 0,328 EUR par action nouvelle.

L'émission sera garantie par RESTARTED INVESTMENT qui aura la faculté de souscrire par compensation de créances.

■ **Evolution de la situation financière post 31 mars 2014**

Afin de donner à nouveau au Groupe les marges de manœuvres financières nécessaires à son redéploiement, la société RESTARTED INVESTMENT, fédérant un pool d'entrepreneurs autour du projet, a proposé aux partenaires bancaires français et belges d'acquiescer la totalité de la dette bancaire qu'ils détenaient en vue de sa transformation en capital. Cette proposition a reçu le soutien exclusif du Conseil d'administration de CYBERGUN.

Un protocole a ainsi été conclu dans ce sens le 15 juillet avec l'accord unanime des partenaires bancaires français de CYBERGUN au terme duquel, RESTARTED INVESTMENT acquiert un



montant nominal d'environ 21 MEUR de dettes bancaires. Cet accord a l'objet d'une homologation par le Tribunal de commerce d'Evry le 21 juillet 2014.

Afin de compléter les ressources financières disponibles de la société, CYBERGUN a lancé une augmentation de capital de 3,1 MEUR avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions nouvelles selon les modalités suivantes : Cette opération est garantie à 75% par RESTARTED INVESTMENT.

Le montant brut de l'augmentation de capital s'est élevé à 3.094.540 EUR (prime d'émission incluse) par la création de 6.189.080 actions nouvelles au prix unitaire de 0,50 EUR. Les souscriptions proviennent de l'exercice des DPS (1.507.353 actions nouvelles), de demandes à titre réductible (661.248 actions) et de la souscription de RESTARTED INVESTMENT (4.020.479) par compensation de créance. A l'issue de cette opération, RESTARTED INVESTMENT est devenue le premier actionnaire de CYBERGUN avec 21,7% du capital. Jérôme MARSAC en détient 8,2%.

RESTARTED INVESTMENT entend souscrire prochainement à la seconde tranche d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à titre irréductible et réductible, pour un montant représentant jusqu'à 75% du montant de cette augmentation de capital, par compensation d'une créance qu'elle détient à l'encontre de CYBERGUN. Les caractéristiques de cette opération sont présentées au chapitre 3.2.



12.2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE CYBERGUN

Les principaux faits marquants susceptibles d'influer les perspectives de CYBERGUN sont présentées ci-dessous :

■ **Signature du protocole de conciliation et rachat de la dette par Restarted Investment**

Afin de donner à nouveau au Groupe les marges de manœuvres financières nécessaires à son redéploiement, la société RESTARTED INVESTMENT, fédérant un pool d'entrepreneurs autour du projet, a proposé aux partenaires bancaires français et belges d'acquérir la totalité de la dette bancaire qu'ils détenaient en vue de sa transformation en capital. Cette proposition a reçu le soutien exclusif du Conseil d'administration de CYBERGUN.

Un protocole a ainsi été conclu dans ce sens le 15 juillet avec l'accord unanime des partenaires bancaires français de CYBERGUN au terme duquel, RESTARTED INVESTMENT acquiert un montant nominal d'environ 21 MEUR de dettes bancaires. Cet accord a fait l'objet d'une homologation par le Tribunal de commerce d'Evry le 21 juillet 2014.

Afin de compléter les ressources financières disponibles de la société, CYBERGUN a lancé une augmentation de capital de 3,1 MEUR avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions nouvelles selon les modalités suivantes : Cette opération est garantie à 75% par RESTARTED INVESTMENT.

■ **Renforcement des fonds propres de 3,1 M€ au 04 août 2014**

Le montant brut de l'augmentation de capital s'est élevé à 3.094.540 EUR (prime d'émission incluse) par la création de 6.189.080 actions nouvelles au prix unitaire de 0,50 EUR. Les souscriptions proviennent de l'exercice des DPS (1.507.353 actions nouvelles), de demandes à titre réductible (661.248 actions) et de la souscription de RESTARTED INVESTMENT (4.020.479 actions) par compensation de créance. A l'issue de cette opération, RESTARTED INVESTMENT est devenue le premier actionnaire de CYBERGUN avec 21,7% du capital. Jérôme MARSAC en détient 8,2%.

■ **Mise en place d'une ligne de financement par obligations convertibles de 5 MEUR**

Cybergun a conclu un accord avec la société YA GLOBAL MASTER SPV LTD (l'Obligataire) représentée par sa société de gestion (investment manager) Yorkville Advisors Global, LP, portant sur la mise en place d'une nouvelle ligne de financement d'un montant maximum de 5 MEUR sur 24 mois.

■ **Evolutions de la gouvernance et de la Direction opérationnelle**

Début novembre 2014, CYBERGUN a annoncé une profonde modification de la gouvernance et de la Direction opérationnelle de la société afin de permettre la mise en place d'une nouvelle équipe capable de mener à bien le plan de redressement de l'entreprise.

Le Conseil d'administration de CYBERGUN a pris acte des démissions de Jérôme MARSAC et Olivier GUALDONI de leurs mandats respectifs de Président et de Directeur Général. Jérôme MARSAC a également renoncé à son mandat d'administrateur. Le Conseil d'administration lui a proposé une mission de conseil auprès de la société afin de continuer à apporter sa connaissance du marché. Le Conseil d'administration a également demandé à Olivier GUALDONI de prendre un poste de Directeur commercial Europe, poste qui se rapproche de celui qu'il a déjà occupé de 2000 à 2009 en tant que Directeur Export. Durant cette période, Olivier a contribué à la forte expansion de CYBERGUN en Europe et à la densification de son réseau de distribution.



Le Conseil d'administration de CYBERGUN a coopté Claude SOLARZ, administrateur et actionnaire de RESTARTED INVESTMENT au travers de sa holding BM INVEST, comme administrateur et demandé à ce dernier de bien vouloir prendre la présidence non exécutive du groupe. Ce dernier a accepté et proposé la nomination, en qualité de Directeur Général, de Bernard LIATTI.

■ Premières initiatives du nouveau Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du 6 novembre 2014 a validé les conclusions de l'audit mené par Bernard LIATTI, nouveau Directeur Général du Groupe, et décidé la création d'un poste de Vice-Président attribué à Hugo BRUGIERE.

Mise en œuvre d'un plan d'actions pour soutenir les ambitions à moyen terme

L'audit de Bernard LIATTI visait à doter CYBERGUN des moyens nécessaires à la réalisation du plan stratégique RESTARTED 2020. D'ici à la fin de la décennie, CYBERGUN a l'ambition de retrouver ses niveaux de rentabilité historique (marge d'Ebitda d'environ 10%) et de reconstituer ses marges de manœuvres financières par le désendettement et l'optimisation du besoin en fonds de roulement.

Les conclusions de cet audit donnent lieu à la construction d'une feuille de route qui s'articule autour de 9 chantiers qui doivent tous être engagés d'ici à la fin de l'année. Certains chantiers, dits « défensifs » sont destinés à redonner rapidement à CYBERGUN une capacité bénéficiaire grâce à :

1. Une réduction des coûts (optimisation des frais de structure, arrêt des activités déficitaires, etc.) ;
2. Une optimisation du taux de marge brute par un travail couplé sur les prix d'achat et de vente ;
3. Une accélération des mesures permettant l'amélioration du BFR (réduction des stocks avec un cap à 0,6 MEUR par mois, réduction des créances clients échues, récupération des montants exceptionnels dus, etc.) ;
4. La mise en place de mesures permettant de simplifier et de sécuriser l'action au sein de CYBERGUN (recentrage du catalogue sur les best-sellers, réduction du nombre de structures, verrouillage des contrats de distribution et d'approvisionnement et rééquilibrage de l'organisation interne avec la mise en place de comités internes sur les questions stratégiques de l'entreprise : juridique, financier, innovation et R&D, développement commercial, etc.) ;
5. Créer une dynamique de retournement en mobilisant les collaborateurs et les partenaires.

Ces mesures s'accompagnent d'un volet « offensif » destiné à consolider la capacité de développement de l'entreprise notamment par :

6. Une structuration de la démarche marketing au niveau international (image, plan produits, etc.) ;
7. Une augmentation de la force commerciale du Groupe ;
8. Un renforcement de la capacité d'innovation (effort accru de R&D) ;
9. Un repositionnement du concept Softair Battle Zone pour en faire un outil de communication et de promotion des marques et produits de CYBERGUN.



Nomination d'Hugo BRUGIERE en qualité de vice-président

En parallèle, Claude SOLARZ a proposé au Conseil d'administration, qui l'a accepté à l'unanimité, la nomination d'Hugo BRUGIERE en qualité de Vice-Président. Administrateur de CYBERGUN et Président du comité de suivi du plan RESTARTED 2020, Hugo aura en charge le lien quotidien entre la structure de Gouvernance de la société et la Direction Générale.

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint Cyr, Hugo BRUGIERE a passé plusieurs années comme collaborateur politique auprès de Députés et de Ministres avant de rejoindre les équipes du fonds d'investissement de Claude SOLARZ et de gérer pour son compte les sociétés en retournement. Hugo était jusqu'à maintenant également Délégué Général d'Expert-Comptables et Commissaires aux comptes de France (ECF).



13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Par prudence, la Société ne souhaite pas communiquer de prévisions ou d'estimations chiffrées sur ses résultats futurs.



14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts et au paragraphe 21.2 du présent document.

L'assemblée générale des actionnaires du 10 septembre 2014 a renouvelé les mandats d'administrateur de Messieurs Jérôme MARSAC, Olivier AVRIL et Thierry LEVANTAL et ratifié les nominations de Messieurs Philippe PEDRINI et Hugo BRUGIERE. Ces nominations, en complément de celle de Monsieur Amaury de BOTMILIAU, témoignent de la volonté de RESTARTED INVESTMENT de s'impliquer dans les organes d'administration du Groupe.

Aux termes des délibérations du conseil d'administration en date du 31 octobre 2014 :

- Monsieur Jérôme MARSAC a démissionné de sa fonction de Président du Conseil d'administration. Jérôme MARSAC a également renoncé à son mandat d'administrateur ;
- Monsieur Claude SOLARZ a été nommé en tant que nouveau Président du Conseil d'Administration de CYBERGUN, en remplacement de Monsieur Jérôme MARSAC.

14.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ Claude SOLARZ : Président du Conseil d'Administration (non exécutif)

Mandat actuel	Président du Conseil d'Administration
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	31 octobre 2014
Date d'échéance du mandat	31 mars 2020
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur de la SA La Foncière Verte Président de la SAS BM Invest Président de la SAS Solenni Gérant de la SCI Sorma Administrateur de la SA La Ferme d'Appremont Gérant de la SARL Les Iris Administrateur de la Compagnie Européenne des Medias Nouvelles Président de la SAS Paprec Entrepreneurs Administrateur de la SA Paprec Holding Représentant permanent de BM Invest au conseil de surveillance de la SAS Paprec Group Représentant permanent de BM Invest au conseil d'administration de la SA Paprec France Gérant de la SCI Hernani Administrateur de la SAS LP Promotion
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Information non disponible



■ **Olivier AVRIL : administrateur indépendant**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	25 septembre 2009
Date d'échéance du mandat	31 mars 2020
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de FIGEST SOLUTIONS SARL Gérant d'ACTING FINANCE SARL
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

■ **Thierry LEVANTAL: administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	14 mai 2012
Date d'échéance du mandat	31 mars 2020
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

■ **INGECO SARL représenté par Monsieur Amaury de BOTMILIAU : administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	14 mai 2012
Date d'échéance du mandat	31 mars 2020
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Monsieur Amaury de BOTMILIAU est Gérant de la SARL INGECO et Co-Gérant de RESTARTED INVESTMENT.
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant



■ **PHILIPPE PEDRINI : administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	10 septembre 2014
Date d'échéance du mandat	31 mars 2020
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Directeur Général de BM INVEST Directeur Général de Solenni Co-gérant de SCI Hernani Co-gérant de SCI Sorma Co-représentant de BM INVEST au CA de MCE5 Administrateur de Newton 21 Europe Administrateur de la Compagnie Européenne des Médias Nouvelles Co-gérant de Restarted Investment Gérant de Junon Finance sarl-SPF Administrateur délégué de Financière Immobilière de Développement Européen SA Administrateur délégué de CWI Holding SA Administrateur de Alma Finance SA Administrateur de Velcan SA Administrateur de Autopass SA Administrateur de Autopass Market SA Administrateur de Tiburon SA Administrateur de Saint Merri Overseas SA Administrateur de Financière Saint Merri Investissement SA Administrateur de Luxembourg Hydro Power SA Co-gérant de Saint Merri Capital sarl Directeur de Boet Mor Seafood
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Information non disponible

■ **HUGO BRUGIERE : administrateur et Vice-Président**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	10 septembre 2014
Date d'échéance du mandat	31 mars 2020
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Directeur Général de la SAS Rocksquare Président de la SAS Brains & Coffee Gérant de la SARL Stud & Pass
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

Il n'existe aucun lien familial entre les cinq administrateurs.

A la date du présent document, il existe un seul administrateur indépendant : Olivier AVRIL.



La qualification d'administrateur indépendant repose sur les principes de gouvernement d'entreprise énoncés dans le Code AFEP-MEDEF de décembre 2008, et plus particulièrement la définition qui suit :

« Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. ».

Par ailleurs, les critères examinés afin de qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.



14.1.2. CONdamnATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.3. COMITE DE DIRECTION

Aux termes des délibérations du conseil d'administration en date du 31 octobre 2014 :

- Monsieur Jérôme MARSAC a démissionné de sa fonction de Président du Conseil d'administration. Jérôme MARSAC a également renoncé à son mandat d'administrateur ;
- Monsieur Claude SOLARZ a été nommé en tant que nouveau Président du Conseil d'Administration de CYBERGUN, en remplacement de Monsieur Jérôme MARSAC ;
- Monsieur Olivier GUALDONI a démissionné de sa fonction de Directeur Général. Monsieur Bernard LIATTI a été nommé en tant que nouveau Directeur Général de CYBERGUN, en remplacement de Monsieur Olivier GUALDONI.

A date du présent document de référence, le Comité de Direction de CYBERGUN est composé de la manière suivante :

- **Claude SOLARZ** : Président ;
- **Bernard LIATTI** : Directeur Général (Diplômé de l'EM Lyon) ;
- **Vincent BOUVET** : Directeur Juridique (Licence de droit) ;
- **François RABAZZANI** : Directeur Administratif et Financier CYBERGUN SA / Directeur des Ressources Humaines Groupe CYBERGUN (DECS-expert-comptable) ;
- **Eric BRINGER** : Directeur Administratif et Financier groupe CYBERGUN.

Le Comité de Direction est un lieu de partage d'informations et de réflexion stratégique où toutes les orientations présentes et futures de l'entreprise sont discutées et validées collectivement. Ce fonctionnement collégial fait que les décisions importantes prennent toujours en compte les impératifs stratégiques, techniques, juridiques et financiers.

14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration de la Société et l'intérêt social.



Il est toutefois rappelé que dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, la société de droit belge HOBBY IMPORT, dont Monsieur Jérôme MARSAC est gérant majoritaire, procède à une facturation à la SARL MICROTRADE, filiale du Groupe CYBERGUN (cf. 19.2 du présent document). Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, la société HOBBY IMPORT n'a procédé à aucune facturation à MICROTRADE.



15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1. REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

15.1.1. REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux termes des délibérations du conseil d'administration en date du 31 octobre 2014 :

- Monsieur Jérôme MARSAC a démissionné de sa fonction de Président du Conseil d'administration. Jérôme MARSAC a également renoncé à son mandat d'administrateur ;
- Monsieur Claude SOLARZ a été nommé en tant que nouveau Président du Conseil d'Administration de CYBERGUN, en remplacement de Monsieur Jérôme MARSAC.

A la date du présent document de référence, les membres du Conseil d'Administration sont Claude SOLARZ, OLIVIER AVRIL, Thierry LEVANTAL, INGECO SARL représenté par Monsieur Amaury de BOTMILIAU, Philippe PEDRINI et Hugo BRUGIERE.

Au titre de l'exercice 2013/2014, les membres du Conseil d'Administration sont Jérôme MARSAC, OLIVIER AVRIL, Thierry LEVANTAL et INGECO SARL représenté par Monsieur Amaury de BOTMILIAU

Au titre de l'exercice 2012/2013, les membres du Conseil d'Administration étaient Jérôme MARSAC, OLIVIER AVRIL, Eric GRUAU, Thierry LEVANTAL et INGECO SARL représenté par Monsieur Amaury de BOTMILIAU.

Au titre de l'exercice 2011/2012, les membres du Conseil d'Administration sont Jérôme MARSAC, Eric GRUAU, Thierry LEVANTAL et Olivier AVRIL. Le Conseil d'Administration du 14 mai 2012 a constaté la démission de Monsieur Jean-Marc AZOULAY en tant qu'administrateur du Groupe pour des raisons d'éloignement géographiques. Thierry LEVANTAL a été nommé par cooptation en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Marc AZOULAY.

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres du Conseil d'Administration au cours des deux derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants :

Jérôme MARSAC	Rémunération brute au cours de l'exercice 2013/2014 (31/03/2014)	Rémunération brute au cours de l'exercice 2012/2013 (31/03/2013)
Jetons de présence	22 550 €	8 000 €
Autres rémunérations	202 040 €	57 960 €
Total Jérôme MARSAC	224 590 €	65 960 €
Olivier AVRIL		
Jetons de présence	23 500 €	8 000 €
Autres rémunérations	0	0
Total Olivier AVRIL	23 500 €	8 000 €
Eric GRUAU		
Jetons de présence	11 250 €	21 200 €
Autres rémunérations	0	0
Total Eric GRUAU	11 250 €	21 200 €



Thierry LEVANTAL		
Jetons de présence	23 500 €	8 000 €
Autres rémunérations	0	0
Total Thierry LEVANTAL	23 500 €	8 000 €

La seule rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2013/2014 (excepté Jérôme MARSAC) est constituée de jetons de présence.

15.1.2. REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

A la date du présent document de référence, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Claude SOLARZ, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Bernard LIATTI, Directeur Général.

Au titre de l'exercice 2013/2014, clos au 31 mars 2014, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Jérôme MARSAC, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Olivier GUALDONI, Directeur Général.

Au titre de l'exercice 2012/2013, clos au 31 mars 2013, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Jérôme MARSAC, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Olivier GUALDONI, Directeur Général.

Au titre de l'exercice 2011/2012, clos au 31 mars 2012, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Jérôme MARSAC, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Olivier GUALDONI, Directeur Général.

L'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au titre des exercices clos au 31/03/2014 et au 31/03/2013, figure dans les tableaux de synthèse suivants :

Jérôme MARSAC – Président du Conseil d'Administration (non exécutif) au titre des exercices clos au 31/03/2014 et au 31/03/2013	31/03/2014	31/03/2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	100 000 €	57 960 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Total	100 000 €	57 960 €

Olivier GUALDONI – Directeur Général au titre des exercices clos au 31/03/2014 et au 31/03/2013	31/03/2014	31/03/2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	70 000 €	70 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice*	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Total	70 000 €	70 000 €

*Les caractéristiques des stocks options sont présentées au 17.2.2.

La société HOBBY IMPORT, dont Monsieur Jérôme Marsac est gérant majoritaire, n'a procédé à aucune facturation à MICROTRADE (filiale à 100% de CYBERGUN) au titre de l'exercice 2013/2014. Les rapports des contrôleurs légaux sur les conventions règlementées sont présentés au paragraphe 19.1 du présent document.

Il n'existe pas d'engagement pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, un régime de retraite supplémentaire, des indemnités



ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions postérieurement à celles-ci.

Le détail sur les rémunérations dues et versées au titre des exercices 2013/2014 et 2012/2013 sont les suivants :

Jérôme MARSAC – Président du Conseil d'Administration au titre des exercices clos au 31/03/2014 et au 31/03/2013	31/03/2014		31/03/2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	100 000 €	202 040 €*	57 960 €	57 960 €
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	22 550 €	22 550 €	8 000 €	8 000 €
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	122 550 €	224 590 €* 	65 960 €	65 960 €

* Au titre de l'exercice clos au 31/03/2014, la différence entre les rémunérations « dues » et « versées » s'explique par la régularisation de la rémunération fixe de Jérôme MARSAC pour les exercices 2011 et 2012 (versement des arriérés de rémunérations).

Olivier GUALDONI – Directeur Général au titre des exercices clos au 31/03/2014 et au 31/03/2013	31/03/2014		31/03/2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
Rémunération variable	0	22 071 € *	0	32 829 € (1)
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	70 000 €	92 071 €	70 000 €	102 829 €

* Avances réalisées sur le versement de la rémunération variable malgré la non-atteinte des objectifs.

La rémunération variable des mandataires sociaux dirigeants est indexée sur :

- L'accroissement des ventes Europe de toutes les filiales ;
- L'accroissement de l'EBIT consolidé mondial du groupe ;
- L'amélioration du BFR consolidé mondial.

15.1.3. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE L'EMETTEUR ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

A date du présent document de référence, aucun membre du Conseil d'Administration ne bénéficie d'options sur les actions de la Société.

15.1.4. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AU MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

A date du présent document de référence, il n'existe pas de plans d'attributions d'actions gratuites aux salariés en cours.



Au titre de l'exercice 2013/2014 clos au 31 mars 2014, il existe un mandataire social attributaire d'actions de performance : Olivier GUALDONI.

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Olivier GUALDONI					
<i>Résolution 10 -AGM 12 déc. 2006</i>	N°1 24/01/2007	500	2 360 €	24/01/2009	24/01/2011
<i>Résolution 10 -AGM 12 déc. 2006</i>	N°2 02/12/2008	400	2 262 €	02/12/2010	02/12/2012
<i>Résolution 18 -AGM 23 sept. 2009</i>	N°3 08/07/2009	1 000	5 655 €	08/07/2011	08/07/2013
<i>Résolution 18 -AGM 23 sept. 2009</i>	N°4 09/12/2009	2 300	13 006 €	09/12/2011	09/12/2013
<i>Résolution 17-AGM 09 sept. 2010</i>	N°5 29/06/2010	1 739	21 146 €	29/06/2012	29/06/2014
Total		5 939			

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 8 septembre 2011, a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du Groupe : ce plan N°6 porte sur 10 000 actions (9 926 après prise en compte de renoncations d'attribution) dont l'attribution gratuite sera effective au terme d'une période d'acquisition de deux ans qui s'achèvera le 08 septembre 2013. A l'issue de cette période d'acquisition, les bénéficiaires sont tenus de conserver les actions en question, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans. La date de disponibilité des actions attribuées dans le cadre de ce plan est fixée au 08 septembre 2015.

A la date du présent document de référence, il n'existe pas de mandataire social attributaire d'actions de performance.

A titre d'information, le Conseil d'Administration, réuni le 8 septembre 2011, a décidé d'attribuer 600 actions gratuites à Olivier GUALDONI.

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires est subordonnée au respect par ces derniers des conditions et critères d'attribution suivants pendant toute la durée de la période d'acquisition :

- Ancienneté du salarié/mandataire social ;
- Implication du salarié/mandataire social dans le fonctionnement et les objectifs du groupe ;
- Performance individuelle du salarié/mandataire social, comprenant la réalisation des objectifs individuels du salarié/mandataire social, et sa participation à la réalisation des objectifs du groupe ;
- Engagement personnel du salarié/mandataire social, ainsi qu'au sein de son équipe ;
- Prise en compte des notions de développement durable ;
- Prise en compte des impératifs de sécurité ;
- Prise en compte des impératifs de respect de la réglementation ;



15.1.5. REGIME COMPLEMENTAIRE DE RETRAITE, CONTRAT DE TRAVAIL

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Claude SOLARZ		X		X		X		X
Bernard LIATTI		X		X		X		X

15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. L'engagement du Groupe pour les salariés des sociétés françaises est pris en compte sous forme de provision.

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
	12 mois	12 mois	12 mois
Indemnités de départ à la retraite*	70	76	76

*La provision constatée au 31 mars 2014 ne concerne que les salariés français ; la valeur des droits relatifs aux salariés des sociétés étrangères a été estimée « non significative ».

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- Obligations définies par les conventions collectives ;
- Tables de mortalité ;
- Dates de départ à la retraite ;
- Taux de progression des salaires et de rotation du personnel ;
- Taux de rendement d'un placement financier « sans risque ».

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.



16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

- **Claude SOLARZ : Président du Conseil d'Administration**
 - Première nomination : 31 octobre 2014 ;
 - Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2020.

- **Olivier AVRIL : administrateur indépendant**
 - Première nomination : 25 septembre 2009 ;
 - Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2020.

- **Thierry LEVANTAL : administrateur**
 - Première nomination : 14 mai 2012 ;
 - Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2020.

- **INGECO SARL représenté par Monsieur Amaury de BOTMILIAU : administrateur**
 - Première nomination : 14 mai 2012 ;
 - Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2020.

- **Philippe PEDRINI : administrateur**
 - Première nomination : 10 septembre 2014 ;
 - Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2020.

- **Hugo BRUGIERE : administrateur et Vice-Président**
 - Première nomination : 10 septembre 2014 ;
 - Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2020.

16.2. CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIÉTÉ

A la date du présent document de référence, il existe des contrats de prestations de services entre la société CYBERGUN et la société HOBBY IMPORT, dont Monsieur Jérôme Marsac est gérant majoritaire, ainsi qu'entre la société CYBERGUN et la société INGECO, détenue par Monsieur Amaury de Botmiliau. Les modalités de ces contrats de prestations de services sont présentées au paragraphe 19.1 du présent document.

Il n'existe pas d'autres contrats de services liant les membres des organes de direction et la société en dehors de ceux présentés au chapitre 19 du présent document de référence et relatifs aux conventions réglementées.



16.3. COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION

A la date du présent document de référence, il n'existe pas de comités d'audit et de rémunération. Étant donné la taille et la structure de la société, il n'existe pas de comité d'audit et/ou de rémunération, la société se place dans le cadre de l'exemption de l'article 823-20 4° du code de commerce.



16.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF

Recommandations	Appliqué/Non appliqué
Le conseil d'administration : instance collégiale	Appliqué (cf. § 1 du Code AFEP-MEDEF)
Le conseil d'administration et le marché	Appliqué (cf. § 2)
La dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général	Appliqué (cf. § 3)
Le conseil d'administration et la stratégie	Appliqué (cf. § 4)
Le conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires	Appliqués (cf. § 5)
La composition du conseil d'administration, les principes directeurs	Appliquée (cf. § 6)
La représentation de catégories spécifiques	Non applicable (cf. § 7)
Les administrateurs indépendants	Appliqué (cf. § 8)
L'évaluation du conseil d'administration (1)	Non appliqué (cf. § 9)
Les séances du conseil et les réunions des comités	Appliqué (cf. § 10)
L'accès à l'information des administrateurs	Appliqué (cf. § 11)
La durée des fonctions des administrateurs	Appliqué (cf. § 12)
Les comités du conseil	Non applicable (cf. § 13)
Le comité des comptes	Non applicable (cf. § 14)
Le comité de sélection ou des nominations	Non applicable (cf. § 15)
Le comité des rémunérations	Non applicable (cf. § 16)
La déontologie de l'administrateur	Appliqué (cf. § 17)
La rémunération des administrateurs	Non appliqué
La cessation du contrat de travail en cas de mandat social	Appliqué (cf. § 19)
Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux :	
Principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et rôle du conseil d'administration (§ 20.1)	Non appliqué
Politique des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des attributions d'options d'actions et d'actions de performance (§ 20.2) :	
• Partie fixe de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Non appliqué
• Partie variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Non appliqué
• Options d'actions (stock-options) et actions de performance	Appliqué
• Indemnités de départ	Non applicable
• Régimes de retraite supplémentaires	Non applicable
Information sur les rémunérations	Non appliqué
Mise en œuvre des préconisations	Appliqué (cf. § 22)

(1) : La société n'a pas à ce jour mis en place une procédure d'évaluation du fonctionnement des travaux du conseil eu égard à sa structure et à son mode de fonctionnement.



CYBERGUN a défini les modalités d'application des recommandations de l'AFEP MEDEF en fonction de ses spécificités (taille, secteur d'activité, etc.). Compte tenu de sa taille relativement modeste, CYBERGUN ne se conforme pas à l'intégralité des dispositions mises en avant par les recommandations AFEP-MEDEF.

16.5. CONTRÔLE INTERNE

16.5.1. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Au 31 mars 2014, Cybergun n'a pas réalisé de rapport sur le contrôle interne consécutivement au passage du marché Euronext au marché Alternext Paris.

16.5.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT PORTANT SUR LE CONTROLE INTERNE

Non applicable.



17. SALARIES

17.1. NOMBRE DE SALARIES

Au 31 mars 2014, le Groupe CYBERGUN compte 124 collaborateurs.

	Effectif moyen au 31/03/2014	Effectif moyen au 31/03/2013	Effectif moyen au 31/03/12
Employés	102	128	134
Cadres	22	27	31
Total	124	155	165
<hr/>			
<i>Dont effectifs en France</i>	45	49	47
<i>Dont effectifs hors de France</i>	79	106	118

17.2. PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS

17.2.1. ACTIONNARIAT SALARIE

A la date du présent document de référence, la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la Société est de 1%. Au 31 mars 2014, l'actionnariat salarié représentait 1%.

17.2.2. PLAN DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES

Les plans de stock-options réservés aux salariés en cours : Néant

17.2.3. ACTIONS GRATUITES

Les plans d'actions gratuites en cours : Néant



18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

■ Structure du capital

A la date du présent document de référence, la structure de l'actionnariat de la Société est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote en AG	% du capital	% du total de droits de vote en AG compte tenu de l'autodétention et de l'autocontrôle**
RESTARTED INVESTMENT*	4 020 479	4 020 479	20,68%	20,75%
JEROME MARSAC (CONCERT MARSAC)	1 142 612	1 142 612	5,88%	5,90%
<i>Dont Mr JEROME MARSAC</i>	<i>474 515</i>	<i>474 515</i>	<i>2,44%</i>	<i>2,45%</i>
<i>Dont HOBBY IMPORT SA (J. MARSAC)</i>	<i>668 097</i>	<i>668 097</i>	<i>3,44%</i>	<i>3,45%</i>
VATEL CAPITAL	1 941 398	1 941 398	9,99%	10,02%
DICE-K.COM INTERNATIONAL LIMITED	510 000	510 000	2,62%	2,63%
FINANCIERE MOLIERE	460 000	460 000	2,37%	2,37%
AUTO-DETENTION	67 316	0	0,35%	0,00%
PUBLIC	11 297 434	11 297 434	58,12%	58,32%
TOTAL	19 439 239	19 371 923	100,00%	100,00%

*Contrôlée par la société BM Invest SAS, elle-même contrôlée par M. Claude Solarz.

**Les droits de vote présentés sont les droits de vote pris en compte dans le cadre des Assemblées Générales. Le calcul des franchissements de seuils de participations n'est pas basé sur ce nombre de droits de vote mais sur le nombre de droits de vote théoriques. Le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions temporairement privées de droits de vote.

Compte tenu de l'engagement de RESTARTED INVESTMENT à participer à la seconde tranche d'une augmentation de capital, pour un montant représentant jusqu'à 75% du montant de cette augmentation de capital, l'évolution du capital de CYBERGUN dépendra du taux d'exercice des droits préférentiels de souscription qui seront attribués au public.

Dans l'hypothèse où aucun droit préférentiel de souscription ne serait exercé par les actionnaires et que l'engagement de souscription de 75% à l'opération de RESTARTED INVESTMENT était mis en œuvre, la société RESTARTED INVESTMENT pourrait être amenée à détenir environ 70% du capital de CYBERGUN.

Par ailleurs, en contrepartie de son engagement de souscription, RESTARTED INVESTMENT a sollicité et obtenu auprès de l'AMF le 30 septembre 2014, une dérogation à l'obligation de déposer une OPA obligatoire, conformément aux articles 234-8, 234-9, 2° et 234-10 du règlement général de l'AMF, et consécutivement :

- Au franchissement éventuel à la hausse du seuil de 30% du capital et des droits de vote de CYBERGUN d'une part,
- A l'augmentation éventuelle de plus de 1% en moins de 12 mois de la participation de RESTARTED INVESTMENT dans le capital de CYBERGUN d'autre part,

à la suite de la mise en œuvre éventuelle de la totalité de l'engagement de souscription de RESTARTED INVESTMENT à l'opération.



L'actionnariat de la Société se présentait ainsi au 31 mars 2014 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote en AG	% du capital	% du total de droits de vote en AG compte tenu de l'autodétention et de l'autocontrôle
JEROME MARSAC (CONCERT MARSAC)	1 436 180	1 436 180	12,00%	12,11%
SALARIES ET DIRIGEANTS	7 339	7 339	0,06%	0,06%
VATEL CAPITAL	1 077 135	1 077 135	9,00%	9,09%
DICE-K.COM INTERNATIONAL LIMITED	478 727	478 727	4,00%	4,04%
AUTO-DETENTION	112 343	0	0,94%	0,00%
PUBLIC	8 856 443	8 856 443	74,00%	74,70%
TOTAL	11 968 166	11 855 823	100,00%	100,00%

L'actionnariat de la Société se présentait ainsi au 31 mars 2013 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote en AG	% du capital	% du total de droits de vote en AG compte tenu de l'autodétention et de l'autocontrôle
JEROME MARSAC (CONCERT MARSAC)	1 508 052	1 508 052	31,90%	33,28%
SALARIES ET DIRIGEANTS	357 428	357 428	7,56%	7,89%
AUTO-DETENTION	196 821	0	4,16%	0,00%
PUBLIC	2 665 577	2 665 577	56,38%	58,83%
TOTAL	4 727 877	4 531 056	100,00%	100,00%



■ **Franchissements de seuils (déclarations au cours des 3 derniers exercices)**

Référence	Date de déclaration	Date effective	Déclaration d'intention	Type	Seuil	Type de transaction	Société(s) ou personne(s) Déclarante(s)	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
214C1876	11/09/2014	05/09/2014	Non	Baisse	5%	Modification du nb total d'actions	HOBBY IMPORT (J. MARSAC)	668 097	3,68%	668 097	3,68%
							JEROME MARSAC	474 515	2,61%	474 515	2,61%
214C1868	10/09/2014	05/09/2014	Oui	Hausse	5%	Apport d'actions	Restarted Investment	4 020 479	22,14%	4 020 479	22,14%
					10%						
214C0340	05/03/2014	26/02/2014	Non	Baisse	15%	Cession d'actions	Amaury de Botmiliau	353 542	2,95%	353 542	2,95%
					10%						
213C1698	07/11/2013	04/11/2013	Oui	Hausse	25%	Apport d'actions	Amaury de Botmiliau	2 474 227	24,34%	2 474 227	24,34%
					20%		INGECO (Amaury de Botmiliau)	106 180	1,04%	106 180	1,04%
213C1441	27/09/2013	19/09/2013	Non	Hausse	5%	Apport d'actions	Dice-K	512 372	5,04%	512 372	5,04%
213C0680	14/06/2013	07/06/2013	Non	Hausse	5%	Apport d'actions	Eric Gruau	29 346	0,29%	29 346	0,29%
							Crystal Cove (Eric Gruau)	518 463	5,10%	518 463	5,10%
213C0680	14/06/2013	07/06/2013	Non	Baisse	5%	Cession d'actions	Eric Gruau	463	ns	463	ns
							Crystal Cove (Eric Gruau)	29 346	0,29%	29 346	0,29%



Référence	Date de déclaration	Date effective	Déclaration d'intention	Type	Seuil	Type de transaction	Société(s) ou personne(s) Déclarante(s)	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
213C0679	14/06/2013	07/06/2013	Oui	Hausse	5%	Apport d'actions	Amaury de Botmiliau	2 474 227	24,34%	2 474 227	24,34%
					10%						
					15%						
					20%						
213C0673	14/06/2013	07/06/2013	Non	Baisse	30%	Modification du nb total d'actions	GROUPE FAMILIAL JEROME MARSAC	1 516 764	14,92%	1 516 764	14,92%
					25%						
					20%						
					15%						
213C0669	13/06/2013	07/06/2013	Non	Hausse	5%	Apport d'actions	Daniel AMET	515 464	5,07%	515 464	5,07%
212C1758	31/12/2012	20/12/2012	Non	Baisse	10%	Cession d'actions	FREDERIC CHESNAIS	0	0,00%	0	0,00%
5%											
212C1572	27/11/2012	20/11/2012	Non	Baisse	15%	Cession d'actions	FREDERIC CHESNAIS	701 810	14,92%	701 810	14,92%
212C0392	13/03/2012	07/03/2012	Non	Baisse	20%	Cession d'actions	FREDERIC CHESNAIS	881 725	18,74%	881 725	18,74%
211C1306	20/07/2011	12/07/2011	Non	Baisse	33,33%	Modification du nb total d'actions	GROUPE FAMILIAL JEROME MARSAC	1 512 952	32,40%	1 512 952	32,40%
211C0443/ 211C0446	13/04/2011	01/04/2011	Oui	Hausse	5%	Apport d'actions	FREDERIC CHESNAIS	1 060 356	24,83%	1 060 356	24,83%
10%											
15%											
					20%						
211C0419	08/04/2011	01/04/2011	Non	Baisse	15%	Modification du nb total d'actions	JEROME MARSAC	605 584	14,18%	605 584	14,18%
211C0419	08/04/2011	01/04/2011	Non	Baisse	20%	Modification du nb total d'actions	HOBBY IMPORT (J. MARSAC)	784 242	18,36%	784 242	18,36%



18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date du présent document de référence, l'ensemble des actionnaires de la Société CYBERGUN bénéficie de droits de vote simple.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et de l'assemblée générale spéciale des titulaires d'actions à droit de vote double, réunie le 23 septembre 2009, a décidé de supprimer le droit de vote double visé à l'article 16 des statuts de la Société.

18.3. DETENTION OU CONTROLE DE CYBERGUN

A la date du présent document de référence, RESTARTED INVESTMENT détient 21,18% du capital et 21,26% des droits de vote.

L'existence d'administrateur indépendant et le fonctionnement régulier des organes de gouvernance de l'entreprise, tel que décrit dans le chapitre 16.5 sur les procédures internes, ainsi que la dissociation des fonctions de Président (Claude SOLARZ) et de Directeur Général (Bernard LIATTI), permettent d'assurer l'entreprise contre tout exercice abusif du contrôle de la société.

18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Compte tenu de l'engagement de RESTARTED INVESTMENT à participer à la seconde tranche d'une augmentation de capital, l'évolution du capital de CYBERGUN dépendra du taux d'exercice des droits préférentiels de souscription qui seront attribués au public.

Dans l'hypothèse où aucun droit préférentiel de souscription ne serait exercé par les actionnaires et que l'engagement de souscription de 75% à l'opération de RESTARTED INVESTMENT était mis en œuvre, la société RESTARTED INVESTMENT pourrait être amenée à détenir environ 70% du capital de CYBERGUN.



19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

19.1.1. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

■ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. (clos au 31 mars 2014)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il nous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L.225-42, al.6 et L.813-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.



Convention avec les sociétés détenues par Amaury de Botmilieu

1) S.A.R.L CAMILLIMMO à CYBERGUN SA

Objet : Préparation de l'augmentation de capital
Montant facturé : 23 094€ HT, soit 27 712,8€ TTC

2) S.A.R.L INGECO à CYBERGUN SA

Objet : Garantie de 2.472.840€ dans le cadre de l'augmentation de capital – *Taux de commissionnement 3%*
Montant facturé : 74 185,2€ HT, soit 88 725,5€ TTC

3) S.A.R.L INGECO à CYBERGUN SA

Objet : Garantie de rachat preps 1 et 2 – *Base éligible : 3 150 000€ et Taux de commissionnement 3%*
Montant facturé : 94 500€

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec la société Hobby Import

Dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise la société de droit belge Hobby Import, dont Monsieur Jérôme Marsac est gérant majoritaire, procède à une facturation aux filiales du groupe. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, ces prestations s'élèvent à 142 K€. ¹

Avances financières non rémunérées

Au 31 mars 2014 : Néant

Laval et Chartres, le 1^{er} août 2014

Les Commissaires aux Comptes

ACOREX AUDIT
Jean-François MERLET

ADH EXPERT
Guirec LE GOFFIC

¹ Le montant de 142 K€ correspond à une régularisation de la rémunération fixe de Jérôme MARSAC pour les exercices 2011 et 2012 (arriérés de rémunérations).



19.1.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

■ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. (clos au 31 mars 2013)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L.225-4, al.6 et L.813-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

• Convention avec la société Crystal Cove

Le 3 mai 2013, à la demande de Monsieur Eric Gruau, représentant la société Crystal Cove, Cybergun a remboursé par anticipation 250 K€ sur les 700 K€ de l'emprunt souscrit auprès de cette société, dont l'échéance contractuelle était fixée au 31 décembre 2016.

En contrepartie, Crystal Cove s'est engagée à souscrire à l'augmentation de capital du 17 mai 2013 à hauteur de 500 K€. La convention du 3 mai 2013 prévoyait qu'en fonction des résultats de l'augmentation de capital, Cybergun s'engageait à rembourser la différence entre les actions souscrites et 250 K€.

Compte tenu des résultats de l'augmentation de capital, Crystal Cove a bénéficié d'un remboursement anticipé de 500 K€, correspondant à sa souscription dans l'augmentation de capital.

Cette opération a fait l'objet d'une convention écrite en date du 3 mai 2013, mais n'a pas été soumise à autorisation préalable du conseil d'administration.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE



Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• *Convention avec la société Hobby Import*

Dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, la société de droit belge Hobby Import, dont Monsieur Jerome Marsac est gérant majoritaire, précède à une facturation aux filiales du groupe. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, ces prestations s'élèvent à 193 441 €.

• *Avances financières non rémunérées*

Au 31 mars 2013 : Néant

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 7 août 2013

Les Commissaires aux Comptes

ACOREX AUDIT

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-Claude BONNEAU

Vincent BLESTEL

19.1.3. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 septembre 2012 sous le numéro D.12-0834.



19.2. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DE DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE

La filiale MICROTRADE a conclu en avril 2008 un contrat de prestation de services avec la société HOBBY IMPORT, représentée par Jérôme MARSAC.

La société de droit belge HOBBY IMPORT n'a procédé à aucune facturation à MICROTRADE au titre de l'exercice 2013/2014.

Les termes de ce contrat sont présentés ci-dessous.

DEFINITION DES PRESTATIONS :

- Analyses économiques en liaison avec les activités et produits du Groupe
- Développement commercial monde
- Relations avec les fournisseurs et prestataires du Groupe
- Lobbying
- Représentation du Groupe et défense de ses intérêts auprès des tiers
- Adaptation de l'organisation mondiale du Groupe
- Etude et révision des procédures
- Optimisation des montages financiers
- Interprétation des règles et choix des options
- Gestion des prix de transfert
- Résolution de toute question concernant une entité du Groupe.

REMUNERATION :

En contrepartie des Prestations, HOBBY IMPORT recevra une rémunération calculée comme suit (la « Rémunération ») :

- Une partie fixe mensuelle de deux mille (2.000) EUR
- A laquelle s'ajoute une partie variable égale à cinq pour cent (5%) de la progression de l'EBIT du Groupe entre l'année N et l'année N-1 (exercice fiscal allant du 1^{er} avril de l'année au 31 mars de l'année suivante).



PAYMENT :

La Rémunération sera payable de la façon suivante :

- A réception de facture.

REMBOURSEMENT DES FRAIS :

Les frais et débours engagés par HOBBY IMPORT dans le cadre du Contrat seront refacturés à MICROTRADE, sur justificatifs.

PRISE D'EFFET :

Le Contrat prendra effet au 1er avril 2008.

DUREE :

La durée du Contrat est fixée à un an à compter de la prise d'effet. Le Contrat est tacitement renouvelable par périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moins quatre-vingt-dix jours avant le terme.

CONFIDENTIALITE. NON-CONCURRENCE :

Les parties s'engagent expressément à conserver la confidentialité de toutes les informations échangées. Chacune d'entre elles s'engage par ailleurs, pendant toute la durée du Contrat et pendant cinq (5) ans après le dernier terme de celui-ci, à ne jamais entrer en concurrence avec l'autre partie au Contrat, directement ou indirectement.

TRIBUNAUX COMPETENTS :

Les parties conviennent que tout litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg.



20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2014 (EXERCICE 2013/2014)

■ Bilan actif consolidé

Actif en K€	Note	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
ACTIFS NON-COURANTS				
Goodwill	3.1.1	9 939	10 645	10 236
Autres immobilisations incorporelles	3.1.2	4 007	4 392	12 501
Immobilisations corporelles	3.2	1 823	2 509	3 165
Participations entreprises associées	3.3	2 687	2 873	3 577
Autres actifs financiers non courants	3.3	532	552	1 319
Actifs d'impôts non courants	3.4	1 019	1 071	921
Total actifs non courants		20 008	22 042	31 719
ACTIFS COURANTS				
Stocks et en-cours	3.5	23 630	23 593	28 975
Créances Clients	3.6	9 994	10 579	12 937
Actifs d'impôts courants	3.7	1 452	1 424	1 190
Autres actifs courants	3.7	4 393	2 463	1 982
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.8	1 313	7 172	8 010
Total actifs courants		40 781	45 231	53 094
Total actif		60 789	67 273	84 813



■ Bilan passif consolidé

Passif en K€	Note	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
CAPITAUX PROPRES				
Capital émis		3 925	1 551	1 551
Autres réserves		3 649	12 587	34 979
Résultat de l'exercice		-4 108	-12 814	-22 522
Intérêts minoritaires				
Total capitaux propres		3 466	1 324	14 008
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières à long terme	4.1	9 391	30 838	31 197
Passifs d'impôts différés	3.4	3	3	51
Provisions à long terme	4.2	3 660	2 776	76
Total passifs non courants		13 055	33 617	31 324
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs	4.3	9 059	6 832	10 328
Emprunts à court terme (dont concours bancaires courants et intérêts courus)	4.1	15 622	11 593	18 565
Part courante des emprunts et dettes financières à long terme	4.1	14 967	9 883	5 691
Passifs d'impôt		209	398	274
Provisions à court terme	4.2	277	140	137
Autres passifs courants	4.3	4 133	3 485	4 487
Total passifs courants		44 268	32 331	39 482
Total des capitaux propres et des passifs		60 789	67 273	84 813



■ **Compte de résultat consolidé**

Compte de résultat en K€	Note	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
		12 mois	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires		51 166	69 541	84 703
Achats consommés		-33 523	-45 967	-55 542
Marge brute		17 644	23 574	29 161
Autres produits de l'activité		740	1 265	1 232
Charges externes		-11 014	-13 880	-15 629
Impôts taxes et versements assimilés		-242	-212	-425
Charges de personnel	5.5	-7 101	-8 841	-9 002
Dotations aux amortissements et provisions	5.3	-1 918	-7 868	-3 341
Gains et pertes de change	5.4	-26	164	469
Résultat opérationnel courant		-1 918	-5 798	2 465
Autres produits et charges opérationnels	5.6	-2 410	-510	-20 235
Résultat opérationnel		-4 328	-6 308	-17 769
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		17	-18	38
Charge d'intérêts des emprunts obligataires		-753	-1 491	-1 553
Coût brut des autres emprunts		-1 315	-1 325	-1 033
Coût de l'endettement financier net	5.7	-2 051	-2 834	-2 548
Autres produits et charges financiers	5.7	2 076	-2 953	-13
Charges d'impôt	5.8	194	-496	-1 502
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	5.9	0	-223	-690
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		-4 108	-12 814	-22 522
Résultat net d'impôt provenant des activités abandonnées ou en cours de cession		0	0	0
Résultat net de la période		-4 108	-12 814	-22 522
Dont part revenant au Groupe		-4 108	-12 814	-22 522
Dont part revenant aux minoritaires				
Résultat par action				
De base		-0,407	-1,284	-2,265
Dilué		-0,407	-1,283	-2,251



■ **Résultat global**

En K€ - Les montants indiqués sont présentés nets des effets d'impôts éventuels	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
	12 mois	12 mois	12 mois
Résultat de la période	-4 108	-12 814	-22 522
Variation des écarts de conversion	-1 093	609	1 465
Écarts de conversion de l'endettement (IAS 21)	456	-263	179
Instruments de taux – Couverture des investissements nets à l'étranger	0	26	0
Instruments de change – Couverture des investissements nets à l'étranger	0	-146	-237
Instruments de change – Couverture de flux de trésorerie	0	0	-14
Plus ou moins-values de cession des actions propres	0	0	57
IFRS 2 Paiements fondés en action	0	0	68
Impôt différés sur éléments pouvant être reclassés en résultat	0	170	0
<i>Sous-total des pertes et profits comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>-638</i>	<i>396</i>	<i>1 519</i>
Résultat global	-4 746	-12 418	-21 003
Dont part revenant au Groupe	-4 746	-12 418	-21 003
Dont part revenant aux minoritaires			



■ **Tableau de variation des capitaux propres**

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Résultat de la période	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31/03/2012	1 550	30 973	4 697	-1 337	-22 522	13 362
Résultat au 31/03/2013	0	0	0	0	-12 814	-12 814
Instrument dérivés - couverture des investissements nets à l'étranger	0	0	-80	0	0	-80
Instrument dérivés - couverture des flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres	0	0	-133	614	0	481
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-213</i>	<i>614</i>	<i>-12 814</i>	<i>-12 413</i>
Affectation du résultat en réserves	0	-18 167	-4 355	0	22 522	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle	0	0	375	0	0	375
Changements de méthodes comptables	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre et divers	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 31/03/2013	1 550	12 806	504	-723	-12 814	1 324
Résultat au 31/03/2014	0	0	0	0	-4 108	-4 108
Instrument dérivés - couverture des investissements nets à l'étranger	0	0	0	0	0	0
Instrument dérivés - couverture des flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres	0	0	456	-1 093	0	-638
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>456</i>	<i>-1 093</i>	<i>-4 108</i>	<i>-4 746</i>
Affectation du résultat en réserves	0	-12 814	0	0	12 814	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	2 375	4 550	0	0	0	6 925
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle	0	0	-36	0	0	-36
Changements de méthodes comptables	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre et divers	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 31/03/2014	3 925	4 543	923	-1 817	-4 108	3 466



■ **Tableau de flux de trésorerie**

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Résultat net consolidé	-4 108	-12 814	-22 522
Résultat dans les sociétés mises en équivalence	0	223	690
Produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	493	933	-308
Plus et moins-values de cession	40	442	862
+ Charge d'impôt	-245	308	1 502
+ Coût de l'endettement	2 068	2 816	2 548
+Gain sur le PREPS	-3 185	0	0
+ Amortissements et provisions	2 194	9 980	21 215
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	-2 744	1 889	3 986
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-7 857	3 308	2 836
Impôts sur les résultats payés	54	124	-2 679
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	-10 547	5 321	4 143
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	-440	-3 946	-16 144
Cessions d'immobilisations	9	4 717	1 992
Incidence des variations de périmètre	0	-256	-4 501
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-431	515	-18 653
Activité de financement			
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	0	0	-2 140
Augmentation de capital reçue	6 946	0	2 475
Autre variation des fonds propres	0	0	-1 551
Variation de l'endettement	-3 976	3 463	12 889
Intérêts payés	-2 308	-2 796	-2 591
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	662	668	9 082
Variation de trésorerie	-10 316	6 504	-5 429
Trésorerie d'ouverture	-4 422	-10 239	-4 345
Trésorerie de clôture	-14 309	-4 422	-10 239
Incidence des variations des cours devises	428	-686	-465
Variation de trésorerie	-10 316	6 504	-5 429
Détail de la trésorerie de clôture			
Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs	1 313	7 172	8 010
Concours bancaires courants	-15 622	-11 593	-18 249



■ Annexes des comptes annuels consolidés

1 - Informations générales

Depuis la cession du Groupe I2G en Mars 2013, le Groupe CYBERGUN n'exerce plus que l'activité de distribution de répliques d'armes factices destinées au tir de loisir.

CYBERGUN est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 9/11 rue Henri Dunant, zone d'activités les Bordes, BONDOUFLE (91070).

CYBERGUN est coté sur EUROLIST depuis le 29 avril 2004.

Les comptes consolidés au 31 mars 2014 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 08 juillet 2014.

Ils sont exprimés en milliers d'euro (KEUR).

1.1. Faits marquants de l'exercice

1.1.1 Continuité d'exploitation

Au terme de l'exercice précédent l'hypothèse de continuité d'exploitation reposait sur la réalisation des hypothèses suivantes :

Réalisation du budget d'exploitation et du plan de financement

Aboutissement favorable des négociations avec les banques

Mise en œuvre de solutions (projets en capital et en cession d'actif) pour faire face aux échéances PREPS.

La société s'est trouvée en défaut de paiement sur le protocole signé avec les banques le 28 mars 2013 en date du 23 mars 2014.

En conséquence de quoi une nouvelle conciliation s'est ouverte et les éléments fournis par la direction permettent d'envisager un accord définitif avec les banques.

Au vue de la réalisation de ces hypothèses et événements post clôture (voir note 6.6), il est approprié d'appliquer le principe de continuité d'exploitation.

1.2. Changement de méthode ou de présentation

Aucun changement de méthode ou de présentation n'a été effectué.

1.3. Résumé des principales méthodes comptables

Les comptes consolidés de CYBERGUN sont préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les méthodes comptables appliquées au 31 mars 2014 sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Seules les normes approuvées et publiées au journal officiel par la Commission européenne antérieurement au 31 mars 2014 et d'application obligatoire au 1er avril 2013 ont été appliquées par le Groupe pour les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Les normes, amendements et interprétations IFRS suivants appliqués pour la première fois n'ont pas eu d'impact dans les comptes :

- Amendements à IAS 19 R – Avantages post-emploi : adoptés par l'Union Européenne le 6 juin 2012 et d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013 ;
- Amendement à IAS 12 – Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents, publié par l'IASB le 20 décembre 2010 et adopté par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 ;



- Amendements à IFRS 7 – Compensation des actifs et des passifs financiers.

Pour l'élaboration des états financiers au 31 mars 2014, le Groupe n'a procédé à aucune anticipation de normes et interprétations.

1.4. Estimations et jugements comptables déterminants

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants destinés à la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite, de la part de la direction du groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure, ils sont exposés dans les notes relatives aux tests de dépréciation des Goodwill, autres immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe. Aucun changement significatif concernant les méthodes d'estimation n'a été mis en place sur la période.



1.5. Périmètre de consolidation

Nom	Siège	N° Siren	% d'intérêt	Méthode
CYBERGUN SA	Zone d'activités les Bordes 9/11 rue Henri Dunant 91070 Bondoufle FRANCE	33764379500046	Société mère	
Sarl BRAINS 4 SOLUTIONS (B4S)	8 rue de l'Arc 77240 Vert Saint Denis 3 rue des foyers	51100631400013	100%	IG
MICROTRADE SARL	L1537 LUXEMBOURG PO BOX 35033,	N/A	100%	IG
CYBERGUN USA, Corp.	Scottsdale, AZ 85255 USA	N/A	100%	IG
SOFTAIR USA Inc.	Vineyard Center II 1452 Hugues Road Suite 107 GRAPEVINE TX 76051 /USA	N/A	100%	IG
CYBERGUN INTERNATIONAL SA	L1537 LUXEMBOURG 3 rue des foyers	N/A	100%	IG
ASGUN Doo	DolenjskaCesta 133 LJUBLJANA 8575 Monticello Lane North	N/A	100%	IG
PALCO SPORTS	8575 Monticello Lane North MAPLE GROVE MN 55369	N/A	100%	IG
CYBERGUN HONG KONG	1401, 14 th Floor World Commerce Center, HarbourCity 7-11 Canton Road TsimShaTsui, Kowloon HONG KONG	N/A	100%	IG
TECH GROUP US	3221 South Cherokee Lane Suite 1820 Woddstock GA 30188 USA	N/A	100%	IG
TECH GROUP UK	Unit D2 Sowton Industrial Estate Exeter Devon EX2 7 LA ENGLAND	N/A	100%	IG
TECH GROUP HK	11 B 9/F block B Hung Hom Commercial Center 339 Ma Tai Wai Road Hung Hom Kowloon HONG KONG	N/A	100%	IG
SPARTAN IMPORTS DK (ex X-GUNS)	True Møllevej 11 8381 Tilst Denmark	N/A	100%	IG
SPARTAN IMPORTS Inc. USA	213 Lawrence Avenue South San Francisco CA 94080 USA	N/A	100%	IG
CYBERGUN Italia srl	Milano Piazza Cavour 3 CAP 20121 ITALIE	N/A	100%	IG
ONLINE WARMONGERS GROUP, INC	1800 Thayer Avenue, Suite A Los Angeles, CA 90025, USA	N/A	40%	ME

IG : Intégration Globale
ME : Mise en Equivalence



Exclusion de périmètre

Société Freiburghaus

La société CYBERGUN n'exerce aucune influence notable sur la société FREIBURGHHAUS en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire. Celle-ci a par conséquent toujours été exclue du périmètre de consolidation.

1.6. Conversion des comptes et opérations libellés en monnaie étrangère

1.6.1 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement. Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros au cours approchant les cours de change aux dates de transactions, ou bien au cours moyen de la période lorsque les cours ne connaissent pas de fluctuations importantes. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

1.6.2 Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

En application de l'IAS 21, les avances en comptes courants auprès des filiales, dont le règlement n'est, ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue une part de l'investissement net du groupe. A ce titre, les écarts de change provenant de ces avances sont enregistrés en capitaux propres

1.6.3 Cours de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés

Euro contre devise :	USD	GBP	DKK
Cours au 31 mars 2012	1,3356	0,8339	7,4399
Cours au 31 mars 2013	1,2805	0,8456	7,4553
Cours au 31 mars 2014	1,3708	0,8282	7,4659
Cours moyen du 1er avril 2011 au 31 mars 2012	1,3778	0,863	7,4457
Cours moyen du 1er avril 2012 au 31 mars 2013	1,28754	0,8149	7,4497
Cours moyen du 1er avril 2013 au 31 mars 2014	1,34049	0,8433	7,45882

1.7. Immobilisations incorporelles

1.7.1. Goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.



Les goodwill résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises et correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les goodwill positifs ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture annuelle. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition est alors estimée soit sur la base d'une valeur de marché soit sur la base d'une valeur d'utilité. La valeur d'utilité est définie comme la somme des cash-flows actualisés relatifs aux unités génératrices de trésorerie auxquels les goodwill se rattachent. Quand la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée de façon irréversible.

Les unités génératrices de trésorerie retenues pour le calcul des tests de dépréciation correspondent aux filiales.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation issus des budgets prévisionnels établis par la direction sur une durée de 4 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs d'après la méthode du Médaf/WACC est de 9,3 % (inchangé par rapport à l'année dernière). L'évolution du WACC est principalement influencée par la forte pondération compte tenu du poids de la dette. Le taux de croissance à l'infini pour la valeur terminale (VT) est de - 10 % pour l'activité historique et sans objet pour l'activité jeu vidéo.

En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Les goodwill négatifs (qui selon IFRS 3 sont définis comme : « excédent de la quote-part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport à leur coût ») sont comptabilisés immédiatement en résultat.

1.7.2. Brevets et licences

Les licences exclusives de reproduction sont amorties en linéaire sur la durée des contrats.

A la clôture de chaque exercice et pour chaque licence lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur (essentiellement quand les ventes se révèlent inférieures aux prévisions), des cash-flows prévisionnels actualisés sont calculés. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des licences, une dépréciation est pratiquée.

Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

Les frais internes relatifs aux dépôts de marques sont comptabilisés en charges. Il s'agit des coûts juridiques hors le dépôt lui-même ainsi que des frais induits (Téléphone, courrier, traductions etc...).

Il existe deux types de contrat de licences :

- 1- les licences acquises pour une certaine durée sont portées à l'actif du bilan. Ces contrats sont amortis sur leur durée; aucune royauté n'est versée.
- 2- Les contrats signés pour une certaine période moyennant le versement de royalties sur les ventes réalisées. Ces royalties correspondent à un pourcentage du Chiffre d'affaires mais comportent pour la plupart des minima. Les royalties sont comptabilisées en charges d'exploitation.

1.7.3. Frais de développement



Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement sont immobilisés dès lors que les six critères sont respectés – confère le paragraphe 1.7.4 suivant.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 6 ans.

1.7.4. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciation). Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont les coûts peuvent être déterminés de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations. Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

1.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les agencements, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements calculés par application de taux homogènes au sein du groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Moules de production	10 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Matériel de démonstration	5 ans	Linéaire

Ces durées d'amortissement sont revues et modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

1.9. Contrats de location

Suivant la norme IAS 17, les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan en immobilisation corporelle et au passif en dettes financières pour le montant des paiements à effectuer au titre du contrat de location.



Les loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur la durée du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

Le Groupe a fixé un seuil en fonction de sa taille et de l'activité de ses entités. Le retraitement des contrats de location financement figurant dans le bilan est effectué pour tous les biens dont la valeur d'origine est supérieure à 10 KEUR. Il n'existe aucun contrat de location financement au 31 mars 2014.

1.10. Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 "Perte de valeur des actifs", lorsque des événements, des modifications d'environnement de marché ou des niveaux d'activité (chiffre d'affaires) indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors Goodwill) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe Cybergun.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur de 9,3% prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des "comparables" et non ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

1.11. Actifs et passifs financiers non courants

Les actifs et passifs financiers sont constitués des actifs disponibles à la vente, des prêts et créances, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments dérivés et des emprunts.

1.11.1. Actifs disponibles à la vente

Les titres non consolidés sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » car ils ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres.

1.11.2. Prêts et créances

Ils comprennent des dépôts et des cautions



1.11.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue, généralement de moins de 3 mois, aisément mobilisables ou cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Ils sont évalués selon la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

1.11.4. Instruments dérivés

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change du Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé.

Pour Cybergun, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon deux types de relations de couverture : de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger.

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;
- pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée en autres éléments du résultat global dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

L'application des principes relatifs à la couverture des investissements nets est mesurée au travers de la lecture du résultat global.



1.12. Emprunts et autres passifs financiers

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts, autres financements et découverts bancaires.

1.13. Actions propres/Capital

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.14. Actions ordinaires/Capital

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'option sur actions, sont comptabilisés en déduction des fonds propres.

1.15. Actions préférentielles/Capital

Il n'existe pas d'actions préférentielles.

1.16. Rachat d'instrument de capitaux propre/Capital

Si le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

1.17. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- (a) il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- (b) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- (c) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations actuelles pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

1.18. Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués au plus faible du coût et de sa valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré.



Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les stocks acquis en devise sont valorisés au cours du jour d'achat.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.

Les stocks font l'objet, par référence, d'un calcul de rotation sur la base des historiques de ventes et des prévisions commerciales. Il est constaté une provision statistique sur la base des risques d'écoulement identifiés.

1.19. Avantages accordés aux salariés

1.19.1. Engagements de retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, Cybergun participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies :

- dans le cadre des régimes à cotisations définies, le complément de retraite est fixé par le capital accumulé du fait des contributions versées par le salarié et l'entreprise à des fonds extérieurs. Les charges correspondent aux cotisations versées au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses salariés. Pour Cybergun, il s'agit généralement des régimes publics de retraite ou des régimes spécifiques à cotisations définies.
- dans le cadre des régimes (ou plans) à prestations définies, le salarié bénéficie de la part du Groupe d'une indemnité de fin de carrière fixée en fonction de paramètres tels que son âge, la durée de sa carrière, le montant de ses rémunérations. Au sein du Groupe, tel est le cas en France, et aux USA.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Pour les salariés français ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- obligations définies par les conventions collectives (convention 3130 *Jeux, jouets et articles de fête*) ;
- méthode prospective fondée sur les salaires et les droits de fin de carrière ;
- tables de mortalités ; (table de mortalité TD 2003-2005 qui différencie les hommes et les femmes) ;
- dates de départ à la retraite ; 65 ans ;
- taux de progression des salaires (1%) ;
- taux de rotation du personnel en fonction de la tranche d'âge : 7% l'an pour les moins de 30 ans ; 4% pour les 30/40 ans ; 2% pour les 40/50 ans et 1 % les plus de 50 ans ;
- taux d'actualisation annuel de 4% ;
- charges patronales : 45% pour les non-cadres et 50 % pour les cadres ;
- les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.

1.19.2. Droit individuel à la Formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et au dialogue social ouvre pour le salarié un droit individuel à la formation (DIF) d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans.



Les dépenses à engager dans le cadre du DIF se rattachant à l'activité future de l'entreprise constituent des charges de la période au même titre que les autres dépenses de formation.

1.19.3. Paiements fondés en actions

Les programmes d'options sur actions permettent aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions de la Société. La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. La juste valeur des options est évaluée en tenant compte des termes et conditions des options définis au moment de leur attribution :

- Plans de stock-options : la comptabilisation en résultat de cette rémunération est étalée sur la durée d'acquisition des droits.
- Actions gratuites : la charge comptable est déterminée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution. Cette charge est prise en compte sur la durée d'acquisition des droits.

Le conseil d'administration de Cybergun procède à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du groupe dans le cadre de la délégation reçue par son assemblée générale extraordinaire.

Ces actions gratuites sont soit rachetées sur le marché, soient émises dans le cadre de l'article L225-197-1 du Code du commerce.

Les conditions et critères d'attribution suivants :

- Ancienneté du salarié,
- Implication du salarié dans le fonctionnement et les objectifs du groupe,
- Performance individuelle du salarié, comprenant la réalisation des objectifs individuels du salarié et sa participation à la réalisation des objectifs du groupe.

A l'issue de la période d'acquisition, généralement fixée à 24 mois, les bénéficiaires sont tenus de conserver ces actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans.

Les plans d'attribution en cours suivants ont été approuvés : Néant.

1.20. Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens ou la réalisation du service.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est, en principe, différé jusqu'à la date d'acceptation.



1.21. Autres produits et charges opérationnels

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.

Les charges et produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- ✓ résultat de cession : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titres de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- ✓ dépenses de réorganisation et de restructuration ;
- ✓ pertes de valeur sur actifs immatériels.

1.22. Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

1. les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement, les intérêts créditeurs ainsi que le résultat des couvertures de taux de change sur trésorerie,
2. le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

1.23. Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

1.24. Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

1.25. Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour la plupart des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, est comptabilisé en compte de résultat.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.



1.26. Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par actions diluées est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

1.27. Capitaux propres

1.27.1. Capital

Le capital social de la société au 31 mars 2014 est de 3 925 439 euros composé de 11 968 166 actions, chacune entièrement libérée.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

1.27.2. Bons de souscription d'actions

A la date du présent document de référence, il n'existe pas de Bons de Souscription d'Actions Remboursables en circulation.

1.27.3. Stock-options

Plan de stock-options réservé aux salariés

Néant au 31.03.2014

1.27.4. Actions propres

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

En date du 31 mars 2014, le groupe détient 112 343 actions propres contre 196 821 actions au 31 mars 2013 (actions Cybergun). La valeur boursière des actions propres s'établit au 31 mars 2014 à 110 KEUR sur la base du cours de bourse de la société Cybergun SA de 0,98 EUR.

2- Gestion du risque financier

2.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.



Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

2.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

2.3. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

Le groupe cherche à gérer dans la mesure du possible le risque de marché en procédant à des souscriptions d'instruments de couverture de taux et de devises.

2.4. Risque de marché

Le Groupe est exposé au risque de change sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. Les contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de change sur ses transactions courantes (d'achats et ventes), en effet le volume d'activité s'équilibre.

2.5. Risque de taux

Le Groupe est exposé au risque de change sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. Les contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Le Groupe est peu exposé à un risque de change sur ses transactions courantes (d'achats et ventes), en effet le volume d'activité s'équilibre.



3 – Notes sur le bilan actif

3.1. Immobilisations incorporelles

3.1.1. Survaleur

Goodwill en K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Valeur nette comptable début de période	10 645	10 236	9 562
Acquisitions			15 607
Cessions			
Variation de périmètre		-17 198	
Ajustement du prix payé			
Variation des pertes de valeur		17 104	-16 487
Ecart de conversion	-706	503	1 554
Valeur nette comptable fin de période	9 939	10 645	10 236
Valeur brute fin de période	10 068	10 774	26 853
<i>Cumul de perte de valeur fin de période</i>	<i>-129</i>	<i>-129</i>	<i>-16 617</i>

Le goodwill est intégralement rattaché à l'activité tir de loisirs.

Le test d'évaluation effectué à la clôture de l'exercice sur le Goodwill « Tir de loisirs » n'a pas révélé de perte de valeur.



3.1.2. Autres immobilisations incorporelles

En K€	Licences	Frais de dévelop.	Clientèle	Jeux vidéos	Autres	Total
Valeur brute						
<i>au 31 mars 2012</i>	6 944	1 125	1 922	9 234	33	19 257
Acquisitions	137	134	0	1 638	88	1 997
Sorties	-537	0	-1 981	-258	-13	-2 789
Ecart de conversion	48	34	45	368	0	495
Variations de périmètre	0	0	0	-10 113	0	-10 113
Autres	-366	-21	15	-868	3	-1 236
<i>au 31 mars 2013</i>	6 226	1 272	0	0	111	7 611
Acquisitions	33	10	0	0	0	43
Sorties	0	0	0	0	-3	-3
Ecart de conversion	-41	-59	0	0	0	-100
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0
Autres	79	0	0	0	0	79
au 31 mars 2014	6 297	1 224	0	0	109	7 630
Amortissements et pertes de valeur cumulés						
<i>au 31 mars 2012</i>	1 979	527	96	4 146	7	6 756
Amortissements	320	398	98	4 906	4	5 726
Dépréciation de valeur	0	0	0	0	22	22
Diminutions	0	0	-200	0	-7	-207
Variations de périmètre	0	0	0	-8 273	0	-8 273
Ecart de conversion	7	10	2	165	0	185
Autres	-42	-9	3	-944	3	-989
<i>au 31 mars 2013</i>	2 264	926	0	0	29	3 219
Amortissements	249	116	0	0	4	369
Dépréciation de valeur	0	0	0	0	22	22
Diminutions	-3	0	0	0	0	-3
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	-21	-43	0	0	0	-64
Autres	79	0	0	0	0	79
au 31 mars 2014	2 570	999	0	0	55	3 623
Valeur nette comptable						
<i>au 31 mars 2013</i>	3 962	346	0	0	82	4 392
<i>au 31 mars 2014</i>	3 728	225	0	0	55	4 007

Concernant ses licences, le groupe Cybergun confirme qu'il n'existe pas d'indice de perte de valeur nécessitant un test de dépréciation.



3.2. Immobilisations corporelles

En K€	Installations techniques	Autres	Total
Valeur brute			
au 31 mars 2012	3 317	2 787	6 104
Acquisitions	176	317	493
Sorties	-164	-341	-504
Ecart de conversion	52	70	123
Variations de périmètre	0	-7	-7
Autres	272	-259	13
au 31 mars 2013	3 653	2 568	6 221
Acquisitions	123	92	216
Sorties	-581	-80	-661
Ecart de conversion	-92	-111	-203
Variations de périmètre	0	0	0
Autres	0	-79	-79
au 31 mars 2014	3 104	2 389	5 493
Amortissements et pertes de valeur cumulés			
au 31 mars 2012	1 491	1 448	2 939
Amortissements	595	483	1 077
Dépréciation de valeur	0	0	0
Diminutions	-45	-341	-386
Variations de périmètre	0	-7	-7
Ecart de conversion	19	41	60
Autres	260	-232	29
au 31 mars 2013	2 320	1 392	3 711
Amortissements	403	379	782
Dépréciation de valeur	0	0	0
Diminutions	-527	-88	-615
Variations de périmètre	0	0	0
Ecart de conversion	-64	-66	-130
Autres	0	-79	-79
au 31 mars 2014	2 132	1 538	3 670
Valeur nette comptable			
au 31 mars 2013	1 333	1 176	2 509
au 31 mars 2014	971	852	1 823



3.3. Participations et Actifs financiers non courants

3.3.1. Participations entreprises associées

En K€	Titres MEE	Autres Part. ent. associées	Total Part. ent. associées	Autres actifs non courants	Total Valeur brute des actifs non courants	Actifs finan. non courants destinés à être cédés	Pertes de valeur	Autres mouvements	Valeur nette
31/03/2012	3 552	25	3 577	1 318	4 895	0	0	0	4 895
Acquisitions			0	123	123	0	0	0	123
Cessions/Diminutions	-223		-223	-470	-693	0	0	0	-693
Variation de périmètre	-622	-1	-623		-623	0	-450	0	-623
Variation taux de change	141		141	31	172	0	0	0	172
31/03/2013	2 848	24	2 872	1 002	3 875	0	-450	0	3 425
Acquisitions	0	0	0	331	331	0	-450	0	-120
Cessions/Diminutions	0	0	0	-9	-9	0	450	0	442
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	-337	-337
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation taux de change	-187	0	-187	-5	-191	0	0	0	-191
31/03/2014	2 661	24	2 686	1 320	4 005	0	-450	-337	3 218

L'essentiel des autres actifs non courant est constitué de dépôt de garantie et de prêts accordés dont l'échéance est supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans.

En application d'IAS 28, le total des actifs, passifs, chiffre d'affaires et résultat net des sociétés mises en équivalence s'élèvent à :

- Actif Total :	8,1 MUSD
- Passif (hors capitaux propres) :	0,1 MUSD
- Chiffre d'affaires :	Néant
- Résultat net :	Néant

Il s'agit intégralement de la participation dans la société OW, qui développe le jeu War Inc.

3.4. Actifs et passifs d'impôts non courants

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Retraitement de charges à répartir	0	6	25
Différences temporaires fiscalités locales	90	90	26
Neutralisation des ventes d'immobilisations intragroupe	0	0	19
Provisions pour départ à la retraite	0	0	25
Autres retraitements divers	97	117	-20
Neutralisation de la marge intragroupe sur stocks	700	698	598
Frais bancaires sur émission d'emprunt obligataire	0	-4	-16
Instruments financier	-1	3	60
Stocks options et actions gratuites	31	15	0
Ajustement juste valeur	2	2	0
Déficits	96	140	153
Impôts différés nets	1 016	1 068	870
Actifs d'impôts différés	1 019	1 071	921
Passifs d'impôts différés	-3	-3	-51
Impôts différés nets	1 016	1 068	870



3.5. Stock de marchandises

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Valeurs brutes	24 858	24 740	29 728
Pertes de valeur	-1 228	-1 147	-753
Valeurs nettes	23 630	23 593	28 975

Le stock de marchandises comprend essentiellement des répliques de pistolets factices et produits associés.

Le stock de marchandises est localisé dans les zones suivantes :

Stock par zone en K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
France	5 639	6 021	8 028
Reste du monde	17 991	17 572	20 947
<i>dont USA</i>	<i>15 203</i>	<i>14 694</i>	<i>14 901</i>
Valeurs nettes	23 630	23 593	28 975

3.6. Créances clients et autres actifs courants

En K€	Note	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Créances clients brutes		11 237	11 882	13 858
Pertes de valeur		-1 243	-1 303	-921
Créances clients nettes		9 994	10 579	12 937

L'ensemble des créances clients a une échéance à un an.
Hormis les créances commerciales échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe Cybergun estime n'être exposé à aucun risque significatif de recouvrement

3.7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants se composent de :

En K€	Note	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Autres actifs d'impôts		1 452	1 424	1 190
Avances, acomptes sur commandes		483	163	79
Actifs financiers dérivés		0	0	111
Autres créances		3 910	2 300	1 792
Autres actifs courants		4 393	2 463	1 982

L'ensemble des autres actifs courants a une échéance à un an.



Le détail des autres créances est le suivant :

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Créances sociales	26	22	22
Comptes courants débiteurs	1	0	69
Créances sur cessions d'immobilisations	0	150	0
Créances fiscales	1 042	577	863
Débiteurs divers	2 023	1 122	634
Charges constatées d'avance	819	428	204
Total	3 910	2 300	1 792

(1) Les états financiers consolidés ont été affectés par une correction d'erreur relative à une réduction de valeur de stocks aux USA pour 0,6 MEUR après impôt (l'impact fiscal de cet ajustement s'élève à 0,3 MEUR).

3.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Disponibilités	1 328	7 172	7 801
Valeurs mobilières de placement - Obligations	0	0	199
VMP- Obligations coupons courus	0	0	12
Prov. Déprec. VMP	-15	0	-2
Total	1 313	7 172	8 010

Les valeurs mobilières de placement sont constituées pour l'essentiel d'obligations cotées. Elles sont évaluées sur la base de leur cours de bourse au 31 mars 2014.

4 – Notes sur le bilan passif

4.1. Emprunts et dettes financières

En K€	au 31 mars 2014				Souscrits en Euros	Souscrits en Dollar	Souscrits en Livres	Souscrits en Couronnes Danoises
	Total	- 1 an	A 5 ans	+ 5 ans				
Emprunts obligataires (1)	8 861	0	0	8 861	8 861	0	0	0
Emprunts obligataires convertibles (2)	500	500	0	0	500	0	0	0
Emprunts auprès des banques (3)	14 901	14 371	530	0	5 537	7 794	1 570	0
Concours bancaires courants	15 579	15 579	0	0	1 795	13 568	0	216
Intérêts courus non échus	140	140	0	0	140	0	0	0
Total	39 981	30 590	530	8861	16 833	21 362	1 570	216

En K€	au 31 mars 2013				Souscrits en Euros	Souscrits en Dollar	Souscrits en Livres	Souscrits en Couronnes Danoises
	Total	- 1 an	A 5 ans	+ 5 ans				
Emprunts obligataires (1)	17 760	8 968	8 792		17 760	0	0	0
Emprunts auprès des banques (3)	22 623	577	18 029	4 017	6 183	14 903	1 537	0
Concours bancaires courants	11 545	11 545	0	0	3 125	7 888	532	0
Intérêts courus non échus	384	384	0	0	384	0	0	0
Total	52 312	21 474	26 821	4 017	27 452	22 791	2 069	0



En K€					Souscrits en	Souscrits en	Souscrits en	Souscrits en
	Total	- 1 an	A 5 ans	+ 5 ans	Euros	Dollar	Livres	Couronnes Danoises
au 31 mars 2012								
Emprunts obligataires (1)	17 629	0	17 629	0	17 629	0	0	0
Emprunts auprès des banques (3)	19 259	5 691	12 603	965	5 889	10 132	3 238	0
Concours bancaires courants	18 249	18 250	0	0	2 215	15 910	125	0
Intérêts courus non échus	316	316	0	0	316	0	0	0
Total	55 453	24 257	30 232	965	26 049	26 042	3 363	0

⁽¹⁾ Le 22 septembre 2010, Cybergun SA a émis un emprunt obligataire dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 90 000 obligations émises au nominale de 100 euros, soit 9 MEUR

Durée : 6 ans

Taux fixe d'intérêt de 8%, coupon versé trimestriellement

Remboursement prévu in fine avec possibilité d'un remboursement anticipé au pair des obligations à partir d'octobre 2011

Obligations cotées sur NYSE Alternext Paris.

Suite à l'AG des porteurs d'obligations du 9 janvier 2014, les nouvelles caractéristiques des obligations sont :

- échéance de remboursement au pair (100 €) : 18 octobre 2020 ;

- coupons :

- 3.32 % par an de l'année civile 2014 à l'année civile 2018 ;

- 5.00 % pour l'année civile 2019 ;

- 10.00 % pour l'année civile 2020.

- montant cumulé des intérêts versés pour chaque obligation : 55.10 €.

Les intérêts continueront à être versés trimestriellement et le taux actuariel de l'emprunt est désormais de 5.78 %. Les obligations restent cotées en continu sous le libellé CYBERGUN 8% 18/10/16 EUR (FR0010945725 – CYBO).

⁽²⁾ Le CA du 26/03/2014 a accepté la mise en place d'une ligne d'Equity (obligations convertibles en actions) pour un montant de 5 million d'euro au profit de la société Yorkville.

Un premier tirage de 0,5 M€ est constaté dans les comptes arrêtés au 31 mars 2014.

⁽³⁾ Les découverts bancaires et emprunts bancaires faisant partie du protocole de conciliation signé avec les banques le 28 mars 2013, sont tous considérés à moins d'un an du fait du non-respect de ce protocole ; car Cybergun se retrouve en date du 25 mars 2014 dans un des cas prévus au paragraphe 7 : Exigibilité anticipé du protocole.

4.2. Provisions pour risques et charges

En K€	31/03/2014		31/03/2013		31/03/2012	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Provisions pour risques (1)	3 400	0	2 700	0	0	0
Provisions garanties & SAV	0	11	0	11	0	19
Provision litige	0	15	0	0	0	0
Provision pour impôt-contrôle fiscal	190	0	0	0	0	117
Indemnités de départ la retraite (2)	70	0	76	0	76	0
Autres provisions pour risques et charges	0	251	0	129	0	1
Total	3 660	277	2 776	140	76	137

⁽¹⁾ La provision pour risques a vocation à couvrir les risques résiduels liés à l'activité jeux vidéo.

⁽²⁾ La provision constatée au 31 mars 2014 ne concerne que les seuls salariés français ; la valeur des droits relatifs aux salariés des sociétés étrangères a été estimée non significative.



4.3. Fournisseurs et autres passifs courants

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Fournisseurs	9 059	6 832	10 328
Avances et acomptes	61	41	327
Fournisseurs immobilisations	0	0	952
Dettes sociales	988	992	1 078
Dettes fiscales	978	734	1 081
Créditeurs divers	2 071	1 510	1 048
Passifs financiers dérivés	35	207	0
Autres passifs courants	4 133	3 485	4 486
Total Fournisseurs et Autres passifs courants	13 192	10 317	14 814

L'ensemble des passifs courants a une échéance inférieure à un an.

4.4. Instruments dérivés

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire ses expositions aux risques de taux d'intérêt et de change.

Au 31 mars 2014, la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée des instruments financiers dérivés est la suivante :



Instruments de taux

Date Valeur	Échéance	Description	Devise	Nominal	Index de réf	Valeur de marché au 31/03/2014	Élément couvert
12/04/2010	12/04/2014	Achat de cap	USD	94 KEUR	Lib3M	0	Dettes Acquisition Spartan DK
30/09/2010	30/09/2015	Vente de Floor - Achat de collar n°3	USD	700 KEUR	Lib3M	-5	Dettes Acquisition Spartan DK
30/08/2011	30/08/2016	Swap Cap	USD	1800 KEUR	Lib3M	-12	Dettes Acquisition I2G 3M USD
27/10/2011	31/12/2016	Achat de cap- Achat de collar n°4	USD	1950 KEUR	Lib3M	-19	Dettes Acquisition I2G 3M USD
Total instruments dérivés de taux						-36	

Instruments de change

Date Valeur	Échéance	Description	Devises	Nominal 1	Nominal 2	Valeur de marché au 31/03/2014	Élément couvert
12/12/2013	24/06/2014	Achat Put Accumulateur	EUR/USD	722 KEUR	1000 KUSD	0	
12/12/2013	24/06/2014	Vente Call Accumulateur	EUR/USD	1444 KEUR	2 000 KUSD	2	
31/03/2014	01/04/2014	Swap de change - Achat/Vente	EUR/USD	100 KEUR	138 KUSD	0	
Total instruments dérivés de change						1	
Total instruments dérivés nets (Actif)						-35	

Les valorisations utilisées sont celles fournies par les contreparties bancaires.

4.4.1 Instruments dérivés de taux

Les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont des swaps prêteurs taux variables – emprunteur taux fixes et des collars qui viennent fixer les coupons de dettes à taux variable.

Le montant inscrit directement dans les capitaux propres au titre des dérivés de taux en couverture de flux de trésorerie n'est pas significatif il s'élève à 1 KEUR. L'inefficacité enregistrée sur ces relations de couverture est non significative.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variables et le montant différé en autres éléments du résultat global est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

4.4.2 Couverture d'investissement net à l'étranger

Néant

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Information sectorielle

Depuis la cession du Groupe I2G, Le Groupe Cybergun a pour unique activité la distribution de jouets et répliques d'armes factices destinées au tir de loisir ou sportif et aux collectionneurs.

Répartition de l'activité par zone géographique :



Zones géographiques	France	Reste du monde	Total
En K€			
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2014			
Immobilisations incorporelles nettes	3 374	634	4 007
Immobilisations corporelles nettes	1 018	805	1 823
Chiffre d'affaires (12 mois)	15 175	35 992	51 166
Résultat opérationnel hors change	-634	-1 257	-1 892
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2013			
Immobilisations incorporelles nettes	3 680	712	4 392
Immobilisations corporelles nettes	1 165	1 344	2 509
Chiffre d'affaires (12 mois)	14 637	54 904	69 541
Résultat opérationnel hors change	-481	-5 481	-5 962

5.2. Caractère saisonnier des activités du groupe

Les ventes d'armes factices ne présentent qu'un faible caractère saisonnier.

5.3. Dotation aux amortissements et provisions

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Immobilisations incorporelles	400	5 748	1 595
Immobilisations corporelles	773	1 077	668
Dotations nettes aux provisions pour R&C	321	4	24
Dotations nettes aux provisions sur stock	107	390	546
Dotations nettes aux provisions de créances	317	649	508
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 918	7 868	3 341

5.4. Gains et pertes de change

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Gains de change	1 217	3 171	3 508
Pertes de change	-1 320	-2 836	-3 149
Total résultat de change	-103	335	359
<i>Dont résultat de change affectant le résultat opérationnel courant</i>	-26	164	469
<i>Dont résultat de change affectant le résultat financier</i>	-77	171	-110
Total résultat de change	-103	335	359



5.5. Salaires et charges

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Salaires	5 446	7 034	7 258
Charges sociales	1 605	1 760	1 463
Participation des salariés	3	0	0
Avantages au personnel (plan d'actions gratuites)	47	46	281
Total charges de personnel	7 101	8 841	9 002
Provision engagements de retraite	0	0	24
Total coût du personnel	7 101	8 841	9 026

L'effectif employé comprend l'effectif salarié, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par le groupe et le personnel mis à disposition, personnel intérimaire et détaché ou prêté à l'entreprise, pour les entités consolidées par intégration globale.

	Effectif moyen 31/03/2014	Effectif moyen 31/03/2013	Effectif moyen 31/03/2012
Employés	102	128	134
Cadres	22	27	31
Total	124	155	165
Effectif France	45	49	47
Effectif hors France	79	106	118
Total	124	155	165

5.6. Autres produits et charges opérationnels

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Dépréciation goodwill I2G	0	0	-15 984
Perte de valeur jeux vidéo	0	0	-3 485
Cession du jeu Blackwater	0	0	-930
Moins-value de cession groupe I2G	0	-2 244	0
Plus-value de cession activité SMK	0	1 676	0
Gain exceptionnel s/complément de prix	0	512	187
VNC des immobilisations incorporelles	0	0	-39
VNC des immobilisations corporelles	-46	23	-1
Autres pdts et charges opérationnels (1)	-2 364	-477	17
Total	-2 410	-510	-20 235

(1) Coût de restructuration 2 015 K€ dont restructuration de la dette 1 120 K€



5.7. Résultat financier

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Coût des emprunts obligataires	-753	-1 491	-1 553
Coût de l'endettement court et moyen terme	-1 314	-1 325	-1 033
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	<i>-2 067</i>	<i>-2 816</i>	<i>-2 586</i>
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	18	-18	38
Reprise prov. / Perte de valeur des placements de trésorerie	0	0	0
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	<i>-2 050</i>	<i>-2 834</i>	<i>-2 548</i>
Gains et pertes de change	-77	171	-110
Autres	2 152	-3 124	97
Autres produits et charges financiers	2 075	-2 953	-13
Total	25	-5 787	-2 561

5.8. Charges d'impôts

Charge d'impôts sur le résultat :

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Charge d'impôt exigible	-202	503	1 278
Charge d'impôt différé	8	-6	224
Total charge d'impôt	-194	496	1 502

Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt applicable :

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Résultat de la période	-4 108	-12 814	-22 522
Quote part des résultats des sociétés mises en équivalence	0	223	690
Dépréciation du Goodwill	0	-17 104	15 984
Charge d'impôt sur le résultat	-194	496	1502
Résultat avant impôt	-4 302	-29 199	-4 346
Taux d'impôt applicable à la Société	33,30%	33,30%	33,30%
Charges au taux d'impôt applicable à la Société	-1 451	-9 732	-1 449
Impact des taux d'impôt des juridictions étrangères	-329	944	442
Incidences différences permanentes	-211	-546	-17
Effet du report variable	0	0	0
Déficit fiscal de l'année sans comptabilisation d'impôt différé	2 088	9 776	2 019
Utilisations des déficits antérieurs	-39	-2	-14
Crédit d'impôts / Restitution d'impôts	-429	0	0
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises	152	56	80
Autres	26	0	441
Total charge d'impôt	-194	496	1 502



5.9 Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

Aucune transaction n'est réalisée avec les sociétés mises en équivalence.

6 - Informations complémentaires

6.1. Engagements hors bilan

6.1.1. Existence d'emprunt assortis de clause de covenants

Au 31 mars 2014, la société n'a pas d'emprunt moyen terme avec clause de covenants.

Par ailleurs, le groupe dispose, depuis mai 2012, d'un financement court terme avec l'établissement BB&T (voir Faits Marquants) pour lequel des covenants sont appliqués. Cette ligne a été renouvelée en Avril 2014 jusqu'en Novembre 2014.

6.1.2. Instruments de couverture

Les contrats de couverture au 31 mars 2014 font l'objet d'une comptabilité de couverture et sont décrits aux notes 1.11.4 et 4.4.

6.1.3. Droit individuel à la formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation. Au 31 mars 2014, ce passif éventuel non provisionné est constitué de 3 749 heures.

6.1.4. Autres engagements hors bilan

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Engagements donnés			
Nantissement du fonds de commerce	21 610	21 610	21 266
Encours du factoring déconsolidé	390	390	725
Engagements reçus			
Garantie Oséo	1 447	1 447	1 447

6.2. Parties liées

6.2.1. Relation avec la société HOBBY IMPORT

Dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, la société de droit belge Hobby Import, dont Monsieur Jérôme Marsac est gérant majoritaire, procède à une facturation à ses filiales. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, ces prestations s'élèvent à 142 KEUR².

6.2.2. Relation avec les sociétés détenues par Amaury de Botmilieu

Dans le cadre des différentes opérations de restructurations financières, ces sociétés ont facturé des commissions et honoraires à hauteur de 191 KEUR.

² Le montant de 142 K€ correspond à une régularisation de la rémunération fixe de Jérôme MARSAC pour les exercices 2011 et 2012 (arriérés de rémunérations).



6.3. La rémunération globale des organes d'administration

La rémunération globale des organes d'administration de la société mère s'élève au 31 mars 2014 à 72 KEUR.

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

En K€	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Honoraires relatifs au contrôle légal :			
DELOITTE & ASSOCIES	0	338	208
ADHEXPERT	98	0	0
ACOREX	50	60	96
Autres	10	57	0
Total	158	454	304

6.5. Distribution de dividendes

Il n'y a pas eu de distribution de dividendes sur l'exercice.

6.6. Evénements post-clôture

Afin de donner à nouveau au Groupe les marges de manœuvres financières nécessaires à son redéploiement, la société Restarted Investment, fédérant un pool d'entrepreneurs autour du projet, a proposé aux partenaires bancaires français et belges d'acquérir la totalité de la dette bancaire qu'ils détenaient en vue de sa transformation en capital. Cette proposition a reçu le soutien exclusif du Conseil d'administration de Cybergun.

Un protocole a ainsi été conclu dans ce sens le 15 juillet avec l'accord unanime des partenaires bancaires français de Cybergun au terme duquel, Restarted Investment acquière un montant nominal d'environ 21 MEUR de dettes bancaires. Cet accord a été homologué par le Tribunal de commerce d'Evry en date du 21 juillet 2014.

Dans le même temps, Restarted Investment s'est engagée à mettre à disposition, sans délai, de nouvelles ressources financières à court terme sous la forme d'un apport en compte courant d'un montant maximum de 3 MEUR.



20.2. NOTE COMPLÉMENTAIRE A L'ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS CLOS LE 31 MARS 2014 (EXERCICE 2013/2014)

Évolution du stock entre le 31 mars et le 30 septembre 2014

Le tableau ci-dessous présente la qualité des stocks bruts (avant dépréciation et élimination de la marge intra-groupe) au niveau Groupe en EUR au 31 mars 2014 et au 30 septembre 2014 en prenant la parité du 31 mars 2014 (1,37516) afin de rendre les deux situations comparables.

March 31, 2014 (parité 1,37516)	Slow moving rotation > 24 mois	Medium moving 12 < rotation < 24	Fast moving rotation < 12 mois	Autres	Total
Gun	7 073 034	4 004 819	6 020 987	-	17 098 841
Accessories	3 575 388	1 340 858	2 506 189	664 480	8 086 916
TOTAL	10 648 423	5 345 677	8 527 177	664 480	25 185 757
September 30, 2014 (parité 1,37516)	Slow moving rotation > 24 mois	Medium moving 12 < rotation < 24	Fast moving rotation < 12 mois	Autres	Total
Gun	5 896 460	2 850 478	4 663 447	-	13 410 386
Accessories	2 758 666	1 046 013	1 874 752	354 105	6 033 536
TOTAL	8 655 127	3 896 492	6 538 199	354 105	19 443 922
Variation à iso-parité du 31.03.2014 - en %	-19%	-27%	-23%	-47%	-23%
Variation à iso-parité du 31.03.2014 - en valeur	(1 993 296)	(1 449 186)	(1 988 977)	(310 376)	(5 741 835)
Moyenne					(956 972)

Ce tableau démontre qu'entre le 31 mars 2014 et le 30 septembre 2014, la valeur totale du stock groupe a diminué de près de 23% (avec un différentiel de 5.742 KEUR en valeur brute) sur sa totalité, y compris les « slow moving », confortant les hypothèses prises lors de l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2014. Cette diminution du volume de l'ensemble des catégories et des grandes familles de produit, trouve son origine dans la politique de déstockage (-957 KEUR en moyenne sur la période) menée depuis le début de l'année 2014 au sein du groupe CYBERGUN.

Concernant la politique de traitement des stocks au niveau du groupe, le postulat dominant est l'absence d'obsolescence réelle des produits. Ce postulat se traduit par :

- des « slow movings » qui s'écoulent sans vente à perte (à l'exception de certains produits de TG HK qui sont provisionnés à 100%, tous les produits sont vendus au-dessus du coût unitaire moyen pondéré) ;
- le fait que ces produits « slow-moving » peuvent passer de la catégorie « slow » à « very fast » en fonction de l'actualité (facteur externe) ou des politiques de communication/marketing menées par le groupe (facteur interne). Concrètement, des répliques considérées dans les stocks comme étant des « slow moving » peuvent du jour au lendemain s'écouler en totalité si un film, une série ou un jeu vidéo en fait la promotion. Il en va de même avec les opérations marketing menées par le groupe.



Goodwill : commentaires sur la note 1.7.1 de l'annexe des comptes consolidés

1. Evolution du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur T1 14/15 en KUSD :

Au terme de l'exercice 2013/2014 (exercice clos au 31 mars 2014), CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 51,2 M€ (-26% par rapport à l'exercice précédent).

Evolution du CA du premier trimestre 2014/2015 :

Devise : KUSD	Avril	Mai	Juin	Trim 1
2013	4,440	4,421	5,579	14,440
2014	4,244	5,003	5,862	15,110
Var en %	-4%	13%	5%	5%

Au regard de la hausse du CA à la fin du premier trimestre 14/15 (cf tableau ci-dessus : +5%), l'hypothèse retenue sur l'évolution du CA pour l'exercice FY14/15 de +3% apparaissait comme réalisable et prudente. Il a donc été retenu pour l'ensemble de la période du Business Plan allant de F14/15 à FY20/21 (7 ans) un taux de croissance annuel de +3%.

2. Taux d'actualisation retenu : +9,3%

Le taux d'actualisation moyen s'établissait aux alentours de 9% en 2011 (50% des sociétés ont un taux entre 8% et 10%). *Informations communiquées SBF 120 / Source AEE.*

Au regard de ce taux d'actualisation moyen, il a été retenu un taux d'actualisation de 9,3% (taux inchangé par rapport au taux d'actualisation pris au 31 mars 2013).

3. Taux de croissance infini pour la valeur terminale retenu pour l'activité historique : -10% (note 1.7.1 de l'annexe des comptes consolidés clos le 31 mars 2014)

Contrairement à ce qui est indiqué dans le quatrième paragraphe :

- Ce taux de croissance de -10% est appliqué sur un horizon de 11 années (avril 21/mars 22 à avril 32/mars 33) et non à l'infini ;
- Le taux de croissance appliqué pour la valeur terminale (avril 21/mars 22 à avril 32/ mars 33) est de - 3 % pour l'activité historique et non de -10%.

Test de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de dépréciation additionnelle sur les écarts d'acquisition à la variation du taux d'actualisation et du chiffre d'affaires sur les flux du plan d'affaires sur les 3 premières années :

		Diminution de X% du taux de variation du CA sur les flux du BP sur les 3 premières années				
		0,00%	-0,50%	-1,00%	-1,50%	-2,00%
Taux d'actualisation	8,3%	0,0	0,0	2,1	4,2	6,4
	8,8%	0,0	0,7	2,8	4,9	7,0
	9,3%	0,0	1,5	3,6	5,6	7,6
	9,8%	0,3	2,3	4,3	6,2	8,1
	10,3%	1,1	3,1	5,0	6,8	8,7

Des changements sur les hypothèses retenues amèneraient des modifications significatives à la valorisation des actifs. A titre illustratif, une variation de +0,5% du taux d'actualisation entraîne une dépréciation d'environ 0,3 M€ et une variation de -0,5% du chiffre d'affaires sur les flux du plan d'affaires sur les 3 premières années entraîne une dépréciation d'environ 1,5 M€.



20.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2013 (EXERCICE 2012/2013)

■ Bilan actif consolidé

Actif en K€	Note	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
ACTIFS NON-COURANTS				
Goodwill	3.1.1	10 645	10 236	9 562
Autres immobilisations incorporelles	3.1.2	4 392	12 501	6 680
Immobilisations corporelles	3.2	2 509	3 165	2 270
Participations entreprises associées	3.3	2 873	3 577	28
Autres actifs financiers non courants	3.3	552	1 319	456
Actifs d'impôts non courants	3.4	1 071	921	974
Total actifs non courants		22 042	31 719	19 970
ACTIFS COURANTS				
Stocks et en-cours	3.5	23 593	28 975	29 436
Créances Clients	3.6	10 579	12 937	13 321
Actifs d'impôts courants	3.7	1 424	1 190	587
Autres actifs courants	3.7	2 463	1 982	1 839
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.8	7 172	8 010	8 846
Total actifs courants		45 231	53 094	54 030
Total actif		67 273	84 813	74 000



■ Bilan passif consolidé

Passif en K€	Note	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
CAPITAUX PROPRES				
Capital émis		1 551	1 551	1 056
Autres réserves		12 587	34 979	15 341
Résultat de l'exercice		-12 814	-22 522	4 005
Intérêts minoritaires				
Total capitaux propres		1 324	14 008	20 402
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières à long terme	4.1	30 838	31 197	22 141
Passifs d'impôts différés	3.4	3	51	28
Provisions à long terme	4.2	2 776	76	52
Total passifs non courants		33 617	31 324	22 222
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs	4.3	6 832	10 328	8 417
Emprunts à court terme (dont concours bancaires courants et intérêts courus)	4.1	11 593	18 565	13 464
Part courante des emprunts et dettes financières à long terme	4.1	9 883	5 691	1 829
Passifs d'impôt		398	274	844
Provisions à court terme	4.2	140	137	136
Autres passifs	4.3	3 485	4 487	6 687
Total passifs courants		32 331	39 482	31 377
Total des capitaux propres et des passifs		67 273	84 813	74 000



■ **Compte de résultat consolidé**

Compte de résultat en K€	Note	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
		12 mois	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires		69 541	84 703	73 698
Achats consommés		-45 967	-55 542	-45 481
Marge brute		23 574	29 161	28 217
Autres produits de l'activité		1 265	1 232	1 115
Charges externes		-13 880	-15 629	-13 057
Impôts taxes et versements assimilés		-212	-425	-370
Charges de personnel	5.5	-8 841	-9 002	-7 598
Dotations aux amortissements et provisions	5.3	-7 868	-3 341	-656
Gains et pertes de change	5.4	164	469	-213
Résultat opérationnel courant		-5 798	2 466	7 438
Autres produits et charges opérationnels	5.6	-510	-20 235	-62
Résultat opérationnel		-6 308	-17 769	7 377
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-18	38	231
Charge d'intérêts des emprunts obligataires		-1 491	-1 553	-1 157
Coût brut des autres emprunts		-1 325	-1 033	-482
Coût de l'endettement financier net		-2 834	-2 548	-1 408
Autres produits et charges financiers	5.7	-2 953	-13	-195
Charges d'impôt	5.8	-496	-1 502	-1 769
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	5.9	-223	-690	
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		-12 814	-22 522	4 005
Résultat net d'impôt provenant des activités abandonnées ou en cours de cession		0	0	
Résultat net de la période		-12 814	-22 522	4 005
Dont part revenant au Groupe		-12 814	-22 522	4 005
Dont part revenant aux minoritaires				
Résultat par action				
De base		-1,284	-2,265	1,323
Dilué		-1,283	-2,251	1,306



■ Résultat global

En K€ - Les montants indiqués sont présentés nets des effets d'impôts éventuels	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
	12 mois	12 mois	12 mois
Résultat de la période	-12 814	-22 522	4 005
Variation des écarts de conversion	609	1 465	-917
Écarts de conversion de l'endettement (IAS 21)	-263	179	-198
Instruments de taux – Couverture des investissements nets à l'étranger	26	0	29
Instruments de change – Couverture des investissements nets à l'étranger	-146	-237	222
Instruments de change – Couverture de flux de trésorerie	0	-14	45
Plus ou moins-values de cession des actions propres	0	57	323
IFRS 2 Paiements fondés en action	0	68	117
Impôt différés sur éléments pouvant être reclassés en résultat	170	0	0
<i>Sous-total des pertes et profits comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>396</i>	<i>1 519</i>	<i>-378</i>
Résultat global	-12 418	-21 003	3 627
Dont part revenant au Groupe	-12 418	-21 003	3 627
Dont part revenant aux minoritaires			

■ Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Résultat de la période	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31/03/2011	1 056	13 033	3 645	-1 337	4 005	20 402
Résultat au 31/03/2012	0	0	0	0	-22 522	-22 522
Instrument dérivés - couverture des investissements nets à l'étranger	0	0	-237	0	0	-237
Instrument dérivés - couverture des flux de trésorerie	0	0	-14	0	0	-14
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres	0	0	1 770	0	0	1 770
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 519</i>	<i>0</i>	<i>-22 522</i>	<i>-21 003</i>
Affectation du résultat en réserves	0	0	4 005	0	-4 005	0
Distribution de dividendes	0	0	-2 454	0	0	-2 454
Augmentation de capital	494	17 941	0	0	0	18 435
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle	0	0	-1 375	0	0	-1 375
Changements de méthodes comptables	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre et divers	0	0	2	0	0	2
Capitaux propres au 31/03/2012	1 550	30 973	5 343	-1 337	-22 522	14 008
<i>Correction d'erreur (1)</i>			<i>-646</i>			<i>-646</i>
Capitaux propres au 01/04/2012	1 550	30 973	4 697	-1 337	-22 522	13 362
Résultat au 31/03/2013	0	0	0	0	-12 814	-12 814
Instrument dérivés - couverture des investissements nets à l'étranger	0	0	-80	0	0	-80
Instrument dérivés - couverture des flux de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres	0	0	-133	614	0	481
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-213</i>	<i>614</i>	<i>-12 814</i>	<i>-12 413</i>
Affectation du résultat en réserves	0	-18 167	-4 355	0	22 522	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle	0	0	375	0	0	375
Changements de méthodes comptables	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre et divers	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 31/03/2013	1 550	12 806	504	-723	-12 814	1 324



■ **Tableau de flux de trésorerie**

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Résultat net consolidé	-12 814	-22 522	4 005
Résultat dans les sociétés mises en équivalence	223	690	0
Produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	933	-308	563
Plus et moins-values de cession	442	862	11
+ Charge d'impôt	308	1 502	1 769
+ Coût de l'endettement	2 816	2 548	1 408
+Gain sur le PREPS	0	0	0
+ Amortissements et provisions	9 980	21 215	666
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	1 889	3 986	8 422
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	3 308	2 836	-15 194
Impôts sur les résultats payés	124	-2 679	-1 790
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	5 321	4 142	-8 562
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	-3 946	-16 144	-4 479
Cessions d'immobilisations	4 717	1 992	299
Incidence des variations de périmètre	-256	-4 501	-1 463
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	515	-18 653	-5 643
Activité de financement			
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	0	-2 140	-1 567
Augmentation de capital reçue	0	2 475	270
Autre variation des fonds propres	0	-1 551	1 903
Variation de l'endettement	3 463	12 889	11 280
Intérêts payés	-2 796	-2 591	-1 675
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	668	9 082	10 211
Variation de trésorerie	6 504	-5 429	-3 994
Trésorerie d'ouverture	-10 239	-4 345	-1 272
Trésorerie de clôture	-4 422	-10 239	-4 345
Incidence des variations des cours devises	-686	-465	921
Variation de trésorerie	6 504	-5 429	-3 994
Détail de la trésorerie de clôture			
Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs	7 172	8 010	8 848
Concours bancaires courants	-11 593	-18 249	-13 191



■ Annexes des comptes annuels consolidés

1 - Informations générales

Les secteurs d'activité sur lesquels le Groupe CYBERGUN sont :

- Distribution de répliques d'armes factices destinées au tir de loisir ou sportif et aux collectionneurs
- Secteur du jouet et du paintball pour enfants

CYBERGUN est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 9/11 rue Henri Dunant, zone d'activités les Bordes, BONDOUFLE (91070).

CYBERGUN est coté sur EUROLIST depuis le 29 avril 2004.

Ils sont exprimés en milliers d'euro (KEUR).

1.1. Faits marquants de l'exercice

1.1.1 Ligne de financement aux Etats-Unis

Au cours du mois de mai 2012, Cybergun a conclu la mise en place d'une ligne de financement à 24 mois avec une des principales banques américaines basée au Texas, BB&T. La ligne, d'un montant maximum de 17,5 millions de dollars, remboursable in fine sur 24 mois, porte intérêt au taux de Libor + 2,5%. Cette ligne est destinée à se substituer à une ligne court-terme existante et à financer l'activité des filiales américaines du groupe et est renouvelable à l'échéance. Au 31 mars 2013, la consommation de cette ligne s'élève à 5,3 millions d'euros.

1.1.2 Signature d'un protocole d'accord avec les partenaires bancaires

Cybergun a trouvé un accord avec ses partenaires bancaires, en date du 28 mars 2013, afin d'assurer la pérennité du Groupe. Il repose sur la restructuration de la dette bancaire de Cybergun SA, d'un montant de 34,6 MEUR, qui constitue l'essentiel de sa dette financière, le solde étant constitué d'emprunts obligataires privés et grand public.

La signature de ce protocole, dont l'homologation est intervenue au cours du mois d'avril, permet de sécuriser les ressources financières du Groupe en étalant les amortissements sur 6 ans et 3 mois. Il se traduit par :

- la confirmation des lignes court terme (14,8 MEUR) via leur apurement progressif sur 27 mois à partir d'avril 2013, avec dans un premier temps une franchise d'amortissement sur 3 mois, puis un amortissement linéaire sur les 24 mois suivants, de juillet 2013 à juin 2015 ;
- et par l'échelonnement sur 75 mois (d'avril 2013 à juin 2019) du remboursement de la dette moyen et long terme (14,2 MEUR), avec dans un premier temps une franchise d'amortissements sur 24 mois, puis un amortissement linéaire sur les 51 mois suivants d'avril 2015 à juin 2019.

1.1.3 Cession des actifs SMK Sportsmarketing

La filiale TG UK, basée en Angleterre, a cédé ses actifs SMK Sportsmarketing (spécialisée dans les carabines à plomb) à un industriel de l'univers du tir. La cession est intervenue le 28 mars 2013. Le chiffre d'affaires 2012-2013 de la filiale TG UK s'est élevé à 4,9 MEUR pour un résultat opérationnel de 1 MEUR.

1.1.4 Cession de la filiale Interactive Game Group (I2G)

La cession de la filiale I2G marque l'arrêt définitif de la branche Jeux Vidéo. La société a été reprise par un manager de Cybergun via une opération de MBO (Management Buy-Out). Une clause de retour à meilleure fortune permettrait de percevoir jusqu'à 6,3 MUSD (4,9 MEUR) de royalties.



1.1.5 Continuité d'exploitation

Au 30 septembre 2012, L'hypothèse de continuité d'exploitation reposait sur la réalisation des hypothèses suivantes :

- Réalisation du budget d'exploitation et du plan de financement,
- Pour les jeux vidéo, un investissement limité à la finalisation des programmes en cours,
- L'aboutissement favorable des négociations avec les banques
- La mise en œuvre de solutions (projets en capital et/ou cession d'actifs) pour faire face aux échéances du PREPS.

Au vu de la réalisation de ces hypothèses (cf. faits marquants – 1.1.2, 1.1.3 et 1.1.4 - et événements post-clôture – 6.6.1 et 6.6.2), il est approprié d'appliquer le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes consolidés.

1.2. Changement de méthode ou de présentation

Aucun changement de méthode ou de présentation n'a été effectué.

1.3. Correction d'erreur

En application de l'IAS 8, une correction d'erreur portant sur la détermination de la valeur des stocks aux Etats-Unis pour 0,6 MEUR nets d'impôts est venue affecter les comptes consolidés clôturés au 31 mars 2013.

Le traitement rétrospectif s'avérant impraticable pour les périodes présentées en raison de l'impossibilité d'imputer cet écart sur une période spécifique, l'ajustement a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} avril 2012.

1.4. Principes comptables et méthode d'évaluation IFRS

Les comptes consolidés de CYBERGUN sont préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les méthodes comptables appliquées au 31 mars 2013 sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Seules les normes approuvées et publiées au journal officiel par la Commission européenne antérieurement au 31 mars 2013 et d'application obligatoire au 1er avril 2012 ont été appliquées par le Groupe pour les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Les normes, amendements et interprétations IFRS suivants appliqués pour la première fois n'ont pas eu d'impact dans les comptes :

- IFRS 7 – Amendements Transferts d'actifs financiers.

1.5. Estimations et jugements comptables déterminants

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants destinés à la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite, de la part de la direction du groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.



Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure, ils sont exposés dans les notes relatives aux tests de dépréciation des Goodwill, autres immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe. Aucun changement significatif concernant les méthodes d'estimation n'a été mis en place sur la période.



1.6. Périmètre de consolidation

Nom	Siège	N° Siren	% d'intérêt	Méthode
CYBERGUN SA	Zone d'activités les Bordes 9/11 rue Henri Dunant 91070 Bondoufle FRANCE	33764379500046		Société mère
Sarl BRAINS 4 SOLUTIONS (B4S)	8 rue de l'Arc 77240 Vert Saint Denis	51100631400013	100%	IG
MICROTRADE SARL	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG PO BOX 35033,	N/A	100%	IG
CYBERGUN USA, Corp.	Scottsdale, AZ 85255 USA	N/A	100%	IG
SOFTAIR USA Inc.	Vineyard Center II 1452 Hugues Road Suite 107 GRAPEVINE TX 76051 /USA	N/A	100%	IG
CYBERGUN INTERNATIONAL SA	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100%	IG
ASGUN Doo	DolenjskaCesta 133 LJUBLJANA	N/A	100%	IG
PALCO SPORTS	8575 Monticello Lane North MAPLE GROVE MN 55369	N/A	100%	IG
CYBERGUN HONG KONG	1401, 14 th Floor World Commerce Center, HarbourCity 7-11 Canton Road TsimShaTsui, Kowloon HONG KONG	N/A	100%	IG
TECH GROUP US	3221 South Cherokee Lane Suite 1820 Woddstock GA 30188 USA	N/A	100%	IG
TECH GROUP UK	Unit D2 Sowton Industrial Estate Exeter Devon EX2 7 LA ENGLAND	N/A	100%	IG
TECH GROUP HK	11 B 9/F block B Hung Hom Commercial Center 339 Ma Tai Wai Road Hung Hom Kowloon HONG KONG	N/A	100%	IG
SPARTAN IMPORTS DK (ex X-GUNS)	True Møllevej 11 8381 Tilst Denmark	N/A	100%	IG
SPARTAN IMPORTS Inc. USA	213 Lawrence Avenue South San Francisco CA 94080 USA	N/A	100%	IG
CYBERGUN Italia srl	Milano Piazza Cavour 3 CAP 20121 ITALIE	N/A	100%	IG
ONLINE WARMONGERS GROUP, INC	1800 Thayer Avenue, Suite A Los Angeles, CA 90025, USA	N/A	40%	ME

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leur exercice comptable annuel le 31 mars.



I2G et ses filiales I2G PRODUCTION LLC, SHANGHAI PRODUCTION GROUP LLC, GRRL PRODUCTION LLC et PDF MEDIA LLC ont été sorties du périmètre au 31 mars 2013.

Exclusion de périmètre

Société FREIBURGHAUS

La société CYBERGUN n'exerce aucune influence notable sur la société FREIBURGHAUS en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire. Celle-ci a, par conséquent, toujours été exclue du périmètre de consolidation.

Filiale :

Une filiale est une entité contrôlée par Cybergun SA. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

1.7. Conversion des comptes et opérations libellés en monnaie étrangère

1.7.1. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros au cours approchant les cours de change aux dates de transactions, ou bien au cours moyen de la période lorsque les cours ne connaissent pas de fluctuations importantes. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

1.7.2. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

En application de l'IAS 21, les avances en comptes courants auprès des filiales, dont le règlement n'est, ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue une part de l'investissement net du groupe. A ce titre, les écarts de change provenant de ces avances sont enregistrés en capitaux propres.

1.7.3 Cours de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés



Euro contre devise :	USD	GBP	DKK
Cours au 31 mars 2011	1,4207	0,8837	7,4567
Cours au 31 mars 2012	1,3356	0,8339	7,4399
Cours au 31 mars 2013	1,2805	0,8456	7,4553
Cours moyen du 1er avril 2010 au 31 mars 2011	1,3224	0,8495	7,4503
Cours moyen du 1er avril 2011 au 31 mars 2012	1,3778	0,863	7,4457
Cours moyen du 1er avril 2012 au 31 mars 2013	1,28754	0,8149	7,44970

1.8. Immobilisations incorporelles

1.8.1. Goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises et correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les goodwills positifs ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture annuelle. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition est alors estimée soit sur la base d'une valeur de marché soit sur la base d'une valeur d'utilité. La valeur d'utilité est définie comme la somme des cash-flows actualisés relatifs aux unités génératrices de trésorerie auxquels les goodwills se rattachent. Quand la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée de façon irréversible.

Les unités génératrices de trésorerie retenues pour le calcul des tests de dépréciation correspondent aux filiales.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation issus des budgets prévisionnels établis par la direction sur une durée de 4 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs d'après la méthode du Médaf/WACC est de 9,3 % (inchangé par rapport à l'année dernière). L'évolution du WACC est principalement influencée par la forte pondération compte tenu du poids de la dette. Le taux de croissance à l'infini pour la valeur terminale (VT) est de - 10 % pour l'activité historique et sans objet pour l'activité jeu vidéo.

En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Les goodwills négatifs (qui selon IFRS 3 sont définis comme : « excédent de la quote-part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport à leur coût ») sont comptabilisés immédiatement en résultat.

1.8.2. Brevets et licences

Les licences exclusives de reproduction sont amorties en linéaire sur la durée des contrats.

A la clôture de chaque exercice et pour chaque licence lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur (essentiellement quand les ventes se révèlent inférieures aux prévisions), des cash-flows prévisionnels actualisés sont calculés. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des licences, une dépréciation est pratiquée.



Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

Les frais internes relatifs aux dépôts de marques sont comptabilisés en charges. Il s'agit des coûts juridiques hors le dépôt lui-même ainsi que des frais induits (Téléphone, courrier, traductions etc...).

Il existe deux types de contrat de licences :

- les licences acquises pour une certaine durée sont portées à l'actif du bilan. Ces contrats sont amortis sur leur durée; aucune royauté n'est versée.
- Les contrats signés pour une certaine période moyennant le versement de royalties sur les ventes réalisées. Ces royalties correspondent à un pourcentage du Chiffre d'affaires mais comportent pour la plupart des minima. Les royalties sont comptabilisées en charges d'exploitation.

1.8.3. Frais de développement

Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement sont immobilisés dès lors que les six critères sont respectés – confère le paragraphe 1.7.4 suivant.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 6 ans.

1.8.4. Coût de développement des jeux vidéo

Conformément à la norme IAS 38, I2G comptabilise en immobilisation incorporelle le coût de développement des jeux vidéo (dépenses de développement des studios externes) dans la mesure qu'il est démontré :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre.
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle.
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les prévisions de résultats tels que prévus au critère 4 reposent sur des hypothèses de réussites commerciales des jeux, sur la base des connaissances et de l'appréciation du management, au moment de la réalisation de l'évaluation. Ces éléments ne sauraient être une certitude quant à leur réalisation qui pourrait être différente des prévisions initiales.

1.8.5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciation). Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont les coûts peuvent être déterminés de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.



Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Moules de production	10 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Matériel de démonstration	5 ans	Linéaire

1.9. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les agencements, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements calculés par application de taux homogènes au sein du groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

Ces durées d'amortissement sont revues et modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

1.10. Contrats de location

Suivant la norme IAS 17, les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan en immobilisation corporelle et au passif en dettes financières pour le montant des paiements à effectuer au titre du contrat de location.

Les loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur la durée du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

Le Groupe a fixé un seuil en fonction de sa taille et de l'activité de ses entités. Le retraitement des contrats de location financement figurant dans le bilan est effectué pour tous les biens dont la valeur d'origine est supérieure à 10 KEUR. Il n'existe aucun contrat de location financement au 31 mars 2013.



1.11. Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 "Perte de valeur des actifs", lorsque des événements, des modifications d'environnement de marché ou des niveaux d'activité (chiffre d'affaires) indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors Goodwill) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe Cybergun.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur de 9,3% prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des "comparables" et non ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

1.12. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont constitués des actifs disponibles à la vente, des prêts et créances, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments dérivés et des emprunts.

1.12.1. Actifs disponibles à la vente

Les titres non consolidés sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » car ils ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres.

1.12.2. Prêts et créances

Ils comprennent des dépôts et des cautions.

1.12.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue, généralement de moins de 3 mois, aisément mobilisables ou cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidité et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Ils sont évalués selon la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.



1.12.4. Instruments dérivés

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change du Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé.

Pour Cybergun, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon deux types de relations de couverture : de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger.

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;
- pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée en autres éléments du résultat global dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

L'application des principes relatifs à la couverture des investissements nets est mesurée au travers de la lecture du résultat global.

1.13. Emprunts et autres passifs financiers

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts, autres financements et découverts bancaires.



1.14. Actions propres/Capital

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.15. Actions ordinaires/Capital

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'option sur actions, sont comptabilisés en déduction des fonds propres.

1.16. Actions préférentielles/Capital

Il n'existe pas d'actions préférentielles.

1.17. Rachat d'instrument de capitaux propre/Capital

Si le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

1.18. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- (a) il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- (b) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- (c) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations actuelles pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

1.19. Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués au plus faible du coût et de sa valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les stocks acquis en devise sont valorisés au cours du jour d'achat.



Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.

Les stocks font l'objet, par référence, d'un calcul de rotation sur la base des historiques de ventes et des prévisions commerciales. Il est constaté une provision statistique sur la base des risques d'écoulement identifiés.

1.20. Avantages accordés aux salariés

1.20.1. Engagements de retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, Cybergun participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies :

- dans le cadre des régimes à cotisations définies, le complément de retraite est fixé par le capital accumulé du fait des contributions versées par le salarié et l'entreprise à des fonds extérieurs. Les charges correspondent aux cotisations versées au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses salariés. Pour Cybergun, il s'agit généralement des régimes publics de retraite ou des régimes spécifiques à cotisations définies.

- dans le cadre des régimes (ou plans) à prestations définies, le salarié bénéficie de la part du Groupe d'une indemnité de fin de carrière fixée en fonction de paramètres tels que son âge, la durée de sa carrière, le montant de ses rémunérations. Au sein du Groupe, tel est le cas en France, et aux USA.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Pour les salariés français ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- obligations définies par les conventions collectives (convention 3130 *Jeux, jouets et articles de fête*) ;
- méthode prospective fondée sur les salaires et les droits de fin de carrière ;
- tables de mortalités ; (table de mortalité TD 2003-2005 qui différencie les hommes et les femmes) ;
- dates de départ à la retraite ; 65 ans ;
- taux de progression des salaires (1%) ;
- taux de rotation du personnel en fonction de la tranche d'âge : 7% l'an pour les moins de 30 ans ; 4% pour les 30/40 ans ; 2% pour les 40/50 ans et 1 % les plus de 50 ans ;
- taux d'actualisation annuel de 4% ;
- charges patronales : 45% pour les non-cadres et 50 % pour les cadres ;
- les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.

1.20.2 Droit individuel à la Formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et au dialogue social ouvre pour le salarié un droit individuel à la formation (DIF) d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans.



Les dépenses à engager dans le cadre du DIF se rattachant à l'activité future de l'entreprise constituent des charges de la période au même titre que les autres dépenses de formation.

1.20.3. Paiements fondés en actions

Les programmes d'options sur actions permettent aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions de la Société. La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. La juste valeur des options est évaluée en tenant compte des termes et conditions des options définis au moment de leur attribution :

- Plans de stock-options : la comptabilisation en résultat de cette rémunération est étalée sur la durée d'acquisition des droits.
- Actions gratuites : la charge comptable est déterminée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution. Cette charge est prise en compte sur la durée d'acquisition des droits.

Le conseil d'administration de Cybergun procède à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du groupe dans le cadre de la délégation reçue par son assemblée générale extraordinaire.

Ces actions gratuites sont soit rachetées sur le marché, soient émises dans le cadre de l'article L225-197-1 du Code du commerce.

Les conditions et critères d'attribution suivants :

- Ancienneté du salarié,
- Implication du salarié dans le fonctionnement et les objectifs du groupe,
- Performance individuelle du salarié, comprenant la réalisation des objectifs individuels du salarié et sa participation à la réalisation des objectifs du groupe.

A l'issue de la période d'acquisition, généralement fixée à 24 mois, les bénéficiaires sont tenus de conserver ces actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans.

Les plans d'attribution en cours suivants ont été approuvés :

Approbation du conseil d'administration du :	08/09/11
Date limite d'attribution	juin-13
Salariés	
Cybergun SA	4 469
Softair USA	790
Palco Sports	910
Tech Group	288
Cybergun HK	600
Microtrade	40
Asgun	46
Spartan Danemark	595
Spartan Imports	180
Nombre d'actions	7 918



1.21. Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens ou la réalisation du service.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

1.21.1. Ventes d'armes factices ou jouets

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est, en principe, différé jusqu'à la date d'acceptation

1.21.2. Chiffre d'affaires Jeux Vidéo

La reconnaissance du chiffre d'affaires de l'activité Jeu vidéo développé par la société I2G, résulte de deux types de prestations :

1. Redevances d'exploitation versées par le distributeur : le chiffre d'affaires est reconnu chaque trimestre sur la base des relevés établis par les distributeurs au titre des ventes intervenus au cours du dit trimestre. Les relevés sont établis conformément aux dispositions des contrats de distribution applicables (royalty fixe ou variable, minimum garanti,...). Pour son activité jeu vidéo, s'agissant des minimums garantis, le groupe Cybergun n'est pas engagé par d'éventuels retours de produits qui sont à la charge du distributeur.
2. Le revenu correspondant aux prestations de développement et d'édition effectuées pour le compte de tiers est considéré comme acquis et comptabilisé en chiffre d'affaires au fur et à mesure que le service est rendu.

1.22. Autres produits et charges opérationnels

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.

Les charges et produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- ✓ résultat de cession : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titres de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- ✓ dépenses de réorganisation et de restructuration ;
- ✓ pertes de valeur sur actifs immatériels.

1.23. Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :



1. les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement, les intérêts créditeurs ainsi que le résultat des couvertures de taux de change sur trésorerie,
2. le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

1.24. Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

1.25. Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Le taux d'impôt retenu pour les différentes sociétés du groupe est le suivant :

	Taux d'impôt 31-mars-13	Taux d'impôt 31-mars-12	Taux d'impôt 31-mars-11
CYBERGUN SA	33,33%	33,33%	33,33%
B4S	33,33%	33,33%	33,33%
ASGUN DOO	25,00%	25,00%	25,00%
CYBERGUN HK	16,50%	16,50%	16,50%
CYBERGUN INTERN.	8,00%	8,00%	8,00%
CYBERGUN USA	40,00%	40,00%	40,00%
ICON	40,00%	40,00%	40,00%
MICROTRADE	30,88%	30,88%	30,88%
PALCO SPORT	40,00%	40,00%	40,00%
SOFTAIR USA	35,00%	35,00%	35,00%
SPARTAN IMPORTS	44,00%	44,00%	44,00%
I2G	34,00%	34,00%	
TECH GROUP UK	23,70%	23,70%	
TECH GROUP HK	16,50%	16,50%	16,50%
TECH GROUP USA	40,00%	40,00%	40,00%
SPARTAN DK (ex X GUNS)	25,00%	25,00%	25,00%

1.26. Impôt différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour la plupart des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.



Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, est comptabilisé en compte de résultat.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

1.27. Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par actions diluées est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

1.28. Capitaux propres

1.28.1. Capital

Le capital social de la société au 31 mars 2013 est de 1 550 643 euros composé de 4 727 877 actions, chacune entièrement libérée.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

1.28.2. Stock-options

Plan de stock-options réservé aux salariés

L'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2008 a autorisé le conseil d'administration à consentir à certains salariés de la société des options de souscriptions dans la limite de 60 000 actions au prix de 5,50 EUR avant le 2 décembre 2010 ; au terme de cette période le nombre d'actions souscrites s'est élevé à 49 000 actions, soit une libération de 269 500 EUR représentant une augmentation de capital de 16 070,94 EUR et une prime d'émission de 253 429,06 EUR.

Le conseil d'administration du 8 décembre 2010, après approbation par l'assemblée générale, a émis le principe d'un plan d'émission de 90 000 options de souscription d'actions, destinées aux cadres dirigeants du groupe, et permettant de souscrire des actions au prix unitaires de 12 EUR.

Le conseil d'administration du 8 septembre 2011, dont le rapport a été présenté lors de l'assemblée générale du 20 septembre 2012, a émis le principe d'un plan d'émission de 130 000 options de souscription d'actions, destinées aux cadres dirigeants du groupe, et permettant de souscrire des actions au prix unitaires de 10,50 EUR.



1.28.3. Actions propres

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

En date du 31 mars 2013, le groupe détient 196 821 actions propres contre 249 694 actions au 31 mars 2012 (actions Cybergun) au prix historique total de 1 393 KEUR. La valeur boursière des actions propres s'établit au 31 mars 2013 à 177 KEUR sur la base du cours de bourse de la société Cybergun SA de 0,90 EUR.



2- Gestion du risque financier

2.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

2.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

Les principales évolutions et mentions portant sur le risque de liquidité sont présentées en note 4.1. Emprunts et dettes financières.

2.3. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

Le groupe cherche à gérer dans la mesure du possible le risque de marché en procédant à des souscriptions d'instruments de couverture de taux et de devises.

2.4. Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. Les contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.



Le Groupe est peu exposé à un risque de change sur ses transactions courantes (d'achats et ventes), en effet le volume d'activité s'équilibre.

2.5. Risque de taux

Le Groupe est essentiellement exposé au risque de taux d'intérêts au travers de sa dette à taux variable et de ses placements financiers.

CYBERGUN gère le risque de taux en procédant à des souscriptions d'instruments de couverture de taux.



3 – Notes sur le bilan actif

3.1. Immobilisations incorporelles

3.1.1. Survaleur

Goodwill en K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Valeur nette comptable début de période	10 236	9 562	9 129
Acquisitions	0	15 607	989
Cessions	0	0	0
Variation de périmètre	-17 198	0	0
Ajustement du prix payé	0	0	0
Variation des pertes de valeur	17 104	-16 487	0
Ecart de conversion	503	1 554	-556
Valeur nette comptable fin de période	10 645	10 236	9 562
Valeur brute fin de période	10 774	26 853	9 691
Cumul de perte de valeur fin de période	-129	-16 617	-129

Le goodwill est intégralement rattaché à l'activité tir de loisirs.

Le test d'évaluation effectué à la clôture de l'exercice sur le Goodwill « Tir de loisirs » n'a pas révélé de perte de valeur.



3.1.2. Autres immobilisations incorporelles

En K€	Licences	Frais de dévelop.	Clientèle	Jeux vidéos	Autres	Total
Valeur brute						
<i>au 31 mars 2011</i>	6 517	706	0	1 572	67	8 862
Acquisitions	343	294	1 856	9 359	10	11 862
Sorties	-92	0	0	-2 826	-9	-2 927
Ecart de conversion	84	36	65	355	1	540
Variations de périmètre	127	0	0	774	0	901
Autres	-34	89	0	0	-36	19
<i>au 31 mars 2012</i>	6 944	1 125	1 922	9 234	33	19 257
Acquisitions	137	134	0	1 638	88	1 997
Sorties	-537	0	-1 981	-258	-13	-2 789
Ecart de conversion	48	34	45	368	0	495
Variations de périmètre	0	0	0	-10 113	0	-10 113
Autres	-366	-21	15	-868	3	-1 236
au 31 mars 2013	6 227	1 272	0	0	111	7 611
Amortissements et pertes de valeur cumulés						
<i>au 31 mars 2011</i>	1 747	429	0	0	5	2 182
Amortissements	335	89	93	1 351	2	1 871
Dépréciation de valeur	0	0	0	2 669	0	2 669
Diminutions	-68	0	0	0	0	-68
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	10	9	3	127	0	149
Autres	-46	0	0	0	0	-46
<i>au 31 mars 2012</i>	1 979	527	96	4 146	7	6 756
Amortissements	320	398	98	4 906	4	5 726
Dépréciation de valeur	0	0	0	0	22	22
Diminutions	0	0	-200	0	-7	-207
Variations de périmètre	0	0	0	-8 273	0	-8 273
Ecart de conversion	7	10	2	165	0	185
Autres	-42	-9	3	-944	3	-989
au 31 mars 2013	2 264	926	0	0	29	3 219
Valeur nette comptable						
<i>au 31 mars 2012</i>	4 966	598	1 825	5 087	25	12 501
<i>au 31 mars 2013</i>	3 963	346	0	0	82	4 392



Concernant ses licences, le groupe Cybergun confirme qu'il n'existe pas d'indice de perte de valeur nécessitant un test de dépréciation.

Clientèle SMK Sportsmarketing cédée par la filiale de Cybergun, Tech Group UK (cf. Note 1.1.3).

Les actifs incorporels liés à l'activité Jeux vidéo ont été sortis à la clôture de mars 2013 suite à la cession de la filiale I2G (cf. Note 1.1.4).

3.2. Immobilisations corporelles

En K€	Installations techniques	Autres	Total
Valeur brute			
au 31 mars 2011	2682	1746	4428
Acquisitions	575	888	1 463
Sorties	-5	-7	-12
Ecart de conversion	65	84	149
Variations de périmètre	0	6	6
Autres	0	70	70
au 31 mars 2012	3317	2788	6104
Acquisitions	176	317	493
Sorties	-164	-341	-504
Ecart de conversion	52	70	123
Variations de périmètre	0	-7	-7
Autres	272	-259	13
au 31 mars 2013	3 653	2 568	6 221
Amortissements et pertes de valeur cumulés			
au 31 mars 2011	1 116	1 043	2 159
Amortissements	362	306	668
Dépréciation de valeur	0	0	0
Diminutions	0	0	0
Variations de périmètre	0	0	0
Ecart de conversion	13	54	67
Autres	0	45	45
au 31 mars 2012	1491	1448	2939
Amortissements	595	483	1 077
Dépréciation de valeur	0	0	0
Diminutions	-45	-341	-386
Variations de périmètre	0	-7	-7
Ecart de conversion	19	41	60
Autres	260	-232	29
au 31 mars 2013	2 320	1 392	3 711
Valeur nette comptable			
au 31 mars 2012	1 826	1 339	3 165
au 31 mars 2013	1 333	1 176	2 509



3.3. Participations et Actifs financiers non courants

En K€	Titres MEE	Autres Part. ent. associées	Total Part. ent. associées	Autres actifs non courants	Total Valeur brute des actifs non courants	Actifs finan. non courants destinés à être cédés	Pertes de valeur	Autres mouvements	Valeur nette
31/03/2011	0	28	28	456	484	0	0	0	484
Acquisitions	2 953	0	2 953	893	3 846	0	0	0	3 846
Cessions/Diminutions	0	-3	-3	-37	-40	0	0	0	-40
Variation de périmètre	599	0	599	0	599	0	0	0	599
Variation taux de change	0	0	0	6	6	0	0	0	6
31/03/2012	3 552	25	3 577	1 318	4 895	0	0	0	4 895
Acquisitions	0	0	0	123	123	0	0	0	123
Cessions/Diminutions	-223	0	-223	-470	-693	0	0	0	-693
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	-622	-1	-623	0	-623	0	0	0	-623
Variation taux de change	141	0	141	31	172	0	0	0	172
31/03/2013	2 848	24	2 872	1 002	3 875	0	0	0	3 875

L'essentiel des autres actifs non courant est constitué de dépôt de garantie et de prêts accordés dont l'échéance est supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans.

En application d'IAS 28, le total des actifs, passifs, chiffre d'affaires et résultat net des sociétés mises en équivalence s'élèvent à :

- Actif : 8,1 MUSD
- Passif (hors capitaux propres) : 0,1 MUSD
- Chiffre d'affaires : 2,3 MUSD
- Résultat net : 0,1 MUSD

Il s'agit intégralement de la participation dans la société OW, qui développe le jeu War Inc.

3.4. Actifs et passifs d'impôts non courants

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Retraitement de charges à répartir	6	25	41
Différences temporaires fiscalités locales	90	26	22
Neutralisation des ventes d'immobilisation intragroupe	0	19	18
Provision pour départ à la retraite	0	25	17
Autres retraitements divers	117	-20	113
Neutralisation de la marge intragroupe sur stocks	698	598	781
Frais bancaires sur émission d'emprunt obligataire	-4	-16	-28
Instruments financier	3	60	-47
Déficits	140	153	29
Ajustement juste valeur	2	0	0
Stocks options et actions gratuites	15	0	0
Impôts différés nets	1 068	870	946
Actifs d'impôts différés	1 071	921	974
Passifs d'impôts différés	-3	-51	-28
Impôts différés nets	1 068	870	946



3.5. Stock de marchandises

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Valeurs brutes	24 740	29 728	29 633
Pertes de valeur	-1 147	-753	-197
Valeurs nettes	23 593	28 975	29 436

Le stock de marchandises comprend essentiellement des répliques de pistolets factices et produits associés.

Le stock de marchandises est localisé dans les zones suivantes :

En K€	31/03/2013	31/03/2012
France	6 021	8 028
Reste du monde	17 572	20 947
dont USA	14 694	14 901
Valeurs nettes par zone	23 593	28 975

3.6. Créances clients

En K€	Note	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Créances clients brutes		11 882	13 858	13 721
Pertes de valeur		-1 303	-921	-400
Créances clients nettes		10 579	12 937	13 321

L'ensemble des créances clients a une échéance à un an.

Hormis les créances commerciales échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe Cybergun estime n'être exposé à aucun risque significatif de recouvrement.

L'ensemble des autres actifs courants a une échéance à un an.

3.7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants se composent de :

En K€	Note	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Autres actifs d'impôts		1 424	1 190	587
Avances, acomptes sur commandes		163	79	187
Actifs financiers dérivés	4.4	0	111	83
Autres créances		2 300	1 792	1 569
Autres actifs courants		2 463	1 982	1 839

L'ensemble des autres actifs courants a une échéance à un an.



Le détail des autres créances est le suivant :

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Créances sociales	22	22	19
Créances fiscales	577	863	553
Comptes courants débiteurs	0	69	48
Créances sur cessions d'immobilisations	150		
Débiteurs divers	1 122	634	656
Charges constatées d'avance	428	204	294
Total	2 300	1 792	1 569

(1) Les états financiers consolidés ont été affectés par une correction d'erreur relative à une réduction de valeur de stocks aux USA pour 0,6 MEUR après impôt (l'impact fiscal de cet ajustement s'élève à 0,3 MEUR).

3.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Disponibilités	7 172	7 801	8 371
Valeurs mobilières de placement - FCP	0	0	137
Valeurs mobilières de placement - Obligations	0	199	349
VMP- Obligations coupons courus	0	12	16
Prov. Déprec. VMP	0	-2	-26
Total	7 172	8 010	8 847

4 – Notes sur le bilan passif

4.1. Emprunts et dettes financières

En K€ au 31 mars 2011	Montant exercice	Montant		Taux fixes	Taux variables
		Courant	Non courant		
Emprunts obligataires (1)	17 498		17 498	17 498	0
Emprunts auprès des banques (3)	6 472	1 829	4 643	2 849	3 623
Concours bancaires courants	13 191	13 191			13 191
Intérêts courus non échus	273	273		273	
Total	37 434	15 293	22 141	20 620	16 814

En K€ au 31 mars 2012	Montant exercice	Montant		Taux fixes	Taux variables
		Courant	Non courant		
Emprunts obligataires (1) (2)	17 629	0	17 629	17 629	0
Emprunts auprès des banques	19 259	5 691	13 568	6 817	12 441
Concours bancaires courants	18 249	18 249			18 249
Intérêts courus non échus	316	316		316	
Total	55 453	24 256	31 197	24 762	30 690



En K€ au 31 mars 2013	Montant		Taux		
	exercice	Courant	Non courant	fixes	variables
Emprunts obligataires (1)	17 760	8 968	8 792	17 760	0
Emprunts auprès des banques (3)	22 623	577	22 046	5 415	17 208
Concours bancaires courants	11 545	11 545	0	0	11 545
Intérêts courus non échus	384	384	0	384	0
Total	52 312	21 475	30 838	23 559	28 753

La structure de la dette financière a évolué entre les deux exercices suite à l'application du protocole d'accord avec les partenaires bancaires :

- Une partie des concours bancaires courants (environ 6 MEUR) a été reclassée en emprunts auprès des banques car leur apurement sera au-delà d'un an,
- Par ailleurs, la part courante des emprunts auprès des banques a diminué en raison du nouvel échelonnement (ne débutant qu'à partir d'avril 2015).

⁽¹⁾ Le taux applicable aux autres emprunts obligataires (PREPS), dont l'échéance est passée à moins d'un an, est un taux fixe auquel une majoration déterminée en fonction des performances financières s'ajouterait éventuellement en cas de surperformance du groupe. Cf. *Evènements post-clôture sur le sort des PREPS 1 et 2.*

⁽²⁾ Le 22 septembre 2010, Cybergun SA a émis un emprunt obligataire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 90 000 obligations émises au nominale de 100 euros, soit 9 MEUR
- Durée : 6 ans
- Taux fixe d'intérêt de 8%, coupon versé trimestriellement
- Possibilité d'un remboursement anticipé au pair des obligations à partir d'octobre 2011
- Obligations cotées sur NYSE Euronext Paris.

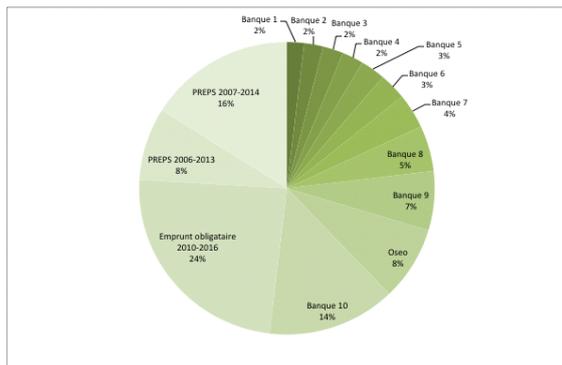
Les frais d'émission de l'emprunt obligataire se sont élevés à 417 KEUR, ces frais font l'objet d'un étalement sur la durée de l'emprunt.

- Les concours bancaires courants correspondent à :
 - des lignes de découverts classiques révocables à 90 jours dans la zone Euro pour 1 MEUR
 - des lignes de découvert hors zone Euro pour 5,3 MEUR
 - la part à moins d'un an des lignes court terme confirmées par le protocole d'accord avec les banques (cf. *Note 1.1.2*)

Le groupe dispose au 31 mars 2013 de 4 MEUR de lignes de crédit court terme (découverts bancaires autorisés et non utilisés).

- Diversité des en-cours de financement

Au 31 mars 2013, le poids des encours auprès des principaux établissements de crédit et d'autres types de prêteurs est le suivant (en % du total des encours moyen terme) :



- Politique de financement et des besoins

Après la réduction des stocks et le désengagement des activités non stratégiques (dont les jeux vidéo) conformément aux engagements passés, pour les 12 prochains mois, le groupe poursuit sa restructuration financière (*cf. événements post-clôture*).

4.2. Provisions pour risques et charges

En K€	31/03/2013		31/03/2012		31/03/2011	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Provisions pour risques	2 700	0	0	0	0	0
Provisions garanties & SAV	0	11	0	19	0	19
Provision pour impôt-contrôle fiscal	0	0	0	117	0	117
Indemnités de départ la retraite (1)	76	0	76	0	52	0
Autres provisions pour risques et charges	0	129	0	1	0	0
Total	2 776	140	76	137	52	136

(1) La provision constatée au 31 mars 2013 ne concerne que les seuls salariés français ; la valeur des droits relatifs aux salariés des sociétés étrangères a été estimée non significative.

La provision pour risques a vocation à couvrir les risques résiduels liés à l'activité jeux vidéo.

4.3. Fournisseurs et autres passifs courants

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Fournisseurs	6 832	10 328	8 417
Avances et acomptes	41	327	855
Fournisseurs Immobilisation	0	952	3 050
Dettes sociales	992	1 078	775
Dettes fiscales	734	1 081	921
Créditeurs divers	1 510	1 048	1 087
Passifs financiers dérivés	207	0	0
Autres passifs courants	3 485	4 486	6 687
Total Fournisseurs et Autres passifs courants	10 317	14 814	15 104

L'ensemble des passifs courants a une échéance inférieure à un an.



4.4. Instruments dérivés

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire ses expositions aux risques de taux d'intérêt et de change.

Au 31 mars 2013, la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée des instruments financiers dérivés est la suivante :

Instruments dérivés de taux

Date Valeur	Échéance	Description	Devise	Nominal	Index de réf	Valeur de marché au 31/03/2013	Élément couvert
12/04/2010	12/04/2014	Achat de cap	USD	219 KEUR	Lib3M	0	Dettes Acquisition Spartan DK
30/09/2010	30/09/2015	Vente de Floor - Achat de collar n°3	USD	900 KEUR	Lib3M	-10	Dettes Acquisition Spartan DK
30/08/2011	30/08/2013	Swap Cap	USD	1 800 KEUR	Lib3M	-20	Dettes Acquisition I2G 3MUSD
27/10/2011	31/12/2016	Achat de cap- Achat de collar n°4	USD	1 950 KEUR	Lib3M	-29	Dettes Acquisition I2G 3MUSD
Total instruments dérivés de taux						-58	

Instruments dérivés de change

Date Valeur	Échéance	Description	Devises	Nominal 1	Nominal 2	Valeur de marché au 31/03/2013	Élément couvert
20/02/2013	13/01/2014	Swap de change - Achat/Vente	EUR/USD	3 000 KEUR	-4 020 KUSD	-131	Actif net I2G
20/03/2013	20/03/2014	Swap de change - Achat/Vente	EUR/USD	1 539 KEUR	-2 000 KUSD	-18	Actif net I2G
Total instruments dérivés de change						-149	
Total instruments dérivés nets						(Actif)	-207

Les valorisations utilisées sont celles fournies par les contreparties bancaires.

4.4.1 Instruments dérivés de taux

Les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont des swaps prêteurs taux variables – emprunteur taux fixes et des collars qui viennent fixer les coupons de dettes à taux variable.

Le montant inscrit directement dans les capitaux propres au titre des dérivés de taux en couverture de flux de trésorerie n'est pas significatif. L'inefficacité enregistrée sur ces relations de couverture est non significative.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variables et le montant différé en autres éléments du résultat global est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

4.4.2 Couverture d'investissement net à l'étranger

Les instruments financiers qualifiés de « couverture d'un investissement net » ont perdu de leur substance depuis la cession de l'entité I2G. Le maintien ou non de ces contrats sera revu au cours du prochain exercice.



5 – Notes sur le compte de résultat

5.1. Secteurs opérationnels

Depuis le 1^{er} avril 2011, date d'intégration du Groupe I2G, le Groupe Cybergun intervient sur deux secteurs d'activité : la distribution de jouets et répliques d'armes factices destinées au tir de loisirs ou sportif et aux collectionneurs et le secteur des jeux vidéo.

COMPTE DE RESULTAT EN K€	Répliques d'armes factices			Jeux vidéo			Groupe CYBERGUN		
	31/03/2013			31/03/2013			31/03/2013		
	12 mois			12 mois			12 mois		
31/03/2012			31/03/2012			31/03/2012			
12 mois			12 mois			12 mois			
Chiffre d'affaires	67 445	2 036	69 541	81 357	3 347	84 704			
Achats consommés	-45 486	-481	-45 967	-54 711	-832	-55 543			
Marge brute	21 959	1 615	23 574	26 646	2 515	29 161			
Autres produits de l'activité	1 265	0	1 265	1 207	25	1 232			
Charges externes	-12 666	-1 215	-13 880	-14 893	-736	-15 629			
Impôts taxes et versements assimilés	-212	0	-212	-425	0	-425			
Charges de personnel	-8 504	-337	-8 841	-8 831	-170	-9 002			
Dotations aux amortissements et provisions	-2 956	-4 912	-7 868	-1 990	-1 351	-3 341			
Gains et pertes de change	164	0	164	469	0	469			
Résultat opérationnel courant	-950	-4 849	-5 798	2 183	283	2 465			
Autres produits et charges opérationnels	2 147	-2 657	-510	49	-20 284	-20 235			
Résultat opérationnel	1 198	-7 506	-6 308	2 232	-20 001	-17 770			
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-18	0	-18	38	0	38			
Charge d'intérêts de l'emprunt obligataire	-1 171	-320	-1 491	-1 233	-320	-1 553			
Coût de l'endettement court et moyen terme	-166	-1 159	-1 325	-462	-571	-1 033			
Coût de l'endettement financier net	-1 355	-1 479	-2 834	-1 657	-891	-2 548			
Autres produits et charges financiers	-252	-2 701	-2 953	-15	2	-13			
Charges d'impôt	-519	23	-496	-1 475	-27	-1 502			
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	-223	-223	0	-690	-690			
Résultat net avant résultat	-929	-11 886	-12 814	-916	-21 606	-22 522			

L'exercice clôturant au 31 mars 2013 marque la fin de l'activité jeux vidéo pour le groupe Cybergun.

En ce qui concerne les éléments au bilan, le groupe Cybergun n'est plus exposé qu'à hauteur de 1 MEUR pour des actifs nets résiduels liés à l'activité des jeux vidéo.



Répartition de l'activité par zone géographique :

Zones géographiques	France	Reste du monde	Total
En K€			
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2013			
Immobilisations incorporelles nettes	3 680	712	4 392
Immobilisations corporelles nettes	1 165	1 344	2 509
Chiffre d'affaires (12 mois)	14 637	54 904	69 541
Résultat opérationnel hors change	-481	-5 481	-5 962
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2012			
Immobilisations incorporelles nettes	3 449	9 052	12 501
Immobilisations corporelles nettes	1 259	1 906	3 165
Chiffre d'affaires (12 mois)	10 031	74 673	84 703
Résultat opérationnel hors change	383	1 613	1 996

5.2. Caractère saisonnier des activités du groupe

Le secteur du tir de loisirs ne présente qu'un faible caractère saisonnier.

5.3. Dotations aux amortissements et provisions

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Immobilisations incorporelles	5 748	1 595	505
Immobilisations corporelles	1 077	668	396
Dotations nettes aux provisions pour R&C	4	24	-43
Dotations nettes aux provisions sur stock	390	546	-259
Dotations nettes aux provisions de créances	649	508	57
Dotations nettes aux amortissements et provisions	7 868	3 341	656

5.4. Gains et pertes de change

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Gains de change	3 171	3 508	2 424
Pertes de change	-2 836	-3 149	-2 831
Total résultat de change	335	359	-407
<i>Dont résultat de change affectant le résultat opérationnel courant</i>	164	469	-213
<i>Dont résultat de change affectant le résultat financier</i>	171	-110	-194
Total résultat de change	335	359	-407



5.5. Salaires et charges

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Salaires	7 034	7 258	5 817
Charges sociales	1 760	1 463	1 573
Avantages au personnel (plan d'actions gratuites)	46	281	207
Total charges de personnel	8 841	9 002	7 598
Provision engagements de retraite	0	24	12
Total coût du personnel	8 841	9 026	7 610

L'effectif employé comprend l'effectif salarié, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par le groupe et le personnel mis à disposition, personnel intérimaire et détaché ou prêté à l'entreprise, pour les entités consolidées par intégration globale.

	Effectif moyen 31/03/2013	Effectif moyen 31/03/2012	Effectif moyen 31/03/2011
Employés	128	134	108
Cadres	27	31	30
Total	155	165	138
Effectif France	49	47	40
Effectif hors France	106	118	98
Total	155	165	138

5.6. Autres produits et charges opérationnels

Les produits et charges opérationnels non récurrents s'analysent de la manière suivante :

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Dépréciation goodwill I2G	0	-15 984	0
Perte de valeur jeux vidéo	0	-3 485	0
Cession du jeu Blackwater	0	-930	0
Moins-value de cession groupe I2G	-2 244	0	0
Plus-value de cession activité SMK	1 676	0	0
Gain exceptionnel s/complément de prix	512	187	0
VNC des immobilisations incorporelles	0	-39	-4
VNC des immobilisations corporelles	23	-1	-7
Autres pdts et charges opérationnels	-477	17	-51
Total	-510	-20 235	-62



5.7. Résultat financier

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Coût des emprunts obligataires	-1 491	-1 553	-1157
Coût de l'endettement court et moyen terme	-1 325	-1 033	-482
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	<i>-2 816</i>	<i>-2 586</i>	<i>-1 639</i>
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-18	38	231
Reprise prov. / Perte de valeur des placements de trésorerie	0	0	0
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	<i>-2 834</i>	<i>-2 548</i>	<i>-1 408</i>
Gains et pertes de change	171	-110	-194
Autres	-3 124	97	-1
Autres produits et charges financiers	-2 953	-13	-195
Total	-5 787	-2 561	-1 603

5.8. Charges d'impôts

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Charge d'impôt exigible	503	1 278	2 155
Charge d'impôt différé	-6	224	-387
Total charge d'impôt	496	1 502	1 768

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Résultat de la période	-12 814	-22 522	4 005
Quote part des résultats des sociétés mises en équivalence	223	690	
Dépréciation du Goodwill	-17 104	15 984	
Charge d'impôt sur le résultat	496	1 502	1 769
Résultat avant impôt	-29 199	-4 347	5 774
Taux d'impôt applicable à la Société	33,30%	33,30%	33,30%
Charges au taux d'impôt applicable à la Société	-9 732	-1 449	1 924
Impact des taux d'impôt des juridictions étrangères	944	442	-147
Incidences différences permanentes	-546	-17	-165
Effet du report variable	0	0	0
Déficit fiscal de l'année sans comptabilisation d'impôt différé	9 776	2 019	174
Utilisations des déficits antérieurs	-2	-14	-76
Crédit d'impôts / Restitution d'impôts	0	0	0
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises	56	80	69
Autres	0	441	-10
Total charge d'impôt	496	1 502	1 769



5.9. Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
IGGRL	-2	-396	
SHANGAI		-181	
OW-WAR INC	-221	-110	
Autres		-3	
Total	-223	-690	0

6 - Informations complémentaires

6.1. Engagements hors bilan

6.1.1. Existence d'emprunts assortis de clause de covenants

Au 31 mars 2013, la société n'a pas d'emprunt moyen terme avec clause de covenants.

Par ailleurs, le groupe dispose, depuis mai 2012, d'un financement court terme avec l'établissement BB&T (voir Faits Marquants) pour lequel des covenants sont appliqués. L'un des covenants portant sur le niveau de dette des filiales américaines envers ses entités de référence a été momentanément non atteint au 31 mars 2013. Néanmoins, le retour au-dessus du seuil exigé par la banque est intervenu courant mai 2013 et n'a pas eu d'incidence sur le montant de la ligne ou le taux applicable.

6.1.2. Instruments de couverture

Les contrats de couverture au 31 mars 2013 font l'objet d'une comptabilité de couverture et sont décrits aux notes 1.11.4 et 4.4.

6.1.3. Droit individuel à la formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation. Au 31 mars 2013, ce passif éventuel non provisionné est constitué de 3 879 heures.

6.1.4. Autres engagements hors bilan

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Engagements donnés			
Nantissement du fonds de commerce	21 610	21 610	5 745
Encours du factoring déconsolidé	390	725	530
Engagements reçus			
Garantie Oséo	1 447	1 447	1 257



6.2. Parties liées

Relation avec la société HOBBY IMPORT

Dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, la société de droit belge Hobby Import, dont Monsieur Jérôme Marsac est gérant majoritaire, procède à une facturation à ses filiales. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, ces prestations s'élèvent à 193 KEUR.

6.3. La rémunération globale des organes d'administration

La rémunération globale des organes d'administration de la société mère s'élève au 31 mars 2013 à 161 KEUR.

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

En K€	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Honoraires relatifs au contrôle légal :			
-DELOITTE & ASSOCIES	338	208	110
-ACOREX	60	96	64
Autres honoraires	57	0	0
Total	454	304	174

6.5. Distribution de dividendes

Il n'y a pas eu de distribution de dividendes sur l'exercice.

6.6. Evènements post-clôture

Réalisation d'une augmentation de capital : levée de 5,3 MEUR au cours du mois de juin 2013

La demande totale pour cette augmentation de capital s'est élevée à 5 431 910 EUR (5 599 907 actions), soit un taux de souscription de 118%. Les DPS ont été exercés à 70% et la clause d'extension a été exercée dans sa totalité.

Le montant final brut de l'opération s'élève à 5 273 947 EUR et se traduit par l'émission de 5 437 059 actions nouvelles au prix unitaire de 0,97 EUR.

Cette augmentation de capital marque une étape importante du programme de restructuration financière de Cybergun.

Remboursement anticipé des emprunts obligataires PREPS à 65% de leur valeur nominale

Le groupe Cybergun a remboursé, au cours du mois de juin 2013, par anticipation, les échéances obligataires PREPS 1 (6 MEUR en juillet 2013) et PREPS 2 (3 MEUR en mars 2014) pour un montant total de 65% de leur valeur nominale, soit 5,9 MEUR.



20.4. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2012 (EXERCICE 2011/2012)

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 septembre 2012 sous le numéro D.12-0834.

20.5. COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2014 (EXERCICE 2013/2014)

■ Bilan actif social

Actif en Euros	31/03/2014 12 mois			31/03/2013 12 mois
	Brut	Amort-Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	5 204 498	1 955 243	3 249 256	3 416 561
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 248		9 248	9 248
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 058 469	1 317 060	741 409	794 336
Autres immobilisations corporelles	667 114	446 414	220 700	267 790
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	3 240		3 240	3 240
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	412 627		412 627	412 627
Créances rattachées à des participations	10 833 675	637 080	10 196 595	10 563 904
Autres titres immobilisés	3 000		3 000	3 000
Prêts	107 588		107 588	96 876
Autres immobilisations financières	333 158	150 000	183 158	341 704
Total (I)	19 632 617	4 505 797	15 126 820	15 909 286



Actif en Euros	31/03/2014 12 mois			31/03/2013 12 mois
	Brut	Amort-Prov	Net	Net
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	6 315 018	581 126	5 733 892	6 146 205
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	13 413 071	391 206	13 021 864	11 817 784
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs	48 415		48 415	23 640
. Personnel	18 657		18 657	17 907
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	894 171		894 171	710 238
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	342 357		342 357	144 567
. Autres	16 474 079		16 474 079	14 088 859
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	485 559	243 999	241 560	216 267
Disponibilités	662 287		662 287	1 341 934
Charges constatées d'avance	121 854		121 854	168 833
Total (II)	38 775 469	1 216 332	37 559 138	34 676 234
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	138 942		138 942	208 413
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)	607 342		607 342	980 009
Total Actif (0 à V)	59 154 371	5 722 129	53 432 242	51 773 942



■ Bilan passif social

Passif en Euros	31/03/2014 12 mois	31/03/2013 12 mois
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 550 642)	3 925 439	1 550 642
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 571 134	12 895 054
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	105 623	105 623
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		1 322 805
Report à nouveau	-1 389 675	40 108
Résultat de l'exercice	-2 749 794	-15 647 641
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total (I)	4 462 728	266 590
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	716 808	1 148 817
Provisions pour charges	3 160 229	3 464 234
Total (III)	3 877 037	4 613 051
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	500 000	
Autres Emprunts obligataires	9 059 760	9 144 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	14 284 218	16 243 573
. Découverts, concours bancaires	7 646 330	10 956 575
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	2 195 024	1 585 852
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 437 965	5 501 915
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	223 285	282 260
. Organismes sociaux	373 082	351 036
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 597	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	416 163	284 726
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	132 708	94 773
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	557 676	884 153
Produits constatés d'avance		242 698
Total (IV)	43 829 807	45 571 561
Ecart de conversion passif (V)	1 262 671	1 322 739
Total Passif (I à V)	53 432 242	51 773 942



■ **Compte de résultat social**

En Euros	31/03/2014 12 mois			31/03/2013 12 mois	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	8 447 410	25 852 523	34 299 933	38 813 574	-4 513 641	- 11,63
Production vendue biens	-42 079	-12 696	- 54 775	-49 948	-4 827	-9,66
Production vendue services	160 064	244 351	404 415	1 032 085	-627 670	-60,82
Chiffres d'affaires Nets	8 565 395	26 084 179	34 649 573	39 795 711	-5 146 138	-12,93
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 509 514	870 767	638 747	73,35
Autres produits			6 057	139 230	-133 173	-95,65
Total des produits d'exploitation			36 165 144	40 805 708	-4 305 564	-10,55
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			26 344 255	28 318 246	-1 973 991	-6,97
Variation de stock (marchandises)			334 313	1 946 386	-1 612 073	-82,82
Achats de matières premières et autres approvisionnements			25 658	17 008	8 650	50,86
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			4 676 532	4 660 539	15 993	0,34
Impôts, taxes et versements assimilés			267 143	262 828	4 315	1,64
Salaires et traitements			2 074 799	1 963 786	111 013	5,65
Charges sociales			933 813	1 026 745	-92 932	-9,05
Dotations aux amortissements sur immobilisations			473 352	484 520	-11 168	-2,30
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			381 429	624 745	-243 316	-38,95
Dotations aux provisions pour risques et charges			312 326	139 790	172 536	123,43
Autres charges			1 228 697	1 695 276	-466 579	-27,52
Total des charges d'exploitation			37 052 317	41 139 870	-4 087 553	-9,94
Résultat d'exploitation			-887 173	-334 161	-553 012	-165,49
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations			437 974	1 347 453	-909 479	-67,50
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			73 540	81 329	-7 789	-9,58
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 887 907	725 912	1 161 995	160,07
Différences positives de change			1 011 647	2 032 634	-1 020 987	-50,23
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placements			5 170	2 035	3 135	154,05
Total des produits financiers			3 416 238	4 189 362	-773 124	-18,45
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 348 105	2 304 104	-955 999	-41,49
Intérêts et charges assimilés			2 342 191	11 898 965	-9 556 774	-80,32
Différences négatives de change			827 083	2 377 402	-1 550 319	-65,21
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			400	47 256	-46 856	-99,15
Total des charges financières			4 517 780	16 627 726	-12 109 946	-72,83
Résultat financier			-1 101 542	-12 438 364	11 336 822	91,14
Résultat courant avant impôt			-1 988 715	-12 772 525	10 783 810	84,43



Suite du compte de résultat (en euros)	31/03/2014 12 mois	31/03/2013 12 mois	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	295	3 215	-2 920	-90,82
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 070	149 678	-146 608	-97,95
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 449 384	16 064 566	-12 615 182	-78,53
Total des produits exceptionnels	3 452 749	16 217 459	-12 764 710	-78,71
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 423 892	281 991	1 141 901	404,94
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	710 921	16 899 696	-16 188 122	-95,79
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 250 653	2 061 339	189 314	9,18
Total des charges exceptionnelles	4 385 467	19 243 026	-14 857 559	-77,21
Résultat exceptionnel	-932 718	- 3 025 567	2 092 849	69,17
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-171 639	-150 451	21 188	14,08
Total des Produits	43 034 131	61 212 530	-18 178 399	-29,70
Total des Charges	45 783 925	76 860 171	-31 076 246	-40,43
Résultat net	- 2 749 794	-15 647 641	12 897 847	82,43
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				



■ Annexes des comptes annuels sociaux

Préambule

L'exercice social clos le 31 mars 2014 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 mars 2013 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 53 432 242 €.

Le résultat net comptable est une perte de 2 749 794 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Risque de liquidité – Continuité d'exploitation

Au terme de l'exercice précédent l'hypothèse de continuité d'exploitation reposait sur la réalisation des hypothèses suivantes :

Réalisation du budget d'exploitation et du plan de financement

Aboutissement favorable des négociations avec les banques

Mise en œuvre de solutions (projets en capital et en cession d'actif) pour faire face aux échéances PREPS.

La société s'est trouvée en défaut de paiement sur le protocole signé avec les banques le 28 mars 2013 en date du 23 mars 2014.

En conséquence de quoi une nouvelle conciliation s'est ouverte et les éléments fournis par la direction permettent d'envisager un accord définitif avec les banques

Au vue de la réalisation de ces hypothèses et événements post clôture, il est approprié d'appliquer le principe de continuité d'exploitation.

Voir point 7.2 ouverture d'une nouvelle conciliation pour renégociation de la dette.

1.2. Immobilisations incorporelles

Les droits d'enregistrement de marques, les inscriptions de marques payées à l'INPI, l'OMPI ou autres organismes assurent des protections pour 10 ans minimum. Ils sont ensuite renouvelés pour une durée de 10 ans. Ces investissements sont amortis sur 10 ans soit la durée de protection.

Les licences exclusives de reproduction sont dépréciées suivant la durée des contrats, selon le mode linéaire.

Ces licences sont analysées à chaque clôture des comptes en fonction des flux de chiffre d'affaires futurs estimés.

Lorsque des licences de marques sont louées en contrepartie d'une redevance annuelle, cette dernière est comptabilisée en charges sur la période.

Les logiciels sont dépréciés sur 1 an suivant le mode linéaire.



1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La nature des immobilisations figurant à l'actif du bilan de l'entreprise ne justifie pas leur ventilation par composant.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Installations techniques	5 ans	Linéaire
Moules	10 ans	Linéaire
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Vitrines en dépôt	8 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire/ dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

1.4. Immobilisations financières

1.4.1 Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour la valeur brute historique, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la situation nette comptable et à la valeur d'utilité de la société.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charges.

1.4.2 Autres immobilisations financières

Le risque de non recouvrement des dépôts et cautionnement est estimé à chaque arrêté et éventuellement provisionné.

Les prêts en devises étrangères sont réévalués au cours de clôture. La perte de change latente éventuelle est alors provisionnée.

1.5. Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré.

Les articles à rotation lente font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les stocks acquis en devises sont valorisés au cours du jour d'achat.



1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence. Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.

1.7. Opérations en devises

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euro sur base du cours du jour de l'opération.

A la clôture de l'exercice, toutes les opérations figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes, les différences de conversion sont inscrites à des comptes d'écart de conversion actif et passif.

Pour information, le cours de conversion du dollar utilisé au 31 mars 2014 est de 1,3788 contre 1,2805 au 31 mars 2013.

Les pertes latentes éventuellement constatées sur les créances et dettes en devises, options de change et contrats de couverture à terme de devises sont provisionnées. Toutefois, pour certaines créances et dettes libellées dans la même devise et lorsque les termes sont jugés suffisamment voisins, le montant de la dotation pour perte de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains latents.

1.8. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources et dont l'évaluation peut être effectuée avec une fiabilité suffisante.

Les provisions comprennent notamment :

- des engagements de retraite et autres avantages,
- des pertes de change latentes,
- des litiges,
- des opérations financières présentant une valeur de marché négative (swap / futurs...).
- des risques financiers sur les filiales dont la situation nette est négative.

1.9. Engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés des sociétés françaises

Les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite sont pris en compte par des provisions pour retraite dans les sociétés du groupe.

Les provisions pour retraite ont été calculées en évaluant selon la méthode rétrospective ce que le Groupe devrait verser à ses salariés partant en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivantes :

- obligations définies par les conventions collectives (convention 3130 Jeux, jouets et articles de fête) ;
- méthode prospective fondée sur les salaires et les droits de fin de carrière ;
- tables de mortalités ; (table de mortalité TD 2003-2005 qui différencie les hommes et les femmes) ;
- dates de départ à la retraite ; 65 ans ;



- taux de progression des salaires (1,50 %) ;
- taux de rotation du personnel en fonction de la tranche d'âge ; 7% l'an pour les moins de 30 ans ; 4% pour les 30/40 ans ; 2% pour les 40/50 ans et 1 % les plus de 50 ans ;
- taux d'actualisation annuel de 3,07% ;
- charges patronales : 45% pour les non-cadres et 50 % pour les cadres.

1.10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour la valeur brute historique, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les valeurs mobilières de placement comprennent notamment les actions propres détenues par Cybergun ainsi que tout instrument de placement court terme de trésorerie.

Lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

1.11. Chiffre d'affaires

Le fait générateur de chiffre d'affaires par catégorie de transaction :

<u>Nature des transactions :</u>	<u>Fait générateur de chiffre d'affaires</u>
Ventes de marchandises	Livraison de bien
Transports sur ventes	Livraison de bien
Redevances de sous-licences	Encaissement de la redevance

1.12. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont les produits ou les charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires du groupe et qui ne sont pas, en conséquence, sensés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

1.13. Instruments dérivés

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change de la société ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction et les pertes latentes résultantes sont provisionnées.

Pour Cybergun, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon deux types de relations de couverture : de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger.

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et



celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

2 – Faits caractéristiques de l'exercice

2.1. Augmentation de capital

Augmentation de capital, validée par le CA du 04/06/2013, de 5,3 million d'euro dont 1,8 million en capital.

Augmentation de capital, validée par le CA du 31/12/2013 de 1,1 million d'euro dont 0,3 million en capital.

Augmentation de capital, validée par le CA du 12/02/2014 pour 1 million d'euro dont 0,3 million en capital.

2.2 Modification des caractéristiques des obligations

En janvier 2014 (AGO du 09/12/2013 et du 09/01/2014), sur les recommandations du Conseil d'administration, l'assemblée générale des porteurs d'obligations ordinaires (CYBO) a approuvé le projet de modification des caractéristiques des obligations.

Cette mesure s'inscrit dans la suite d'une série de mesures mises en œuvre en 2013 visant à consolider les ressources financière de la société en s'alignant avec sa capacité de remboursement.

2.3 Renégociation dettes financières

25 mars 2014 commencement d'une nouvelle restructuration de la dette... Le coût prévisionnel de cette restructuration a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice par une charge exceptionnelle pour un montant de 1,1 MEUR.

2.4 Reprise sur provision exceptionnelle d'une provision pour perte dans la sous-filiale Tech Group Hong Kong

Une plus-value financière a été réalisée au travers de la sous-filiale Tech Group HK avec amélioration de sa situation nette. La direction a décidé de reprendre la provision constatée précédemment pour un montant de 2,7 MEUR pour la porter à 0,7 MEUR.

2.5 Emission d'une ligne d'Equity

Le CA du 26/03/2014 a accepté la mise en place d'une ligne d'Equity (obligations convertibles en actions) pour un montant de 5 million d'euro au profit de la société Yorkville.

Un premier tirage de 500 000 euro est constaté dans les comptes arrêtés au 31 mars 2014.

2.6 Dotation exceptionnelle d'une provision pour pertes dans certaines filiales

Des provisions pour risques et charges ont été enregistrées sur les filiales pour un total de 2,9 millions d'euros.

2.7 Litige JT

Un litige commercial est né au cours des exercices précédents. Ce litige est tranché et Cybergun paiera sa dette de 746 416,27 euro en 17 versements.



2.8 Transfert des titres sur le marché Alternext

Le conseil d'administration de la société a décidé de transférer la cotation de ses instruments financiers sur un marché plus adapté à sa taille, d'alléger les obligations réglementaires et les coûts induits par la cotation, en passant du marché Euronext au marché Alternext.

Ce transfert a été effectué le 29 janvier 2014.

3 – Notes sur le bilan actif

3.1. Immobilisations brutes

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé valeurs brutes (en euros)	31/03/2013	Augmentation	Diminution	31/03/2014
Immobilisations incorporelles	5 213 247	499	0	5 213 746
Immobilisations corporelles	2 598 619	136 712	6 508	2 728 823
Immobilisations financières	11 868 467	1 647 902	1 826 320	11 690 049
Total	19 680 333	1 785 113	1 832 828	19 632 618

3.2. Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions (en euros)	31/03/2013	Augmentation	Diminution	31/03/2014
Immobilisations incorporelles	1 787 438	167 804	0	1 955 243
Immobilisations corporelles	1 533 253	236 730	6 508	1 763 475
Immobilisations financières	450 356	787 080	450 356	787 080
Total	3 771 047	1 191 614	456 864	4 505 798

3.3. Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés (en euros)	Montant brut	Amortissement	Valeur nette	Mode/durée
Logiciels	95 817	95 526	291	Linéaire 1 an
Licences de marques	5 108 682	1 859 717	3 248 965	Linéaire 10 à 30 ans
Autres immo. incorporelles	9 248	0	9 248	Non amortissable
Installations techniques	114 571	102 315	12 256	Linéaire 5 ans
Moules	1 943 898	1 214 745	729 153	Linéaire 10 ans
Agencements	294 927	127 730	167 197	Linéaire 5 à 10 ans
Installation vidéo-surveillance	36 193	15 929	20 264	Linéaire 8 ans
Vitrines en dépôts	47 274	47 274	0	Linéaire 8 ans
Mat. de transport	90 584	77 526	13 058	Linéaire 3 à 5 ans
Mat. de bureau et informatique	186 666	169 378	17 288	Linéaire/dégressif 3 à 5 ans
Mobilier	11 469	8 577	2 892	Linéaire 5 ans
Acompte versé s/immo. corporelles	3 240	0	3 240	Non amortissable
Acompte versé s/immo. incorporelles	0	0	0	Non amortissable
Total	7 942 569	3 718 717	4 223 852	



3.4. Etat des créances

Etat des créances (en euros)	Montant brut	A 1 an	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	10 833 675	1 389 016	9 444 659
Prêts accordés au personnel	107 588	107 588	0
Dépôts et cautionnement	333 158	0	333 158
Sous total créances immobilisées	11 274 421	1 496 604	9 777 817
Clients douteux	457 504	457 504	0
Autres créances clients	12 955 566	12 955 566	0
Personnel et comptes rattachés	18 657	18 657	0
Etat – impôt s/les bénéfices	894 471	894 471	0
Etat – taxe s/la valeur ajoutée	322 506	322 506	0
Groupe et associés	15 813 592	15 813 592	0
Débiteurs divers	721 973	721 973	0
Charges constatées d'avance	121 854	121 854	0
Sous total créances de l'actif circulant	31 306 123	31 306 123	0
Total	42 580 544	32 802 727	9 777 817

3.5. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Nature des provisions (en euros)	Au 31/03/2013	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/03/2014
Stock et en-cours	503 126	78 000	0	0	581 126
Créances clients	809 073	303 429	721 297	0	391 205
Valeurs mobilières de placement	940 754	14 890	711 645	0	243 999
Total	2 252 953	396 319	1 432 942	0	1 216 330

3.6. Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir (en euros)	Montant
Immobilisations financières	333 116
Clients et comptes rattachés	16 917
Autres créances	93 207
Organismes sociaux	0
Disponibilités	0
TOTAL	443 240



3.7. Valeurs mobilières de placement

Titres	31/03/2014				31/03/2013			
	Quantité	Coût historique	Valeur d'inventaire	Plus ou moins-values	Quantité	Coût historique	Valeur d'inventaire	Plus ou moins-values
Actions propres	89 143	373 295	144 186	-229 109	173 891	1 157 018	156 502	-1 000 516
SICAV	0	0	0	0	0	3	4	1
Obligations cotées	1484	112 261	99 118	-14 890	0	0	0	0
TOTAL		485 556	243 304	-243 999		1 157 021	156 506	-1 000 515

3.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance pour 121 854 euros ne sont composées que de charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3.9. Charges à répartir

Nature	Durée amortissement étalement	au 31/03/2013	Augmentation	Diminution	au 31/03/2014
Frais d'émission emprunt obligataire	6	208 413	0	69 487	138 926
Total		208413	0	69 487	138 926

4 - Notes sur le bilan passif

4.1. Capital social

Mouvements de titres	Total nb d'actions	Capital social
Titres en début d'exercice	4 727 877	1 550 642
Augmentation de capital - paiement dividende en act°	0	0
Augmentation de capital - apport en nature titres	0	0
Augmentation de capital - apport en numéraire	7 240 289	2 374 797
Augmentation de capital - compensation de créances	0	0
Total	11 968 166	3 925 439



4.2. Variations des capitaux propres

	Solde au 31/03/2013 avant affectation	Variation	Affectat° résultat	Distribut° dividendes	Résultat de l'exercice	Solde au 31/03/2014 avant affectation
Capital	1 550 642	2 374 797	0	0	0	3 925 439
Prime d'émission	12 895 054	4 571 134	-12 895 054	0	0	4 571 134
Réserve légale	105 623	0	0	0	0	105 623
Autres réserves	1 322 805	0	-1 322 805	0	0	0
Report à nouveau	40 108	0	-1 429 783	0	0	-1 389 675
Résultat N-1	-15 647 641	0	15 647 641	0	0	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	-2 749 794	-2 749 794
Total capitaux propres	266 590	6 945 931	0	0	-2 749 794	4 462 727

4.3. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions (en euros)	Au 31/03/2013	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/03/2014
Prov. SAV	11 290	0	0	0	11 290
Prov. pour perte de change - (cf note 1.6)	811 288	795 306	1 188 280	0	418 314
Prov. pour perte sur instrument de couverture	197 739	87 909	249 171	0	36 477
Prov. pour départ à la retraite - (cf note 1.8)	76 495	0	6 266	0	70 229
Prov. pour impôt (1)	0	190 000	0	0	190 000
Autre provision pour risques et charges (2)	3 516 239	2 372 326	2 737 739	0	3 150 826
Total	4 613 051	3 445 541	4 181 456	0	3 877 136

(1) La provision pour impôt se rapporte à un contrôle fiscal se rapportant aux exercices clos le 31 mars 2010-2011 et 2012.

(2) Compte-tenu de l'amélioration de la situation nette négative de la sous-filiale Tech Group Hong Kong, une reprise de provision pour risque a été comptabilisée (cf. note.2.4).
Compte-tenu de la situation nette négative des filiales Microtrade et Cybergun Italie, B4S, une provision pour risque a été constituée afin de couvrir un éventuel abandon de créance (cf. note 2.5 et 2.6)

Et une provision pour litige salarial pour 128 500 €, pour litige douane Slovaquie pour 82 189 € et sur prêt pour 40 137 €.



4.4. Etat des dettes

Etat des dettes (en euros)	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Découvert bancaire et avance en devises	7 646 330	7 646 330	0	0
Emprunt obligataire convertible	500 000	500 000	0	0
Emprunt obligataire (1)	9 059 760	59 760	0	9 000 000
Emprunts bancaires	14 284 218	14 284 218	0	0
Fournisseurs	8 440 235	8 440 235	0	0
Dettes fiscales & sociales	1 142 355	1 142 355	0	0
Comptes-courants des sociétés du Groupe	2 195 024	2 195 024	0	0
Autres dettes	555 406	555 406	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAL	43 823 328	34 823 328	0	9 000 000

dont intérêts courus non échus : 59 760 EUR

⁽²⁾ les découverts bancaires et emprunts bancaires faisant partie du protocole de conciliation signé avec les banques le 28 mars 2013, sont tous considérés à moins d'un an du fait du non-respect de ce protocole ; car Cybergun se retrouve en date du 25 mars 2014 dans un des cas prévus au paragraphe 7 : Exigibilité anticipé du protocole.

4.5. Dettes auprès des établissements de crédit

En euros	Au 31/03/2013	Augmentation	Remboursements	Au 31/03/2014
Prêts bancaires LMT	15 972 961	0	1 725 685	14 247 276
Intérêts courus	73 850	36 943	73 850	36 943
TOTAL	16 046 811	36 943	1 799 535	14 284 219

4.6. Dettes représentées par des effets de commerce

Origine des effets de commerce (en euros)	Montant
Dettes financières	0
Fournisseurs et assimilés	3 103 488
Autres dettes	0
Total	3 103 488

Les effets de commerce concernent essentiellement des crédits documentaires.



4.7. Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer (en euros)	Montant
Emp. & dettes financières div.	139 833
Fournisseurs	1 582 760
Dettes fiscales & sociales	485 292
Autres dettes	521 874
Total	2 729 759

5 – Notes sur le compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires (en euros)	Montant HT	Montant HT
	31/03/2014	31/03/2013
Vente de marchandises hors Union Européenne	18 629 811	22 903 161
Vente de marchandises France	8 447 410	8 881 031
Vente de marchandises Union Européenne	7 167 936	6 979 434
Redevances sous-licences	20 275	276 065
Prestations de services Export	301	552 686
Prestations de services France	6 390	4 323
Autres activités annexes France	153 674	121 736
Autres activités annexes Export	223 776	77 276
Total	34 649 573	39 795 711

5.2. Résultat d'exploitation

5.2.1. Reprises de provisions et transferts de charges d'exploitation

Montant (en euros)	Montant
Reprises provision pour risques et charges	6 266
Reprises provision dépréciation des stocks	0
Reprises provision pour clients douteux	384 217
Transferts de charges d'exploitation - divers	272 060
Transferts de charges d'exploitation - refacturation honoraires aux filiales	846 967
Total	1 509 510



5.2.2. Autres achats et charges externes

Nature des charges (en euros)	31/03/2014	31/03/2013
Achats consommables	94 074	81 763
Sous-traitance	103 038	99 688
Location du matériel	55 086	44 553
Location et charges immobilières	289 300	256 848
Entretien du matériel	76 112	62 358
Assurances	198 125	165 247
Frais d'études et de recherches	58 577	69 328
Personnel intérimaire	66 358	56 224
Commissions versées	203 335	240 237
Honoraires	1 678 021	1 965 611
Frais de publicité et de communication financière	590 033	488 578
Frais de transport et de déplacements	889 354	798 478
Frais de télécommunications	111 926	124 277
Services bancaires et divers	263 197	207 348
Total	4 676 532	4 660 539

5.2.3. Autres charges

Nature des charges (en euros)	31/03/2014	31/03/2013
Redevances licences marques	578 956	800 595
Pertes sur créances irrécouvrables	412 497	646 169
Jetons de présence	90 243	90 200
Charges diverses de gestion courante	147 001	158 312
TOTAL	1 228 697	1 695 276



5.3. Résultat financier

Composantes du résultat financier (perte) (en euros)	31/03/2014	31/03/2013
Dotat*/ Reprise prov. Déprec.des immo.financières	356	-450 356
Résultat de change	577 538	-488 150
Gain/perte sur instruments de couverture	161 362	-187 095
Résultat de cession des V.M.P.	4 769	-45 131
Provision pour dépréciation des VMP	-14 890	-810 900
Revenus des VMP	2 081	14 707
Intérêts emprunt obligataire	-635 760	-719 604
Intérêts des financements bancaires (court ou moyen/long terme)	-925 068	-869 313
Charges financières diverses	-174 922	-11 241
Pertes sur créances liées à des participations	-606 441	-10 285 264
Autres produits financiers (intérêts des créances commerciales, des c/c Groupe)	71 459	66 622
Produits financiers relatifs aux prêts consentis aux filiales	437 974	1 347 363
Total	-1 101 542	-12 438 364

5.4. Résultat de change

Le solde net des gains et des pertes de change s'établit comme suit :

En euros	Résultat réalisé au 31/03/2014	Résultat réalisé au 31/03/2013
Gains de change	1 011 647	2 032 634
Pertes de change	-827 083	-2 377 402
Reprise provision perte de change	1 188 280	723 704
Dotation provision perte de change	-795 306	-867 087
Total	577 538	-488 150

5.5. Résultat exceptionnel

En euros	31/03/2014	31/03/2013
Pénalités, amendes	-3 892	-281 991
Condamnations litiges	-300 000	0
Charges exceptionnelles de restructuration	-1 120 000	0
Cession d'actif	-653	0
Mali/Boni sur actions propres attribuées au personnel	724	-142 196
Produits de cession immobilisations	3 070	149 678
VNC immo.financières	0	-16 757 500
Dotation aux provisions exceptionnelles (1)	-2 250 000	-2 061 339
Reprise provisions exceptionnelles (2)	2 737 739	16 064 566
Divers	294	3 215
Total	-932 718	-3 025 567

(1) cf note 4.3 – à concurrence de la situation nette négative des filiales Microtrade et Cybergun Italie,

(2) cf note 4.3 – à concurrence de la situation nette négative de la sous-filiale Tech Group Hong Kong.



5.6. Ventilation de l'impôt

Niveau de résultat	Avant impôt	Base imposable	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-887 173	-1 428 023	0	-887 173
Résultat financier	-1 101 542	-1 181 917	0	-1 101 542
Résultat exceptionnel	-932 718	-2 516 565	0	-932 718
Impôt sur les sociétés imputés s/ prime émission	0	0	0	0
Crédit d'impôt recherche et export	0	0	-171 639	171 639
Déficit reporté en arrière	0	0	0	0
Total	-2 921 433	-5 126 505	-171 639	-2 749 794

5.7. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	Assiette	Taux	impôts
ALLEGEMENTS			
Provision Organic	37 023	33,33%	12 340
Provision Effort Construction	10 600	33,33%	3 533
Engagement retraite	70 229	33,33%	23 407
Ecart de conversion passif	1 262 671	33,33%	420 848
Total	1 380 523		460 128
ACCROISSEMENTS			
Ecart de conversion actif	607 342	33,33%	202 427
Total	607 342		202 427

6 – Autres informations

6.1. Effectif moyen

Catégories de salariés	31/03/2014	31/03/2013
Cadres	21	21
Agents de maîtrise & techniciens	0	0
Employés	25	26
Ouvriers	0	0
Apprentis sous contrat	0	0
Total	46	47



6.2. Ecarts de conversion

Ecart de conversion au 31/03/2014	Ecart actif	Ecart passif
Diminution des créances clients	182 129	0
Diminution des prêts accordés aux filiales	134 702	0
Diminution des comptes-courants des filiales	114 726	0
Augmentation des dettes fournisseurs	6 898	0
Augmentation des dettes financières	168 886	0
Augmentation des créances clients	0	72 598
Augmentation des prêts accordés aux filiales	0	399 076
Augmentation des comptes-courant des filiales	0	238 750
Diminution des dettes fournisseurs	0	58 131
Diminution des dettes financières	0	494 115
Total écart de conversion	607 342	1 262 671

6.3. Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite se chiffrent à 70 229 EUR au 31 mars 2014.

Ils sont comptabilisés en provision pour risques et charges, charges sociales incluses.

6.4. Droits individuels à la formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4-5-2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation (DIF). Au 31 mars 2014, les salariés de la société ont acquis 3 889 heures au titre du DIF.

6.5. Plan de Stock-Options

Néant

6.6. Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des organes d'administration s'élève à 152 110 euros.



6.7. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

RUBRIQUE	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Entreprises liées
ACTIF IMMOBILISE		
Participations	25 049	387 578
Créances rattachées à des participations	0	10 079 475
Autres immobilisations corporelles	0	0
ACTIF CIRCULANT		
Créances clients et comptes rattachés	0	9 521 950
Autres créances	0	15 813 592
DETTES		
Dettes financières diverses	0	2 192 851
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	387 077
Autres dettes	0	84 821
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
COMPTE DE RESULTAT		
Produits de participations	0	435 049
Autres produits financiers	0	69 763
Charges financières	0	0
Autres produits exceptionnels	0	0
Charges constatées d'avance	0	0

Les entreprises liées sont celles qui appartiennent au Groupe dont Cybergun SA est l'entité consolidante. Il s'agit des sociétés, Softair USA, Cybergun USA, Asgun, Cybergun International, Palco Marketing, Tech Group HK, Tech Group UK, Tech Group US, SPARTAN IMPORTS US, Cybergun Italie et B4S.

Les sociétés Freiburghaus et cybergun russia sont comprise dans la rubrique « *Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation* ».



6.8. Tableau des filiales et participations

Filiales participations	et	Date dernier ex. clos	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties à la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
-------------------------	----	-----------------------	----------------	------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--

A) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales (plus de 50 % du capital détenu) :

MICROTRADE (LUXEMBOURG)		31/03/2014	25 000	-422 832	100%	273 678	273 678	0	0	262 301	211 317	0
CYBERGUN ITALIE		31/03/2014	30 000	-317 941	100%	30 000	30 000	0	0	1808 023	-355 537	0
SPARTAN IMPORTS DK (ex GUNS DANEMARK)		31/03/2014	16 765	-47 659	100%	83 900	83 900	0	0	3 915 216	4 231	0

(1 DKK=7,4497 EUR au 31/03/2013)

Participations (10 à 50 % du capital détenu) :

FREIBURGHaus (SUISSE)		31/12/2013	148 112	27 154	22%	25 049	25 049	0	0	35 130	-10 490	0
-----------------------	--	------------	---------	--------	-----	--------	--------	---	---	--------	---------	---

(1 CHF =0,8416 EUR au 31/12/2013)

B) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales non reprises en A :

- Françaises
- Etrangères

Participations non reprises en A :

- Françaises
- Etrangères

6.9. Engagements donnés

6.9.1. Effets escomptés non échus

Au 31 mars 2014, le montant d'effets escomptés « valeur » s'élève à 1 083 560 euros.

6.9.2. Instruments de couverture

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire ses expositions aux risques de taux d'intérêt et de change.

Au 31 mars 2014, la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée des instruments financiers dérivés est la suivante :

X-Ref contrat	Entité	N° instrument	Contrepartie	Date opération	Date de départ	Échéance	Description	Devises	Nominal amortissable	Prime	Cap	Floor	Index de réf	Périodicité des paiements	Valeur de marché au 31/03/14 (en euro)	Valeur de marché au 31/03/13 (en euro)	Variation de JV en PL sur l'exercice	X-Ref Valorisation				
E1100	Cybergun SA	269857P	CIC Marché	08/04/2010	12/04/2010	12/04/2014	Cap	USD	93 750	4 300 USD	4,0%		Lib3M	trimestrielle démarre le 12.07	0	0		E1010				
E1110	Cybergun SA	272083P	CIC Marché	17/09/2010	30/09/2010	30/09/2015	Collar	USD	700 000	0 USD	3,4%	1,25%	Lib3M	trimestrielle démarre au 31.12	-4 758	-9 641	4 884	E1010				
E1120	Cybergun SA	277277P	CIC Marché	27/10/2011	30/09/2013	31/12/2016	Collar	USD	1 950 000	0 USD	2,6%	1,6%	Lib3M	trimestrielle démarre au 31.12	-19 421	-28 945	9 523	E1010				
E1130	Cybergun SA	ONE-428300E	Société Générale	30/08/2011	30/08/2013	30/08/2016	Cap *	USD	1 800 000	0 USD	2,0%		Lib1M	mensuelle démarre au 30.09	-12 053	-19 630	7 577	E1020				
															4 543 750				-36 232	-58 216	21 984	

X-Ref contrat	Entité	N° instrument 31/03/2012	Contrepartie	Date opération	Échéance	Description	Devises	Nominal 1	Nominal 2	Taux	Barrière désactivation partielle	Valeur de marché au 31/03/14 (en euro)	Valeur de marché au 31/03/13 (en euro)	Variation de JV en PL sur l'exercice	X-Ref Valorisation	
E1140	Cybergun SA		CIC Marché	19/02/2013	13/01/2014	Swap de change - Achat / Vente	EUR/USD	3 000 000 EUR	4 020 300 USD	1,340			-131 411	131 411		
E1150	Cybergun SA		CIC Marché	19/03/2013	20/03/2014	Swap de change - Achat / Vente	EUR/USD	1 538 935 EUR	2 000 000 USD	1,300			-17 754	17 754		
E1160	Cybergun SA	313335P	CIC Marché	12/12/2013	24/06/2014	Achat Put Accumulateur	EUR/USD	722 022 EUR	1 000 000 USD	1,385	1,305	0	0	0	E1010	
E1170	Cybergun SA	313338P	CIC Marché	12/12/2013	24/06/2014	Vente Call Accumulateur	EUR/USD	1 444 043 EUR	2 000 000 USD	1,385	1,305	1 537	0	1 537	E1010	
E1170	Cybergun SA	239969	CIC Marché	31/03/2014	02/04/2014	01/04/2014	Swap de change - Achat / Vente	EUR/USD	100 000 EUR	137 680 USD	1,377			-145	-145	
													1 392	-149 165	150 557	



6.10. Résultat par action

En euros	31/03/2014	31/03/2013
Résultat par action	-0,329	-3,310
Résultat dilué par action	-0,3609	-3,192

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la société, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat dilué par action tient compte le cas échéant, des conséquences qu'aurait eu l'ensemble des instruments dilutifs sur le calcul du résultat de la période et sur celui du nombre d'actions. Les BSA émis sur la période ainsi que les stocks options sont notamment considérés comme étant intégralement convertis en actions à l'échéance, ce qui entraîne un effet dilutif sur le résultat par action.

7 – Evénements post clôture

7.1 Emission d'obligations

Dans le cadre d'un accord sur la mise en place d'une nouvelle ligne de financement d'un montant maximum de 5 MEUR sur 24 mois conclu avec la Société Ya Global Master Spv Ltd, Cybergun a procédé en avril 2014 à une première émission de 100 obligations convertibles de 5 000 EUR, soit une valeur totale de 0,5 MEUR.

Le 11/04/2014 une demande de conversion de 10 obligations pour une valeur faciale de 50.000 EUR a été faite. Cette conversion a entraîné la création de 58 356 nouvelles actions.

Le 02/05/2014 une demande de conversion pour une valeur de 150 000 euros.

7.2 Ouverture d'une nouvelle conciliation pour renégociation de la dette

En date du 07 juillet 2014 le Tribunal de commerce d'Evry a ordonné l'ouverture d'une procédure de conciliation, pour faire suite à la procédure de mandat ad hoc ouverte le 25 mars 2014. Un protocole de conciliation a été signé avec l'ensemble des banques de CYBERGUN, en date du 15 juillet 2014. Un pool d'investisseurs nommé « Restarted investment » a repris la dette bancaire et demande la conversion de cette dette en actions pour restaurer les capitaux propres de la société.



8 – Détails des postes concernés par le chevauchement d'exercice

8.1. Produits à recevoir

En euros	31/03/2014
PRODUITS A RECEVOIR S/ PRÊT GROUPE	
Groupe - intérêts courus s/ prêts	333 116
Total	333 116
PRODUITS A RECEVOIR S/ CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
Fournisseurs - avoirs à recevoir	48 415
Total	48 415
PRODUITS A RECEVOIR S/ CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
Clients – factures à établir	16 917
Groupe - factures à établir	
Total	16 917
PRODUITS A RECEVOIR S/ ETAT	
Etat - produits à recevoir	44 793
Total	44 793
PRODUITS A RECEVOIR S/ AUTRES DEBITEURS	
Divers - produits à recevoir	0
Total	0
PRODUITS A RECEVOIR S/ VMP	
VMP / intérêts courus	0
Total	0

8.2. Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (en euros)	
	31/03/2014
Intérêts courus s/ emprunt obligataire	59 760
Intérêts courus s/ prêts LMT	36 943
Intérêts courus à payer s/ concours bancaires	43 130
Total	139 833
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (en euros)	
Fourn.- fact. non parvenues	1 582 760
Groupe - fact. non parvenues	0
Total	1 582 760
Dettes fiscales et sociales (en euros)	
Dettes prov. pour congés à payer	148 740
Dettes rtt	1 003
Personnel - autres charges à payer	61 457
Prov / attrib actions gratuites	10 919
Charges s/congés payés	68 861
Charges sur rtt	502
Org.sociaux charges à payer	61 103
Etat - charges à payer	0
Prov. taxe d'apprentissage	2 989
Prov. form. profess. continue	7 033
Prov. effort construction	10 600
Prov.CET	56 000
Prov. C3S	37 023
Prov. médecine du travail	1 661
Prov. taxe foncière	17 402
Total	485 292
Autres dettes (en euros)	
Divers - charges à payer	154 765
Charges à payer sur licences	265 407
RRR à accorder et autres avoirs	14 611
Groupe - avoirs à établir	84 821
Total	519 603



8.3. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (en euros)	31/03/2014
Charges diverses d'exploitation	121 854
Total	121 854

20.6. COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2013 (EXERCICE 2012/2013)

■ Bilan actif social

Actif en Euros	31/03/2013 12 mois			31/03/2012 12 mois
	Brut	Amort-Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	5 203 999	1 787 438	3 416 561	3 445 313
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 248		9 248	45 479
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 938 664	1 144 328	794 336	886 925
Autres immobilisations corporelles	656 715	388 925	267 790	328 879
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	3 240		3 240	6 771
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	412 627		412 627	1 222 178
Créances rattachées à des participations	11 014 260	450 356	10 563 904	18 964 472
Autres titres immobilisés	3 000		3 000	3 000
Prêts	96 876		96 876	122 431
Autres immobilisations financières	341 704		341 704	391 132
Total (I)	19 680 333	3 771 047	15 909 286	25 416 580



Actif en Euros	31/03/2013 12 mois			31/03/2012 12 mois
	Brut	Amort-Prov	Net	Net
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	6 649 331	503 126	6 146 205	8 075 416
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	12 626 858	809 074	11 817 784	11 571 640
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs	23 640		23 640	
. Personnel	17 907		17 907	17 388
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	710 238		710 238	1 174 054
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	144 567		144 567	62 808
. Autres	14 088 859		14 088 859	14 879 964
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	1 157 021	940 754	216 267	1 613 096
Disponibilités	1 341 934		1 341 934	6 302 046
Charges constatées d'avance	168 833		168 833	141 206
Total (II)	36 929 188	2 252 954	34 676 234	43 837 617
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	208 413		208 413	277 884
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)	980 009		980 009	813 190
Total Actif (0 à V)	57 797 943	6 024 001	51 773 942	70 345 271



■ Bilan passif social

Passif en Euros	31/03/2013 12 mois	31/03/2012 12 mois
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 550 642)	1 550 642	1 550 642
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	12 895 054	31 061 833
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	105 623	105 623
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 322 805	1 322 805
Report à nouveau	40 108	40 108
Résultat de l'exercice	-15 647 641	-18 166 779
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total (I)	266 590	15 914 231
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 148 817	711 430
Provisions pour charges	3 464 234	1 519 512
Total (III)	4 613 051	2 230 942
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires	9 144 000	9 144 396
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	16 243 573	18 454 967
. Découverts, concours bancaires	10 956 575	10 982 091
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	1 585 852	79 965
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 501 915	8 815 149
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	282 260	550 500
. Organismes sociaux	351 036	347 023
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	284 726	242 551
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	94 773	169 181
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		50 000
Autres dettes	884 153	2 353 297
Produits constatés d'avance	242 698	
Total (IV)	45 571 561	51 189 120
Ecart de conversion passif (V)	1 322 739	1 010 978
Total Passif (I à V)	51 773 942	70 345 271



■ Compte de résultat social

En Euros							
	31/03/2013 12 mois			31/03/2012 12 mois		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Ventes de marchandises	8 926 804	29 886 770	38 813 574	43 500 739	-4 687 165	-10,77	
Production vendue biens	- 45 772	- 4 176	- 49 948		- 49 948	100,00	
Production vendue services	126 059	906 027	1 032 085	752 738	279 347	37,11	
Chiffres d'affaires Nets	9 007 090	30 788 621	39 795 711	44 253 477	-4 457 766	-10,07	
Production stockée				-37 825	37 825	-100,00	
Production immobilisée				117 787	-117 787	-100,00	
Subventions d'exploitation							
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			870 767	4 178 315	-3 307 548	-79,16	
Autres produits			139 230	93 132	46 098	49,50	
Total des produits d'exploitation			40 805 708	48 604 886	-7 799 178	-16,05	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			28 318 246	36 162 796	-7 844 550	-21,69	
Variation de stock (marchandises)			1 946 386	-2 548 190	4 494 576	-176,38	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			17 008	679 710	-662 702	-97,50	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes			4 660 539	8 322 411	-3 661 872	-44,00	
Impôts, taxes et versements assimilés			262 828	321 619	-58 791	-18,28	
Salaires et traitements			1 963 786	2 315 777	-351 991	-15,20	
Charges sociales			1 026 745	928 785	97 960	10,55	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			484 520	522 285	-37 765	-7,23	
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant			624 745	637 585	-12 840	-2,01	
Dotations aux provisions pour risques et charges			139 790	24 139	115 651	479,10	
Autres charges			1 695 276	1 136 254	559 022	49,20	
Total des charges d'exploitation			41 139 870	48 503 171	-7 363 301	-15,18	
Résultat d'exploitation			-334 161	101 715	-435 876	-428,53	
Bénéfice attribué ou perte transférée							
Perte supportée ou bénéfice transféré							
Produits financiers de participations			1 347 453	585 081	762 372	130,30	
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés			81 329	683 430	-602 101	-88,10	
Reprises sur provisions et transferts de charges			725 912	615 255	110 657	17,99	
Différences positives de change			2 032 634	2 655 644	-623 010	-23,46	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placements			2 035	164 809	-162 774	-98,77	
Total des produits financiers			4 189 362	4 704 220	-514 858	-10,94	
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 304 104	16 936 733	-14 632 629	-86,40	
Intérêts et charges assimilées			11 898 965	1 559 996	10 338 969	662,76	
Différences négatives de change			2 377 402	3 224 245	-846 843	-26,26	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			47 256	117 406	-70 150	-59,75	
Total des charges financières			16 627 726	21 838 381	-5 210 655	-23,86	
Résultat financier			-12 438 364	-17 134 161	4 695 797	27,41	
Résultat courant avant impôt			-12 772 525	-17 032 447	4 259 922	25,01	



Suite du compte de résultat (en euros)	31/03/2013 12 mois	31/03/2012 12 mois	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 215	17 195	-13 980	- 81,3
Produits exceptionnels sur opérations en capital	149 678	979	148 699	15 188,87
Reprises sur provisions et transferts de charges	16 064 566		16 064 566	
Total des produits exceptionnels	16 217 459	18 174	16 199 285	89 134,40
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	281 991	88 268	193 723	219,47
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 899 696	74 381	16 825 315	22 620,45
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 061 339	1 326 467	734 872	55,40
Total des charges exceptionnelles	19 243 026	1 489 116	17 753 910	1 192,24
Résultat exceptionnel	-3 025 567	-1 470 942	-1 554 625	105,69
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-150 451	-336 609	186 158	-55,30
Total des Produits	61 212 530	53 327 280	7 885 250	14,79
Total des Charges	76 860 171	71 494 059	5 366 112	7,51
Résultat net	-15 647 641	-18 166 779	2 519 138	-13,87
Dont Crédit-bail mobilier		5 922	-5 922	-100
Dont Crédit-bail immobilier				

■ Annexes des comptes annuels sociaux

Préambule

L'exercice social clos le 31 mars 2013 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31 mars 2012 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 51 773 942 €.

Le résultat net comptable est une perte de 15 647 641 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Règles et méthodes comptables – Continuité d'exploitation

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Continuité d'exploitation

Au terme de l'exercice précédent l'hypothèse de continuité d'exploitation reposait sur la réalisation des hypothèses suivantes :

Réalisation du budget d'exploitation et du plan de financement,
Pour les jeux vidéo, un investissement limité à la finalisation des programmes en cours
Aboutissement favorable des négociations avec les banques



La mise en œuvre de solutions (projets en capital et/ou cession d'actifs) pour faire face aux échéances du PREPS.

Au vue de la réalisation de ces hypothèses (cf. faits marquants et événements post-clôture), il est approprié d'appliquer le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes sociaux.

1.2. Immobilisations incorporelles

Les droits d'enregistrement de marques, les inscriptions de marques payées à l'INPI, l'OMPI ou autres organismes assurent des protections pour 10 ans minimum. Ils sont ensuite renouvelés pour une durée de 10 ans. Ces investissements sont amortis sur 10 ans soit la durée de protection.

Les licences exclusives de reproduction sont dépréciées suivant la durée des contrats, selon le mode linéaire.

Ces licences sont analysées à chaque clôture des comptes en fonction des flux de chiffre d'affaires futurs estimés.

Lorsque des licences de marques sont louées en contrepartie d'une redevance annuelle, cette dernière est comptabilisée en charges sur la période.

Les logiciels sont dépréciés sur 1 an suivant le mode linéaire.

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La nature des immobilisations figurant à l'actif du bilan de l'entreprise ne justifie pas leur ventilation par composant.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Installations techniques	5 ans	Linéaire
Moules	10 ans	Linéaire
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Vitrines en dépôt	8 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire/ dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire



1.4. Immobilisations financières

1.4.1 Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour la valeur brute historique, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la situation nette comptable et à la valeur d'utilité de la société.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charges.

1.4.2 Autres immobilisations financières

Le risque de non recouvrement des dépôts et cautionnement est estimé à chaque arrêté et éventuellement provisionné.

Les prêts en devises étrangères sont réévalués au cours de clôture. La perte de change latente éventuelle est alors provisionnée.

1.5. Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré.

Les articles à rotation lente font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les stocks acquis en devises sont valorisés au cours du jour d'achat.

1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence. Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.

1.7. Opérations en devises

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euro sur base du cours du jour de l'opération.

A la clôture de l'exercice, toutes les opérations figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes, les différences de conversion sont inscrites à des comptes d'écart de conversion actif et passif.

Pour information, le cours de conversion du dollar utilisé au 31 mars 2013 est de 1,2805 contre 1,3356 au 31 mars 2012.

Les pertes latentes éventuellement constatées sur les créances et dettes en devises, options de change et contrats de couverture à terme de devises sont provisionnées. Toutefois, pour certaines créances et dettes libellées dans la même devise et lorsque les termes sont jugés suffisamment voisins, le montant de la dotation pour perte de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains latents.



1.8. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources et dont l'évaluation peut être effectuée avec une fiabilité suffisante.

Les provisions comprennent notamment :

- des engagements de retraite et autres avantages,
- des pertes de change latentes,
- des litiges,
- des opérations financières présentant une valeur de marché négative (swap / futurs...).

1.9. Engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés des sociétés françaises

Les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite sont pris en compte par des provisions pour retraite dans les sociétés du groupe.

Les provisions pour retraite ont été calculées en évaluant selon la méthode rétrospective ce que le Groupe devrait verser à ses salariés partant en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivantes :

- obligations définies par les conventions collectives (convention 3130 Jeux, jouets et articles de fête) ;
- méthode prospective fondée sur les salaires et les droits de fin de carrière ;
- tables de mortalités ; (table de mortalité TD 2003-2005 qui différencie les hommes et les femmes) ;
- dates de départ à la retraite ; 65 ans ;
- taux de progression des salaires (1,50 %) ;
- taux de rotation du personnel en fonction de la tranche d'âge ; 7% l'an pour les moins de 30 ans ; 4% pour les 30/40 ans ; 2% pour les 40/50 ans et 1 % les plus de 50 ans ;
- taux d'actualisation annuel de 3,07% ;
- charges patronales : 45% pour les non-cadres et 50 % pour les cadres.

1.10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour la valeur brute historique, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les valeurs mobilières de placement comprennent notamment les actions propres détenues par Cybergun ainsi que tout instrument de placement court terme de trésorerie.

Lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

1.11. Chiffre d'affaires

Le fait générateur de chiffre d'affaires par catégorie de transaction :

<u>Nature des transactions :</u>	<u>Fait générateur de chiffre d'affaires</u>
Ventes de marchandises	Livraison de bien
Transports sur ventes	Livraison de bien
Redevances de sous-licences	Encaissement de la redevance



1.12. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont les produits ou les charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires du groupe et qui ne sont pas, en conséquence, sensés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

1.13. Instruments dérivés

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change de la société ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction et les pertes latentes résultantes sont provisionnées.

Pour Cybergun, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon deux types de relations de couverture : de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger.

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

2 – Faits caractéristiques de l'exercice

2.1. Renégociation dettes financières

Cybergun a signé un protocole d'accord avec ses partenaires bancaires pour restructurer la dette de Cybergun SA d'un montant de 34,6 MEUR en étalant les amortissements sur 6 ans et 3 mois.

2.2 Cession de deux actifs non stratégiques SMK Spormarketing et I2G

Le Groupe a cédé deux actifs non stratégiques au cours de l'exercice, SMK Sportsmarketing et I2G, pour un montant total de 5,0 MEUR. La cession d'I2G marque ainsi la fin des investissements dans les Jeux Vidéo. Cybergun garde une participation minoritaire dans le jeu War Inc Battlezone, ainsi qu'une clause de retour à meilleure fortune sur I2G. Cybergun n'a ainsi plus aucun risque « cash » lié à l'activité Jeux Vidéo.

2.3 Dotation exceptionnelle d'une provision pour perte dans la sous-filiale Tech Group Hong Kong

25 mars 2014 commencement d'une nouvelle restructuration de la dette... Le coût prévisionnel de cette restructuration a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice par une charge exceptionnelle pour un montant de 1,1 MEUR.



2.4 Reprise sur provision exceptionnelle d'une provision pour perte dans la sous-filiale Tech Group Hong Kong

L'activité paintball engagée par Cybergun en 2008 au travers de sa sous-filiale Cybergun Hong Kong se montrant également décevante, la direction a décidé de provisionner la situation nette-négative de Tech Group Hong Kong à concurrence de 3,4 MEUR.

3 – Notes sur le bilan actif

3.1. Immobilisations brutes

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé valeurs brutes (en euros)	31/03/2012	Augmentation	Diminution	31/03/2013
Immobilisations incorporelles	5 120 206	129 272	36 231	5 213 247
Immobilisations corporelles	2 597 944	103 585	102 910	2 598 619
Immobilisations financières	36 651 162	1 921 026	26 703 721	11 868 467
Total	44 369 312	2 153 883	26 842 862	19 680 333

3.2. Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions (en euros)	31/03/2012	Augmentation	Diminution	31/03/2013
Immobilisations incorporelles	1 629 414	158 024	0	1 787 438
Immobilisations corporelles	1 375 370	257 025	99 142	1 533 253
Immobilisations financières	15 947 949	450 356	15 947 949	450 356
Total	18 952 733	865 405	16 047 091	3 771 047



3.3. Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés (en euros)	Montant brut	Amortissement	Valeur nette	Mode/durée
Logiciels	95 318	79 901	15 417	Linéaire 1 an
Licences de marques	5 108 682	1 707 537	3 401 145	Linéaire 10 à 30 ans
Autres immo. incorporelles	9 248	0	9 248	Non amortissable
Installations techniques	113 281	91 901	21 380	Linéaire 5 ans
Moules	1 825 383	1 052 428	772 955	Linéaire 10 ans
Agencements	293 118	98 205	194 913	Linéaire 5 à 10 ans
Installation vidéo-surveillance	36 193	11 404	24 789	Linéaire 8 ans
Vitrines en dépôts	47 274	47 274	0	Linéaire 8 ans
Mat. de transport	90 584	66 373	24 211	Linéaire 3 à 5 ans
Mat. de bureau et informatique	178 077	157 717	20 360	Linéaire/dégressif 3 à 5 ans
Mobilier	11 469	7 951	3 518	Linéaire 5 ans
Acompte versé s/immo. corporelles	3 240	0	3 240	Non amortissable
Acompte versé s/immo. incorporelles	0	0	0	Non amortissable
Total	7 811 867	3 320 691	4 491 176	

3.4. Etat des créances

Etat des créances (en euros)	Montant brut	A 1 an	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	11 014 260	2 612 246	8 402 014
Prêts accordés au personnel	96 876	96 876	0
Dépôts et cautionnement	341 704	0	341 704
Sous total créances immobilisées	11 452 840	2 709 122	8 743 718
Clients douteux	560 461	560 461	0
Autres créances clients	12 066 397	12 066 397	0
Personnel et comptes rattachés	17 907	17 907	0
Etat – impôt s/les bénéfices	692 331	692 331	0
Etat – taxe s/la valeur ajoutée	144 567	144 567	0
Groupe et associés	13 689 287	13 689 287	0
Débiteurs divers	441 120	441 120	0
Charges constatées d'avance	168 833	168 833	0
Sous total créances de l'actif circulant	27 780 903	27 780 903	0
Total	39 233 743	30 490 025	8 743 718



3.5. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Nature des provisions (en euros)	Au 31/03/2012	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/03/2013
Stock et en-cours	520 302	0	17 176	0	503 126
Créances clients	467 645	624 745	283 317	0	809 073
Valeurs mobilières de placement	129 854	813 108	2 208	0	940 754
Total	1 117 801	1 437 853	302 701	0	2 252 953

3.6. Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir (en euros)	Montant
Immobilisations financières	348 230
Clients et comptes rattachés	669 626
Autres créances	23 640
Organismes sociaux	0
Disponibilités	0
TOTAL	1 041 496

3.7. Valeurs mobilières de placement

Titres	31/03/2013				31/03/2012			
	Quantité	Coût historique	Valeur d'inventaire	Plus ou moins-values	Quantité	Coût historique	Valeur d'inventaire	Plus ou moins-values
Actions propres	173 891	1 157 018	156 502	-1 000 516	226 764	1 532 264	1 310 696	-221 568
SICAV	0	3	4	1	0	3	4	1
Obligations cotées	0	0	0	0	0	198 570	229 337	30 767
Obligations - Coupons courus	0	0	0	0	0	12 112	15 523	3 411
TOTAL		1 157 021	156 506	-1 000 515		1 742 949	1 555 560	-187 389

3.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance pour 168 833 euros ne sont composées que de charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3.9. Charges à répartir

Nature	Durée amortissement étalement	au 31/03/2012	Augmentation	Diminution	au 31/03/2013
Frais d'émission emprunt obligataire	6	277 884	0	69 471	208 413
Total		277 884	0	69 471	208 413



4 - Notes sur le bilan passif

4.1. Capital social

Mouvements de titres	Total nb d'actions	Capital social
Titres en début d'exercice	4 727 877	1 550 641
Augmentation de capital - paiement dividende en act°	0	0
Augmentation de capital - apport en nature titres	0	0
Augmentation de capital - apport en numéraire	0	0
Augmentation de capital - compensation de créances	0	0
Total	4 727 877	1 550 641

4.2. Variations des capitaux propres

	Solde au 31/03/2012 avant affectation	Variation	Affectat° résultat	Distribut° dividendes	Résultat de l'exercice	Solde au 31/03/2013 avant affectation
Capital	1 550 642		0	0	0	1 550 642
Prime d'émission	31 061 833	0	-18 166 779	0	0	12 895 054
Réserve légale	105 623	0	0	0	0	105 623
Autres réserves	1 322 805	0	0	0	0	1 322 805
Report à nouveau	40 108	0	0	0	0	40 108
Résultat N-1	-18 166 779	0	18 166 779		0	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	-15 647 641	-15 647 641
Total capitaux propres	15 914 231	0	0	0	-15 647 641	266 590



4.3. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions (en euros)	Au 31/03/2012	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/03/2013
Prov. SAV	19 338	11 290	19 338	0	11 290
Prov. pour perte de change - (cf note 1.6)	667 906	867 087	723 704	0	811 289
Prov. pour perte sur instrument de couverture	24 186	173 553	0	0	197 739
Prov. pour départ à la retraite - (cf note 1.8)	76 495	0	0	0	76 495
Prov. pour impôt (1)	116 617	0	116 617	0	0
Autre provision pour risques et charges (2)	1 326 400	2 189 839	0	0	3 516 239
Total	2 230 942	3 241 769	859 659	0	4 613 052

(1) La reprise de provision pour impôt se rapporte à un rappel d'impôt sur les sociétés notifié suite à un contrôle fiscal au cours de l'exercice N-2.

(2) Compte-tenu de la situation nette négative de la sous-filiale Tech Group Hong Kong, une provision pour risque a été constatée afin de couvrir un éventuel abandon de créance cf. note.2.3. Et une provision pour litige salarial.

4.4. Etat des dettes

Etat des dettes (en euros)	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Découvert bancaire et avance en devises	10 956 575	3 762 678	7 193 896	0
Emprunt obligataire (1)	9 144 000	144 000	9 000 000	0
Emprunts bancaires	16 243 574	1 391 251	10 835 794	4 016 529
Fournisseurs	5 501 915	5 501 915	0	0
Dettes fiscales & sociales	1 012 794	1 012 794	0	0
Comptes-courants des sociétés du Groupe	1 585 852	1 585 852	0	0
Autres dettes	884 153	884 153	0	0
Produits constatés d'avance	242 698	242 698	0	0
TOTAL	45 571 561	14 525 341	27 029 690	4 016 529

(1) dont intérêts courus non échus : 144 000 EUR

4.5. Dettes auprès des établissements de crédit

En euros	Au 31/03/2012	Augmentation	Remboursements	Au 31/03/2013
Prêts bancaires LMT	18 400 526	740 608	3 168 173	15 972 961
Intérêts courus	54 441	74 850	55 441	73 850
TOTAL	18 454 967	815 458	3 223 614	16 046 811



4.6. Dettes représentées par des effets de commerce

Origine des effets de commerce (en euros)	Montant
Dettes financières	0
Fournisseurs et assimilés	3 106 541
Autres dettes	0
Total	3 106 541

Les effets de commerce concernent essentiellement des crédits documentaires.

4.7. Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer (en euros)	Montant
Emp. & dettes financières div.	267 447
Fournisseurs	709 659
Dettes fiscales & sociales	517 250
Autres dettes	862 242
Total	2 356 598

5 – Notes sur le compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires (en euros)	Montant HT	Montant HT
	31/03/2013	31/03/2012
Vente de marchandises hors Union Européenne	22 903 161	23 841 642
Vente de marchandises France	8 881 031	10 030 611
Vente de marchandises Union Européenne	6 979 434	9 628 488
Redevances sous-licences	276 065	22 836
Prestations de services Export	552 686	714 855
Prestations de services France	4 323	0
Autres activités annexes France	121 736	0
Autres activités annexes Export	77 276	15 046
Total	39 795 711	44 253 477



5.2. Résultat d'exploitation

5.2.1. Reprises de provisions et transferts de charges d'exploitation

Montant (en euros)	Montant
Reprises provisions pour risques et charges	19 338
Reprises provisions dépréciation des stocks	17 176
Reprises provisions pour clients douteux	283 317
Transferts de charges d'exploitation - divers	-41 958
Transferts de charges d'exploitation - refacturation honoraires aux filiales	592 895
Total	870 767

5.2.2. Autres achats et charges externes

Nature des charges (en euros)	31/03/2013	31/03/2012
Achats consommables	81 763	0
Achat prestations jeux vidéos	0	3 102 604
Sous-traitance	99 688	200 021
Location du matériel	44 553	44 699
Location et charges immobilières	256 848	325 627
Entretien du matériel	62 358	113 799
Assurances	165 247	179 890
Frais d'études et de recherches	69 328	69 335
Personnel intérimaire	56 224	84 976
Commissions versées	240 237	223 782
Honoraires	1 965 611	1 580 337
Frais de publicité et de communication financière	488 578	934 458
Frais de transport et de déplacements	798 478	1 069 995
Frais de télécommunications	124 277	140 975
Services bancaires et divers	207 348	251 914
Total	4 660 539	8 322 411



5.2.3. Autres charges

Nature des charges (en euros)	31/03/2013	31/03/2012
Redevances licences marques	800 595	851 372
Pertes sur créances irrécouvrables	646 169	8 163
Jetons de présence	90 200	30 000
Charges diverses de gestion courante	158 312	246 719
TOTAL	1 695 276	1 136 254

5.3. Résultat financier

Composantes du résultat financier	31/03/2013	31/03/2012
Dotat ^e prov. déprec. des immo. financières	-450 356	-15 947 949
Résultat de change	-488 150	-814 628
Gain/perte sur instruments de couverture	-187 095	-49 911
Résultat de cession des V.M.P.	-45 131	47 403
Provision pour dépréciation des VMP	-810 900	-104 112
Revenus des VMP	14 707	0
Intérêts emprunt obligataire	-719 604	-720 396
Intérêts des financements bancaires (court ou moyen/long terme)	-869 313	-803 062
Charges financières diverses	-11 241	-10 017
Pertes sur créances liées à des participations	-10 285 264	0
Autres produits financiers (intérêts des créances commerciales, des c/c Groupe)	66 622	683 430
Produits financiers relatifs aux prêts consentis aux filiales	1 347 363	585 081
Total	-12 438 364	-17 134 161

5.4. Résultat de change

Le solde net des gains et des pertes de change s'établit comme suit :

En euros	Résultat réalisé au 31/03/2013	Résultat réalisé au 31/03/2012
Gains de change	2 032 634	2 655 644
Pertes de change	-2 377 402	-3 224 245
Reprise provision perte de change	723 704	380 623
Dotation provision perte de change	-867 087	-626 650
Total	-488 150	-814 628



5.5. Résultat exceptionnel

En euros	31/03/2013	31/03/2012
Pénalités, amendes	-281 991	-4 255
Mali/Boni sur actions propres attribuées au personnel	-142 196	-73 357
Produits de cession immobilisations	149 678	0
VNC immo.financières	-16 757 500	0
Dotations aux provisions exceptionnelles (1)	-2 061 339	-1 326 400
Reprise provisions exceptionnelles	16 064 566	0
Divers	3 215	-66 929
Total	-3 025 567	-1 470 942

(1) cf. note 4.3 – à concurrence de la situation nette négative de la sous-filiale Tech Group Hong Kong.

5.6. Ventilation de l'impôt

Niveau de résultat	Avant impôt	Base imposable	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-334 161	269 988	0	-334 161
Résultat financier	-12 438 364	-12 068 861	0	-12 438 364
Résultat exceptionnel	-3 025 567	-16 981 938	0	-3 025 567
Impôt sur les sociétés imputés s/ prime émission	0	0	0	0
Crédit d'impôt recherche et export	0	0	-150 451	150 451
Déficit reporté en arrière	0	0	0	0
Total	-15 798 092	-28 780 811	-150 451	-15 647 641

5.7. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	Assiette	Taux	Impôts
ALLEGEMENTS			
Provision Organic	42 504	33,33%	14 166
Provision Effort Construction	10 832	33,33%	3 610
Engagement retraite	76 495	33,33%	25 496
Ecart de conversion passif	1 322 739	33,33%	440 869
Total	1 452 570		484 142
ACCROISSEMENTS			
Ecart de conversion actif	980 009	33,33%	326 637
Total	980 009		326 637



6 – Autres informations

6.1. Effectif moyen

Catégories de salariés	31/03/2013	31/03/2012
Cadres	21	15
Agents de maîtrise & techniciens	0	0
Employés	26	32
Ouvriers	0	0
Apprentis sous contrat	0	0
Total	47	47

6.2. Ecarts de conversion

Ecart de conversion au 31/03/2013	Ecart actif	Ecart passif
Diminution des créances clients	2 453	0
Diminution des prêts accordés aux filiales	17 614	0
Diminution des comptes-courants des filiales	2 907	0
Augmentation des dettes fournisseurs	90 096	0
Augmentation des dettes financières	866 939	0
Augmentation des créances clients	0	179 105
Augmentation des prêts accordés aux filiales	0	634 026
Augmentation des comptes-courant des filiales	0	383 395
Diminution des dettes fournisseurs	0	35 051
Diminution des dettes financières	0	91 162
Total écart de conversion	980 009	1 322 739

6.3. Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite se chiffrent à 76 495 EUR au 31 mars 2013.

Ils sont comptabilisés en provision pour risques et charges, charges sociales incluses.

6.4. Droits individuels à la formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4-5-2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation (DIF). Au 31 mars 2013, les salariés de la société ont acquis 3 879 heures au titre du DIF.

6.5. Plan de Stock-Options

Le conseil d'administration du 8 septembre 2011, sous réserve d'une prochaine approbation par l'assemblée générale, a émis le principe d'un plan d'émission de 130 000 options de souscription d'actions, destinées à tous les collaborateurs du groupe, et permettant de souscrire des actions au prix unitaires de 10,50 EUR.



6.6. Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des organes d'administration s'élève à 161 KEUR.

6.7. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

RUBRIQUE	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Entreprises liées
ACTIF IMMOBILISE		
Participations	25 049	387 578
Créances rattachées à des participations	0	11 014 260
Autres immobilisations corporelles	0	0
ACTIF CIRCULANT		
Créances clients et comptes rattachés	1 124	8 050 777
Autres créances	0	13 694 920
DETTES		
Dettes financières diverses	0	1 583 678
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	325 102
Autres dettes	0	477 087
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
COMPTE DE RESULTAT		
Produits de participations	0	1 347 363
Autres produits financiers	0	48 907
Charges financières	0	0
Autres produits exceptionnels	0	0
Charges constatées d'avance	0	0

Les entreprises liées sont celles qui appartiennent au Groupe dont Cybergun SA est l'entité consolidante. Il s'agit des sociétés, Softair USA, Cybergun USA, Asgun, Cybergun International, Palco Marketing, Tech Group HK, Tech Group UK, Tech Group US, SPARTAN IMPORTS US, Cybergun Italie et B4S.

Les sociétés Freiburghaus et cybergun russia sont comprise dans la rubrique « *Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation* ».



6.8. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Date dernier ex. clos	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties à la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
Filiales (plus de 50% du capital détenu):											
MICROTRADE (LUXEMBOURG)	31/03/2013	25 000	-231 287	100%	273 678	273 678	0	0	216 114	-191 544	0
CYBERGUN ITALIE	31/03/2013	30 000	-286 344	100%	30 000	30 000	0	0	1615 476	-311 428	0
SPARTAN IMPORTS DK (ex GUNS DANEMARK) (1 DKK = 7,4497 EUR au 31/3/2013)	31/03/2013	13 440	292 757	100%	83 900	83 900	0	0	3 447 320	38 487	0
Participations (10 à 50% du capital détenu):											
FREIBURCHAU (SUISSE) (1 CHF = 0,79974 EUR au 31/03/2012)	31/12/2013	143 354	81 098	22%	25 049	25 049	0	0	70 243	-5 862	0
B) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
Filiales non reprises en A:											
a) Françaises											
b) Etrangères											
Participations non reprises en A:											
a) Françaises											
b) Etrangères											

6.9. Engagements donnés

6.9.1. Effets escomptés non échus

Au 31 mars 2013, le montant d'effets escomptés « valeur » s'élève à 1 013 527 euros.



6.9.2. Instruments de couverture

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire ses expositions aux risques de taux d'intérêt et de change.

Au 31 mars 2013, la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée des instruments financiers dérivés est la suivante :

Instruments de taux						KEUR		
Date	Valeur	Échéance	Description	Devise	Nominal	Index de réf.	Valeur de marché au 31/03/2013	Elément couvert
12/04/2010		12/04/2014	Achats de cap	USD	213 Keur	Lib3M	0	Dettes acquisition Spartan DK
30/09/2010		30/09/2015	vente de floor. Achats de collar n°3	USD	300 Keur	Lib3M	-10	Dettes acquisition Spartan DK
30/08/2011		30/08/2013	Swap cap	USD	1800 Keur	Lib3M	-20	Dettes acquisition I2G 3Musd
27/10/2011		31/12/2016	Achats de cap. Achat de collar n°4	USD	1950 Keur	Lib3M	-28	Dettes acquisition I2G 3Musd
Total instruments dérivés de taux							-58	KEUR

Instruments de change						KEUR		
Date	Valeur	Échéance	Description	Devises	Nominal 1	Nominal 2	Valeur de marché au 31/03/2013	Elément couvert
20/02/2013		13/01/2014	Swap de change - Achat/Vente	EUR/USD	3 000 KEUR	- 4 020 KUSD	-131	Actif net I2G
20/03/2013		20/03/2014	Swap de change - Achat/Vente	EUR/USD	1 533 KEUR	- 2 000 KUSD	-18	Actif net I2G
Total instruments dérivés de change							-149	KEUR
Total instruments dérivés nets (Actif)							-207	KEUR

6.10. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la société, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat dilué par action tient compte le cas échéant, des conséquences qu'aurait eu l'ensemble des instruments dilutifs sur le calcul du résultat de la période et sur celui du nombre d'actions. Les BSA émis sur la période ainsi que les stocks options sont notamment considérés comme étant intégralement convertis en actions à l'échéance, ce qui entraîne un effet dilutif sur le résultat par action.

En euros	31/03/2013	31/03/2012
Résultat par action	-3,3097	-4,0130
Résultat dilué par action	3,1920	-3,9608



7 – Evénements post clôture

7.1 Augmentation de capital

Cybergun a réalisé une augmentation de capital de 5,3 MEUR en mai 2013, permettant de consolider ses fonds propres et de faire entrer de nouveaux actionnaires pour accompagner la stratégie de développement sur le long terme. L'opération a été réussie, avec un taux de souscription de 118%.

7.2 Remboursement anticipé des emprunts PREPS

Cybergun, a négocié et obtenu le remboursement anticipé des échéances obligataires PREPS1 (6 MEUR en juillet 2013) et PREPS2 (3 MEUR en mars 2014) pour un montant total de 65% de leur valeur nominale, soit 5,9 MEUR.

Cette opération, qui contribue à réduire l'endettement net de Cybergun, vient en complément des mesures négociées dans le cadre de l'accord signé fin mars avec les établissements bancaires partenaires.

8 – Détails des postes concernés par le chevauchement d'exercice

8.1. Produits à recevoir

En euros	31/03/2013
PRODUITS A RECEVOIR S/ PRÊT GROUPE	
Groupe - intérêts courus s/ prêts	348 230
Total	348 230
PRODUITS A RECEVOIR S/ CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
Fournisseurs - avoirs à recevoir	23 640
Total	23 640
PRODUITS A RECEVOIR S/ CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
Clients – factures à établir	117 756
Groupe - factures à établir	551 870
Total	669 626
PRODUITS A RECEVOIR S/ ETAT	
Etat - produits à recevoir	0
Total	0
PRODUITS A RECEVOIR S/ AUTRES DEBITEURS	
Divers - produits à recevoir	0
Total	0
PRODUITS A RECEVOIR S/ VMP	
VMP / intérêts courus	0
Total	0



8.2. Charges à payer

Enprunts et dettes auprès des établissements de crédit (en euros)	
Intérêts courus s/ emprunt obligataire	144 000
Intérêts courus s/ prêts LMT	74 850
Intérêts courus à payer s/ concours bancaires	48 597
Total	267 447
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (en euros)	
Fourn.- fact. non parvenues	564 115
Groupe - fact. non parvenues	145 544
Total	709 659
Dettes fiscales et sociales (en euros)	
Dettes prov. pour congés à payer	169 622
Dettes rtt	1 552
Personnel - autres charges à payer	94 438
Prov / attrib actions gratuites	7 072
Charges s/conges payés	78 808
Charges sur rtt	754
Org.sociaux charges à payer	70 231
Etat - charges à payer	11 862
Prov. taxe d'apprentissage	3 238
Prov. form. profess. continue	7 618
Prov. effort construction	10 832
Prov. C3S	42 504
Prov. médecine du travail	1 622
Prov. taxe foncière	17 097
Total	517 250
Autres dettes (en euros)	
Divers - charges à payer	125 524
Charges à payer sur licences	259 631
Groupe - avoirs à établir	477 087
Total	862 242



8.3. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (en euros)	31/03/2013
Charges diverses d'exploitation	168 833
Total	168 833

20.7. INFORMATIONS FINANCIERES PRO-FORMA

Non applicable

20.8. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.8.1. RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES

■ Rapport sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2013/2014 (clos au 31 mars 2014)

✓ Rapport sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Cybergun, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- **Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.1.1. de l'annexe aux comptes consolidés expose la réalisation des différentes hypothèses ayant permis l'application du principe de continuité d'exploitation retenu par votre Groupe. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel appliquées en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Laval et Chartres, le 1^{er} août 2014

Les Commissaires aux Comptes

ACOREX AUDIT
Jean-François MERLET

ADH EXPERT
Guirec LE GOFFIC



✓ Rapport sur les comptes sociaux

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CYBERGUN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes sociaux

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 1.1 et 7.2 de l'annexe aux comptes annuels expose la réalisation des différentes hypothèses ayant permis l'application du principe de continuité d'exploitation retenu par votre société. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies à ce titre dans l'annexe aux comptes annuels.
- L'annexe des comptes annuels expose dans la note 1.2 « Immobilisations Incorporelles » les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'immobilisation, d'évaluation et d'amortissement des licences.
- L'évaluation des immobilisations financières est réalisée selon les règles et méthodes comptables décrites dans la note 1.4 « Immobilisations Financières » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière des comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Laval et Chartres, le 1^{er} août 2014

Les Commissaires aux Comptes

ACOREX AUDIT
Jean-François MERLET

ADH EXPERT
Guirec LE GOFFIC

■ **Rapport sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2012/2013 (clos au 31 mars 2013)**

✓ Rapport sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Cybergun, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- **Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance



raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.1.5. de l'annexe aux comptes consolidés expose la réalisation des différentes hypothèses ayant permis l'application du principe de continuité d'exploitation retenu par votre Groupe. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés.

La note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose le traitement de la correction d'erreur relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013 en application de la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changement d'estimations comptables et erreurs ». Nous avons examiné les éléments relatifs à ce traitement et vérifié le caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans les notes annexes aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel appliquées en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 7 août 2014

Les Commissaires aux Comptes

ACOREX AUDIT
Jean-Claude BONNEAU

DELOITTE & ASSOCIES
Vincent BLESTEL



✓ Rapport sur les comptes sociaux

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CYBERGUN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes sociaux

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1 de l'annexe aux comptes annuels expose la réalisation des différentes hypothèses ayant permis l'application du principe de continuité d'exploitation retenu par votre société. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies à ce titre dans l'annexe aux comptes annuels.
- L'évaluation des immobilisations financières est réalisée selon les règles et méthodes comptables décrites dans la note 1.4 « Immobilisations Financières » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 7 août 2013

Les Commissaires aux Comptes

ACOREX AUDIT
Jean-Claude BONNEAU

DELOITTE & ASSOCIES
Vincent BLESTEL

■ **Rapport sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2011/2012 (clos au 31 mars 2012)**

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 septembre 2012 sous le numéro D.12-0834.

20.8.2. **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA**

Non applicable.

20.8.3. **INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX**

L'ensemble des informations contenues dans le présent document de référence a été vérifié par les contrôleurs légaux.

20.8.4. **AUTRES INFORMATIONS NON VERIFIEES**

Néant.



20.9. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les dernières informations financières sont celles relatives aux comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2013/2014 clos au 31 mars 2014.

Le dernier exercice annuel pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice 2013/2014 clos au 31 mars 2014.

20.9 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIARES ET AUTRES

Non applicable.

20.10 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Nombre d'actions	Dividendes nets par action	Abattement	Montant total distribué
2010/2011	4.669.165	0,53 €	40 % pour les personnes physiques	2.474.657 €
2011/2012	-	-	-	-
2012/2013	-	-	-	-

Pour l'exercice 2010/2011, clos au 31 mars 2011, l'assemblée générale du 08 septembre 2011, sur la proposition du Conseil d'Administration, a décidé d'attribuer 0,53 € par action. L'assemblée générale du 08 septembre 2011 a voté une distribution de dividendes pour un montant de 2 474 K€.

20.11. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.12. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 mars 2014.



21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT

- **Montant du capital social**

A la date du présent document de référence, le capital social est fixé à la somme 6 375 871,79 € divisé en 19 439 239 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées.



■ Capital autorisé non émis

Les tableaux ci-dessous synthétisent l'ensemble des résolutions d'émissions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et dont bénéficie la Société à la date du dépôt du présent document.

Date de l'AG	Objet de la délégation	Durée / Date d'expiration	Plafond	Mode de fixation du prix	Utilisation du CA
10/09/2014	<p>Autorisation en vue de permettre à la société d'opérer en bourse sur ses propres actions (Dispositions du règlement de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, du règlement générale de l'AMF et de la loi 2005-842 du 26 juillet 2005</p>	<p>18 mois</p> <p>AG appelé à statuer sur les comptes clos au 31/03/2015</p>	<p>Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la société dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder la limite de 10% des actions composant le capital social ou 5% du capital</p>	-	Néant
10/09/2014	<p>Emission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société dans la limite de 10% du capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) (Dispositions de l'article L. 225-136 du code de commerce)</p>	<p>26 mois</p> <p>10/11/2016</p>	<p>L'émission de titres de capital réalisée sera limitée à 20% du capital social</p> <p>Le montant nominal des obligations ou autres titres de créances donnant accès au capital qui pourront être émis ne pourra excéder 20 millions d'euros.</p>	<p>Dans la limite de 10% du capital social, prix d'émission égale au moins à 80 % de la moyenne des cours moyens pondérés des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% sans pouvoir en tout état de cause être inférieure à la valeur nominale d'une action de la société à la date d'émission des actions concernées</p>	Néant
10/09/2014	<p>Autorisation d'utiliser les publique d'achat ou d'échange visant les titres de la société (Dans le cadre de l'article L.233-33 du code de commerce)</p>	<p>18 mois</p> <p>10/03/2015</p>	-	-	Néant



Date de l'AG	Objet de la délégation	Durée / Date d'expiration	Plafond	Mode de fixation du prix	Utilisation du CA
10/09/2014	Emission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société (Dispositions des articles L. 233-32 et L. 233-33 du Code de commerce)	18 mois 10/03/2015	Le montant nominal total de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons de souscription ne pourra excéder 50% du montant nominal du capital	-	Néant
10/09/2014	Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues (Dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce)	18 mois 10/03/2015	Le nombre maximum d'actions pouvant être annulées par la Société en vertu de la présente autorisation, est de dix pour cent (10)% des actions composant le capital de la Société par période de vingt-quatre (24) mois	-	Néant
10/09/2014	Augmentation de capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel des actionnaires au profit de ces derniers (Dispositions de l'article L.225-138-1 du code de commerce)	26 mois 10/11/2016	L'augmentation du capital en application de la présente résolution ne pourra excéder 3% du capital social tel que constaté au moment de l'émission	-	Néant



21.1.2. ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Néant.

21.1.3. AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

A la date du présent document de référence, la Société détient 67 316 actions CYBERGUN, représentant 0,35% du capital de la Société.

Au 31 mars 2014, date du dernier arrêté comptable, CYBERGUN détenait 112 343 actions propres.

Aux termes des résolutions prises par l'Assemblée Générale Mixte du 10 septembre 2014, CYBERGUN a reconduit un programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs étaient les suivants:

- L'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (art. L.225-109 modifié par l'ordonnance 2009-105 du 30 janvier 2009). Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 0,0% (des titres auto détenus).
- Consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société ou/et de son groupe, ou leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues aux articles 443-1 et suivants du code du travail et le deuxième alinéa de l'article L 225-196 du Code de Commerce (art. L.225-177 et suivants). Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 0,0%.
- Attribuer les titres dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion (art. L.3321-1 et suivants du Code du Travail). Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 0,0%.
- Distribution gratuite d'actions aux salariés (art. L.225-197.1). Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 50,0%.
- Remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe. Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 50,0%
- Annulation des actions dans le cadre d'une réduction de capital social non motivée par des pertes. Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 0,0%.
- En cas de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif, permettre d'ajuster les parités. Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 0,0%.

21.1.4. VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

■ **Bons de Souscriptions d'Actions Remboursables (BSAR)**

A la date du présent document de référence, il n'existe pas de Bons de Souscription d'Actions Remboursables en circulation.

■ **Stock-options**

Les plans de stock-options réservés aux salariés en cours : Néant.



■ **Actions gratuites**

Les plans d'actions gratuites en cours : Néant.

21.1.5. CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL

Néant.

21.1.6. CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

Néant.



21.1.7. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

A la date du présent document de référence, le capital social est de 6 375 871,79 euros, composé de 19 439 239 actions, chacune entièrement libérée.

Au 31 mars 2014, le capital social est de 3 925 439 euros, composé de 11 968 166 actions, chacune entièrement libérée.

Dates	Objet	Apports en capital	Capital social	Actions créées	Cumul Actions	Incrément prime d'émission	Prix Unitaire Actions créées	Cumul prime d'émission	Capital social + Cumul prime d'émission
20/11/2014	Capital social et nombre d'actions au 20/11/2014		6 375 871,79 €		19 439 239				
20/11/2014	Augmentation de capital par conversion d'obligations (Ligne d'Equity - Yorkville Advisors Global)	99 996,87 €	6 375 871,79 €	304 878	19 439 239	7 €	0,3 €	37 545 372 €	43 921 244 €
10/11/2014	Augmentation de capital par conversion d'obligations (Ligne d'Equity - Yorkville Advisors Global)	49 998,43 €	6 275 874,92 €	152 439	19 134 361	3 €	0,3 €	37 545 366 €	43 821 241 €
03/09/2014	Augmentation de capital par conversion d'obligations (Ligne d'Equity - Yorkville Advisors Global)	84 207,77 €	6 225 876,49 €	256 739	18 981 922	15 792 €	0,4 €	37 545 362 €	43 771 239 €
18/08/2014	Augmentation de capital par conversion d'obligations (Ligne d'Equity - Yorkville Advisors Global)	41 049,89 €	6 141 668,72 €	125 156	18 725 183	8 950 €	0,4 €	37 529 570 €	43 671 239 €
04/08/2014	Augmentation de capital avec maintien du DPS	2 029 955,01 €	6 100 618,83 €	6 189 080	18 600 027	1 064 585 €	0,5 €	37 520 620 €	43 621 239 €
30/07/2014	Augmentation de capital par conversion d'obligations (Ligne d'Equity - Yorkville Advisors Global)	10 753,47 €	4 070 663,82 €	32 786	12 410 947	4 246 €	0,5 €	36 456 035 €	40 526 699 €
05/06/2014	Augmentation de capital par conversion d'obligations (Ligne d'Equity - Yorkville Advisors Global)	43 895,53 €	4 059 910,35 €	133 832	12 378 161	56 104 €	0,7 €	36 451 789 €	40 511 699 €
30/04/2014	Augmentation de capital par conversion d'obligations (Ligne d'Equity - Yorkville Advisors Global)	60 460,56 €	4 016 014,82 €	184 343	12 244 329	89 539 €	0,8 €	36 395 685 €	40 411 699 €
11/04/2014	Augmentation de capital par conversion d'obligations (Ligne d'Equity - Yorkville Advisors Global)	19 139,52 €	3 955 554,26 €	58 356	12 059 986	30 860 €	0,9 €	36 306 145 €	40 261 699 €
10/04/2014	Augmentation de capital par conversion d'obligations (Ligne d'Equity - Yorkville Advisors Global)	5 235,85 €	3 936 414,74 €	15 964	12 001 630	9 764 €	0,9 €	36 275 285 €	40 211 699 €
10/04/2014	Augmentation de capital par conversion d'obligations (Ligne d'Equity - Yorkville Advisors Global)	5 739,63 €	3 931 178,89 €	17 500	11 985 666	11 759 €	1,0 €	36 265 521 €	40 196 700 €
12/02/2014	Augmentation de capital avec suppression du DPS	277 957,75 €	3 925 439,26 €	847 458	11 968 166	722 043 €	1,2 €	36 253 761 €	40 179 200 €



Dates	Objet	Apports en capital	Capital social	Actions créées	Cumul Actions	Incrément prime d'émission	Prix Unitaire Actions créées	Cumul prime d'émission	Capital social + Cumul prime d'émission
11/12/2013	Augmentation de capital avec suppression du DPS	313 483,66 €	3 647 481,51 €	955 772	11 120 708	756 981 €	1,1 €	35 531 719 €	39 179 200 €
04/06/2013	Augmentation de capital avec maintien du DPS	1 783 355,35 €	3 333 997,85 €	5 437 059	10 164 936	3 490 592 €	1,0 €	34 774 738 €	38 108 735 €
30/03/2012	Augmentation de capital suite au paiement d'une partie du complément de prix Spartan Imports	7 727,18 €	1 550 642,48 €	23 560	4 727 877	302 087 €	13,2 €	31 284 146 €	32 834 788 €
08/12/2011	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	11 529,10 €	1 542 915,33 €	35 152	4 704 317	302 027 €	8,9 €	30 982 059 €	32 524 974 €
12/07/2011	Augmentation de capital par compensation de créances	67 120,82 €	1 531 386,22 €	204 650	4 669 165	2 734 538 €	13,7 €	30 680 032 €	32 211 418 €
11/07/2011	Augmentation de capital avec maintien du DPS	63 663,60 €	1 464 265,40 €	194 109	4 464 515	2 411 226 €	12,7 €	27 945 494 €	29 409 759 €
01/04/2011	Augmentation de capital pour l'acquisition d'I2G.	344 377,53 €	1 400 601,80 €	1 050 000	4 270 406	12 413 123 €	12,2 €	25 534 268 €	26 934 870 €
08/12/2010	Augmentation de capital suite à la conversion des options de souscription	16 070,95 €	1 056 224,30 €	49 000	3 220 406	253 429 €	5,5 €	13 121 146 €	14 177 370 €
09/09/2010	Augmentation de capital suite à la présentation de BSAR B	3,28 €	1 040 153,30 €	10	3 171 406	265 €	26,8 €	12 867 717 €	13 907 870 €
29/01/2010	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	28 827,35 €	1 040 150,00 €	87 894	3 171 396	573 465 €	6,9 €	12 867 452 €	13 907 602 €
29/01/2010	Augmentation de capital suite à la présentation de BSAR A	13,45 €	1 011 322,70 €	41	3 083 502	689 €	17,1 €	12 295 085 €	13 306 408 €



Dates	Objet	Apports en capital	Capital social	Actions créées	Cumul Actions	Incément prime d'émission	Prix Unitaire Actions créées	Cumul prime d'émission	Capital social + Cumul prime d'émission
27/10/2008	Augmentation de capital suite à la présentation de BSAR A et B	19,68 €	1 011 309,20 €	60	3 083 401	1 098 €	18,6 €	12 294 396 €	13 305 705 €
16/03/2007	Augmentation de capital suite à la souscription de 52 446 actions nouvelles par compensation avec une créance liquide et exigible	17 201,16 €	1 011 289,60 €	52 446	3 083 401	488 876 €	9,6 €	12 293 298 €	13 304 588 €
24/01/2007	Augmentation de capital suite à la souscription d'ABSAR	165 681,45 €	994 088,40 €	505 159	3 030 955	5 896 228 €	12,0 €	11 804 423 €	12 798 511 €
24/05/2006	Augmentation de capital suite à l'attribution gratuite de Bons de Souscriptions d'Actions	24 494,09 €	828 407,00 €	74 682	2 525 796	1 245 100 €	17,0 €	5 908 195 €	6 736 602 €
26/05/2006	Augmentation de capital suite à l'attribution gratuite de Bons de Souscriptions d'Actions	17 251,67 €	803 912,90 €	52 600	2 451 114	876 948 €	17,0 €	4 663 095 €	5 467 008 €
07/11/2005	Augmentation de capital suite à la levée de souscription d'actions	18,04 €	786 661,20 €	55	2 398 514	917 €	17,0 €	3 786 146 €	4 572 807 €
07/11/2005	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	34 902,82 €	786 643,20 €	106 418	2 398 459	1 029 277 €	10,0 €	3 785 230 €	4 571 873 €
05/10/2004	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	20 103,45 €	751 740,30 €	61 295	2 292 041	630 229 €	10,6 €	2 755 952 €	3 507 692 €
18/11/2003	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	16 643,67 €	731 636,90 €	50 746	2 230 746	337 563 €	7,0 €	2 125 623 €	2 857 260 €
04/07/2002	Augmentation de capital par apports en numéraire	105 197,21 €	714 993,20 €	180 000	2 180 000	1 788 060 €	10,5 €	1 788 060 €	2 503 053 €
30/09/1999	Augmentation de capital par prélèvement sur le compte de report à nouveau	3 200 000,00 FRF	4 000 000,00 FRF	1 600 000	2 000 000				
21/08/1998	Réduction de la valeur nominale de l'action	-	800 000,00 FRF	40 000	40 000				
09/05/1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves	750 000,00 FRF	800 000,00 FRF	1 500	1 600				
30/11/1993	Constitution de la Société	50 000,00 FRF	50 000,00 FRF	100					



21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1. OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La société a pour objet en France et à l'étranger directement ou indirectement :

Prestations de services, négoce et transformation de tous produits et matières, notamment pour les loisirs et le modélisme,

et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2. DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ARTICLES 9 – 13 DES STATUTS)

■ Conseil d'administration, nomination et garantie – Article 9 des statuts

1 °/ La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, pris parmi les actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée qui ne peut excéder six années; ils sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire même si cette révocation ne figure pas à l'ordre du jour.

Le cumul des fonctions d'administrateur et de membre du conseil de surveillance dans plusieurs sociétés anonymes n'est autorisé que dans la limite permise par la loi.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail.

Toute nomination intervenue en violation de cette disposition est nulle; toutefois, cette nullité n'entraîne pas celles des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

2°/ Si un siège d'administrateur devient vacant entre deux assemblées générales par suite de décès ou démission, le conseil d'administration peut procéder à des nominations à titre provisoire.

S'il ne reste plus que deux administrateurs en fonction, ceux-ci ou à défaut le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

Les nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.



3°/ Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société.

L'administrateur qui ne satisfait pas à cette condition est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

4°/ L'âge limite pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixé à 75 ans.

■ **Rôle du conseil d'administration – Article 10 des statuts**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le président du conseil d'administration doit être âgé de moins de 75 ans.

Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le président du conseil d'administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau président dans les conditions prévues au présent article.

Le président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

■ **Réunions du conseil d'administration – Article 11 des statuts**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président. De plus, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil peuvent demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Lorsque les fonctions de président et de directeur général sont dissociées, le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par tous moyens et même verbalement. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi ; en cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les copies ou extraits des délibérations du conseil d'administration sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

■ **Direction de la Société – Article 12 des statuts**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration lors de la désignation de son président. Les actionnaires et les tiers en sont informés dans les conditions réglementaires.

La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le conseil d'administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du président du conseil d'administration, ou à l'expiration du mandat de directeur général.



Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

I – Directeur général

En fonction du choix effectué par le conseil d'administration conformément aux dispositions ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le président, soit par une personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat qui ne peut excéder celle du mandat du président, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de 75 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le directeur général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau directeur général.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de président du conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

II – Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou par une autre personne, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximum des directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

Pour l'exercice de leurs fonctions, les directeurs généraux délégués doivent être âgés de moins de 75 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le directeur général délégué concerné sera réputé démissionnaire d'office.



■ Rémunération des administrateurs et de la direction générale – Article 13 des statuts

Le conseil d'administration peut recevoir des jetons de présence à prélever sur les frais généraux et dont l'importance, fixée par l'assemblée générale, est maintenue jusqu'à décision nouvelle.

Le conseil les répartit entre ses membres de la façon qu'il juge convenable.

La rémunération du président du conseil d'administration, celle du directeur général et celle des directeurs généraux délégués est fixée par le conseil d'administration ; elle peut être fixe ou proportionnelle ou à la fois fixe et proportionnelle.

Il peut être alloué par le conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions confiées à des administrateurs; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la société par contrat de travail.

21.2.3. DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D' ACTIONS (ARTICLE 8 ET 16 DES STATUTS)

■ Forme et transmission des actions – Article 8 des statuts

1°/ Les actions sont nominatives ou au porteur, dans les conditions prévues par les articles L 228-1 à L228-3-4 du Code de Commerce.

Les dispositions relatives à l'identification des titres aux porteurs sont applicables selon les modalités prévues par la loi.

2°/ Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. La cession des actions nominatives s'opère par un ordre de mouvement signé du cédant.

La cession des actions au porteur s'opère par la signature d'un ordre de virement.

3°/ La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'entre eux et le cas échéant les restrictions attachés à ces titres.

A la demande de la société, les informations visées ci-dessus, pourront être limitées aux personnes détenant un nombre de titres fixé par cette dernière.

■ Assemblées générales – Article 16 des statuts

« ...

Chaque action donne droit à une voix, sauf la limitation légale dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

... »

21.2.4. DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.5. CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION (ARTICLES 16 – 19 DES STATUTS)

■ Assemblée générale – Article 16 des statuts

1°/ Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires.



L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

La convocation des assemblées générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée et par l'envoi d'une lettre de convocation dans le même délai à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives. Toutefois, l'insertion pourra être remplacée par une convocation faite dans le même délai par lettre adressée à chaque actionnaire si toutes les actions de la société sont nominatives.

L'assemblée générale est réunie au siège social ou en tout autre lieu du même département ou en tout autre lieu fixé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

2°/ Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités mentionnées dans les avis de convocation pour justifier de la propriété de ses actions.

Chaque action donne droit à une voix, sauf la limitation légale dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

3°/ A chaque assemblée est tenue une feuille de présence. Cette feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration et, à défaut, par l'administrateur délégué pour le suppléer.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.



■ **Quorum et majorité – Article 17 des statuts**

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

■ **Procès verbaux – Article 18 des statuts**

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou enliassés dans un registre spécial coté et paraphé conformément aux prescriptions réglementaires.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Il peut en être délivré des copies ou extraits qui font foi s'ils sont signés par le président du conseil d'administration, l'administrateur délégué temporairement pour suppléer le président empêché ou par deux administrateurs ou, après dissolution de la société, par un liquidateur.

■ **Droit de communication – Article 19 des statuts**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication et le conseil d'administration a obligation de lui adresser, ou de mettre à sa disposition, les documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou de leur mise à la disposition des actionnaires sont déterminées par la loi et notamment par les articles 162, 168 et 171 de la loi du 24 juillet 1966 et les décrets qui les complètent.

21.2.6. DISPOSITIONS FIXANT LE SEUIL AU DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ETRE DIVULGEE

Les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

21.2.7. CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Les statuts de la Société ne présentent aucune conditions particulières régissant les modifications du capital.



22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant



23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant



24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

CYBERGUN atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultés et/ou demandés au siège de la société :

- Les statuts de la Société ;
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de CYBERGUN, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- Les informations financières historiques de CYBERGUN pour chacun des trois exercices précédents la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de CYBERGUN.

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois, établie en application de l'article L.221-1-1 du Règlement Général de l'AMF :

Communiqués sur le site de CYBERGUN	Date
Premières initiatives du nouveau conseil d'administration	06/11/2014
CYBERGUN_Gouvernance	03/11/2014
CA 1 ^{er} semestre 2014	28/10/2014
Financement NEWSTAR	28/10/2014
Calendrier S1 2014	21/10/2014
Cessation contrat de liquidité avec PORTZAMPARC SA	16/10/2014
Accord dernière tranche AK & accélération plan Restarted 2020	10/09/2014
Succès Première Tranche AK - renforcement des fonds propres de 3,1 MEUR	04/08/2014
Résultats 2013 et Projet rééquilibrage du bilan	15/07/2014
Publication des résultats 2013 et CA T1 2014	08/07/2014
Chiffre d'affaires annuel 2013	29/04/2014
Ligne financement par obligations convertibles 5 MEUR et point sur activité	10/04/2014
Cybergun confirme son éligibilité au PEA-PME	31/03/2014
Recomposition du capital J. MARSAC 1er actionnaire	04/03/2014
Renforcement de la participation de Vatel Capital	24/02/2014
CA T3 2013-2014	21/01/2014
Mise en œuvre du Transfert des titres sur NYSE Alternext	21/01/2014
Compte rendu de l'AG des porteurs d'obligations	09/01/2014
Bilan Semestriel du contrat de liquidité PORTZAMPARC	06/01/2014
Succès de l'augmentation de capital de 1,1 MEUR par placement privé	02/01/2014
AG des porteurs d'obligations 9 janvier 2013	24/12/2013
Résultats 1er Semestre 2013	12/12/2013
Compte-rendu AG des porteurs d'obligations	09/12/2013
AG des porteurs d'obligations du 9 décembre 2013	22/11/2013
Projet Modification des caractéristiques des Obligations	20/11/2013
Déclaration de franchissement de seuil Mr Amaury de BOTMILIAU	07/11/2013
Compte-rendu AG 6 novembre 2013	06/11/2013
Contrat Liquidité PORTZAMPARC	31/10/2013
CA 1er Semestre 2013	22/10/2013



Cooptation d'Amaury de Botmiliau en qualité d'administrateur	16/10/2013
Transfert NYSE Alternext	10/10/2013
Projet de cooptation A de Botmiliau	08/10/2013
Déclaration franchissement de seuil Dice-K	27/09/2013
Compte rendu Assemblée du 04 septembre 2013	05/09/2013
Mise à disposition Rapport financier annuel 2012	08/08/2013
Projet de transfert de la cotation des titres sur NYSE Alternext	31/07/2013
Succès dans la défense des droits intellectuels	23/07/2013
Résultats Annuels 2012-2013 et CA T1 2013-2014	10/07/2013
Nombre actions DDV 7juin20123	11/06/2013
Lancement Augmentation Capital & CA annuel 2012-2013	16/05/2013
Compte rendu Assemblée du 04 septembre 2013	05/09/2013
Mise à disposition Rapport financier annuel 2012	08/08/2013
Projet de transfert de la cotation des titres sur NYSE Alternext	31/07/2013
Succès dans la défense des droits intellectuels	23/07/2013
Résultats Annuels 2012-2013 et CA T1 2013-2014	10/07/2013
Nombre actions DDV 7 juin20123	11/06/2013
Lancement Augmentation Capital & CA annuel 2012-2013	05/06/2013
Remboursement Anticipé emprunt PREPS à 65% de sa valeur nominale	16/05/2013
Cybergun renforce sa structure financière	13/05/2013

Site de CYBERGUN : www.cybergun.com

Publication au BALO	Date
Avis rectificatif à l'avis préalable à l'Assemblée Générale Mixte (Bulletin n°102)	25/08/2014
Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte (Bulletin n°99)	18/08/2014
Avis préalable à l'Assemblée Générale Mixte (Bulletin n°94)	06/08/2014
Avis de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire (Bulletin n°28)	05/03/2014
Avis rectificatif à l'avis préalable à l'Assemblée Générale Extraordinaire (Bulletin n°24)	24/02/2014
Avis préalable à l'Assemblée Générale Extraordinaire (Bulletin n°18)	10/02/2014
Publication suite à l'Assemblée Générale du 09 janvier 2014 des propriétaires d'obligations traitées (Bulletin n°8)	17/01/2014
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale (Bulletin n°152)	20/12/2013
Avis de réunion valant convocation à l'Assemblée générale (Bulletin n°140)	22/11/2013
Avis de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire (Bulletin n°123)	14/10/2013
Avis préalable à l'Assemblée Générale Extraordinaire (Bulletin n°116)	27/09/2013
Avis préalable à l'Assemblée Générale de la masse des porteurs d'obligations ordinaires (Bulletin n°116)	27/09/2013
Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte (Bulletin n°95)	09/08/2013
Avis de réunion valant avis de convocation des porteurs d'obligations ordinaires (Bulletin n°91)	31/07/2013
Avis préalable à l'Assemblée Générale Mixte (Bulletin n°91)	31/07/2013

Site du BALO : www.journal-officiel.gouv.fr/balo



25. INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

CYBERGUN ne détient qu'une seule participation exclue du périmètre de consolidation, il s'agit de la société Suisse FREIBURGHaus. Cette dernière est un distributeur exclusif de CYBERGUN. La Société CYBERGUN n'exerce aucune influence notable sur la société FREIBURGHaus en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire. Celle-ci a par conséquent toujours été exclue du périmètre de consolidation présenté au paragraphe 7.1.1 du présent document.